



1-1-1991

Carnets 2

Recommended Citation

"Carnets 2" (1991). *Morin, Jean*. Paper 4.
http://via.library.depaul.edu/vdpstd_mor/4

This Article is brought to you for free and open access by the Studies at Via Sapientiae. It has been accepted for inclusion in Morin, Jean by an authorized administrator of Via Sapientiae. For more information, please contact mbernal2@depaul.edu.

Au temps de St-Vincent-de-Paul

... et aujourd'hui

2

CARNETS VINCENTIENS

par Jean MORIN C.M.

CONGRÉGATION DELLA MISSIONE
CURIA GÉNÉRALIZIA
Via di Bravetta 159
00164 ROMA

Rome, le 10 juillet 1991

Bien cher Père,

“ La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec nous. ”

Je vous remercie très cordialement de l'envoi du N° 1 des Carnets Vincentiens. Ils offrent le texte d'une retraite prêchée par le Père Morin. J'ai parcouru rapidement ce petit ouvrage. J'y ai trouvé de façon plus explicite, ce qu'il partageait en commission de travail, au cours de l'Assemblée de 1980. Je reviendrai avec plus de temps et beaucoup d'intérêt à cette source.

Je félicite les confrères de la Province de Toulouse, de mettre ce trésor à la disposition de ceux et celles qui cherchent à mieux connaître cet homme si fortement marqué par ses origines, et ce saint qui a su percevoir avec tant d'acuité, les besoins de l'Eglise et des pauvres de son temps.

Ce carnet et ceux qui suivront, nous aideront à nous en émerveiller plus encore. Puissent-ils éveiller bien des bonnes volontés pour poursuivre son Oeuvre.

Et comment ne pas admirer les desseins de la Providence ? Le P. Morin soumis à la maladie, a profité de son activité restreinte pour se familiariser avec Saint Vincent, et intérioriser son message. Durant un temps de répit, il a pu continuer ce travail et en faire profiter bien des personnes. Il s'en est allé bien rapidement vers la Mission du Ciel. Par cette publication, vous lui offrez de continuer son oeuvre parmi nous. Merci.

Je vous reste très uni dans l'amour de Saint Vincent, et je suis en Notre-Seigneur, votre confrère dévoué.

Richard Mc CULLEN, c. m.
Supérieur Général de la Congrégation de la Mission
et de la Compagnie des Filles de la Charité.

CARNETS VINCENTIENS

par Jean MORIN C. M.

2

**1 / LES ORIGINES DE LA COMPAGNIE
DES FILLES DE LA CHARITE.**

**2 / L'EXPERIENCE SPIRITUELLE
DE SAINT VINCENT DE PAUL.**

LES ORIGINES DE LA COMPAGNIE DES FILLES DE LA CHARITE

SOMMAIRE

Introduction Générale	p. 3
Chapitre I - L'Itinéraire de Saint Vincent	p. 6
Chapitre II - L'Itinéraire de Louise de Marillac	p. 10
Chapitre III - Châtillon-les-Dombes (1617)	p. 16
Chapitre IV - Histoire des Confréries	p. 20
Chapitre V - Vincent et Louise se rencontrent	p. 30
Chapitre VI - Dernières étapes avant la Fondation	p. 36
Chapitre VII - La Communauté des Douze	p. 56



L'EXPERIENCE SPIRITUELLE DE SAINT VINCENT DE PAUL	p. 75
--	--------------

LES ORIGINES DE LA COMPAGNIE DES FILLES DE LA CHARITE

INTRODUCTION

Pourquoi avoir choisi ce thème ? Pour deux raisons : l'une me concerne je l'avoue, et l'autre s'impose à vous de toute évidence, je crois.

Commençons par la raison, qui s'impose à vous me semble-t-il. Nous sommes en 1983, entre le quatrième centenaire de la naissance de saint Vincent de Paul, et le 350^e anniversaire de la naissance de votre Compagnie le 29 novembre 1633. Et, je vais essayer de vous le prouver au cours de ce week-end, je vois là beaucoup plus qu'une coïncidence de calendrier.

Au cours de l'année du quatrième centenaire, j'ai eu l'occasion bien des fois, d'étudier et d'approfondir l'importance des origines familiales, sociales et régionales de saint Vincent. Plus je vais et plus je crois que c'est **ici** d'abord, que la personnalité humaine et la personnalité spirituelle de saint Vincent de Paul se sont formées, épanouies, orientées (N.- **Ici**... Cette session a lieu au BERCEAU !)

C'est là une constatation qui semble aller de soi, car sans même avoir fait d'études supérieures de psychologie, chacun sait aujourd'hui que les parents, la famille, la naissance et l'enfance, marquent profondément l'éveil et l'équilibre de toute personnalité.

Le quatrième centenaire, en m'amenant à étudier saint Vincent, surtout dans la ligne de ses origines, m'a permis je crois, de mieux évaluer le bilan des quatorze premières années qu'il a passées au POUY :

- dans une famille unie et équilibrée (4 garçons, 2 filles),
- dans un contexte rural et gascon,
- dans un milieu pauvre et digne, mais non pas résigné.

Quand on lit la correspondance et les conférences de saint Vincent avec cette clé, on trouve un nombre incroyable d'échos et de réminiscences de cette période de la vie de Vincent de Paul, et on comprend mieux tout ce que son action et sa spiritualité, doivent à ses racines du POUY.

Mais saint Vincent lui-même n'a pris vraiment conscience de cela que très tard. Et c'est ici que se situe la relation entre le quatrième centenaire de la naissance de Vincent de Paul, et le 350^e anniversaire de la fondation de votre Compagnie.

En effet, et c'est un point auquel nous accorderons beaucoup d'attention durant le week-end, il semble bien que Vincent n'ait vraiment pris conscience de la grâce de ses origines, qu'à l'occasion de la rencontre avec Marguerite Naseau et de ses premières compagnes ; entre 1630 et 1633, aux environs de sa cinquantième année !

Il y a bien je crois, une relation providentielle entre vos origines et celles de saint Vincent. Il y a bien je crois, un lieu logique et mystique, entre le quatrième centenaire qui s'achève, et le 350^e anniversaire qui s'annonce. D'où le thème de nos entretiens.

La deuxième raison qui m'a incité à le choisir me concerne. Vos origines et leur influence sur le cheminement de saint Vincent, c'est un sujet qui m'enthousiasme en ce moment. Vous connaissez l'histoire de ma passion pour saint Vincent. Tout est parti d'une période de maladie sur mesure, que la Providence m'a octroyée il y a quelque vingt ans ; une période assez longue, pour que je puisse lire systématiquement et méthodiquement les quatorze tomes de Coste. Ce fut pour moi **une révélation**, alors que j'étais depuis vingt ans membre de la Congrégation de la Mission, et que pendant quatre ans et demi, j'avais été Directeur du Séminaire Interne, le noviciat de notre Congrégation!

Très vite, les Filles de la Charité m'ont demandé de partager mes trouvailles ; d'abord dans la Province de Toulouse, et puis ... ailleurs !

Comme je ne suis pas un spécialiste qui amasse des notes pendant vingt ans, avant de songer à publier quelques deux cents pages, j'ai aussitôt naïvement partagé ... et partagé "à la carte" : ici, sur "Consécration et Service" ; là sur "Unité et Pluralisme" ; ailleurs sur "Le regard" ; un jour sur "Saint Vincent et les Hospitalières" ; un autre jour sur "Saint Vincent et les enseignantes" ; etc, etc...

Or il arrive que cette année, la "carte" corresponde au "menu". Il se trouve qu'on me demande de traiter, le sujet que j'ai personnellement grande envie d'étudier et d'approfondir, à savoir : **vos origines** et surtout, l'influence qu'ont eu vos origines, sur **l'évolution du projet** et sur **la personnalité** de saint Vincent.

En effet, je suis de plus en plus persuadé qu'entre 1630 et 1633, **à cause de Marguerite Naseau**, saint Vincent a changé profondément de projet ; sa charité a changé de perspective ; sa conversion commencée en 1617 a franchi une étape décisive, en attendant 1648 !

Jusqu'à la rencontre avec Marguerite Naseau en effet, **le projet** de charité de saint Vincent, était demeuré **limité** par son expérience bourgeoise

et aristocratique (1595-1630). Et voilà qu'à l'occasion de la rencontre, Vincent reprend conscience de ses racines et s'arrête à l'idée d'une sorte de promotion humaine et chrétienne du milieu des pauvres, par le milieu lui-même : les pauvres pense-t-il, peuvent et doivent évangéliser et servir les pauvres. C'est là un **progrès considérable** dans l'expérience et le projet de saint Vincent. Enfin en 1648, cette charité s'ouvrira aux plus lointaines dimensions du monde des pauvres. Mais ceci, nous le réserverons pour le 350^e anniversaire de la mission de Madagascar, en 1998 !

Nous reviendrons sur tout cela durant le week-end. J'espère que vous comprenez mon envie personnelle d'approfondir l'histoire de vos origines, et je vous remercie de me donner l'occasion de satisfaire ce désir.

Il ne s'agira pas d'une simple étude historique, mais je l'espère, ce sera l'occasion d'un approfondissement de votre vocation au profit des pauvres d'aujourd'hui. Je suis en effet convaincu, qu'une Fille de la Charité ne comprendra jamais mieux sa vocation, qu'en revivant ses origines. Cela est vrai pour tout être humain et pour tout Institut ; c'est encore plus évident pour vous.

L'histoire de vos origines est tellement simple, tellement riche, tellement providentielle, qu'il suffit de l'évoquer, pour ré-animer et ré-ajuster la vocation d'une Fille de la Charité. A une Fille de la Charité qui hésiterait sur le sens de sa vocation, on pourra toujours dire : Reprenez contact avec Marguerite Naseau... puis regardez, écoutez les pauvres d'aujourd'hui !

J'espère donc que ce week-end vous permettra d'approfondir et de consolider votre vocation de Filles de la Charité.

Comment allons-nous travailler ? Un week-end c'est court ; le sujet est vaste, et le conférencier très bavard ! Cependant, je voudrais que nous réservions une place assez importante au travail de groupe afin que vous puissiez vous-mêmes prendre contact, avec les textes majeurs qui retracent vos origines. Vous les connaissez... mais, j'en ai eu la preuve cette année (Belgique, Lille, Paris) rien ne remplace la lecture en groupes, et les partages que cette lecture provoque.

En ce qui me concerne, j'ai réalisé une présentation continue pour une session d'une semaine au moins ! Mais comme l'ordre est chronologique, je pourrai m'arrêter à la demande !

CHAPITRE I

L'ITINERAIRE DE SAINT VINCENT

Nous connaissons cet itinéraire : il suffira de le résumer. De 1581 à 1617, on peut distinguer quatre étapes : les quatorze premières années, les études, les voyages et la "carrière".

De 1581 à 1595, c'est la vie de famille au Pouy : une période très importante, capitale pour Vincent. Au cours de ces années, le jeune Vincent profite au maximum du contexte familial dans lequel il grandit, entouré de son père et de sa mère, puis de ses trois frères et de ses deux soeurs. C'est dans ce milieu que se forment et se révèlent progressivement les qualités humaines, qui sont à la base de l'extraordinaire personnalité de Monsieur Vincent : qualités d'intelligence, qualités morales, qualités de coeur surtout.

C'est au cours de ces premières années que se forme l'équilibre affectif, qui sera déterminant dans la relation de Vincent aux pauvres, et dans sa relation à l'autre en général.

C'est également dans le milieu familial que se développe et se structure la foi de Vincent, " cette foi simple, vivante, qui n'épluche pas ", comme il le dira un jour où il parlera de la foi des pauvres : " S'il y a une vraie religion ... c'est parmi eux ; c'est en ces pauvres gens que se conserve la vraie religion... " (Coste XI, 200-201).

C'est enfin à ses origines sociales, qu'il devra en grande partie, sa connaissance du monde des pauvres, et une solidarité naturelle et spontanée, avec les plus humbles et les plus petits.

Le bilan de ces quatorze premières années est donc très riche ; il faudra du temps à Vincent, beaucoup de temps, pour qu'il en prenne vraiment conscience. Il faudra on le verra, l'intervention de Marguerite Naseau qui sera pour lui comme un révélateur, une véritable illumination, un retour aux sources. Que l'on se reporte au rapprochement spontané que Monsieur Vincent fera, le 25 janvier 1643, entre les premières Filles de la Charité et sa mère, ses soeurs, ses voisines ... (Coste IX, pages 81 et suivantes).

De 1595 à 1605, c'est la période des études ; à Dax d'abord, puis à Toulouse ; c'est aussi la période des ordinations. On connaît le projet de

la famille et le projet de Vincent : étudier pour obtenir une honorable situation, et revenir ensuite au pays pour aider la famille. Il s'agit bien d'un investissement familial que l'on espère rentable. La famille fait de gros sacrifices pour lancer Vincent, et celui-ci sait bien qu'il aura à rendre à sa famille, au centuple si possible, la chance qui lui est donnée. Qu'il suffise de lire la lettre du 17 février 1610 à sa mère (Coste I, 18-20) et le récit de son retour au pays en 1623 (Coste XII, 219) pour comprendre qu'il s'agissait bien d'une sorte de contrat.

Vincent se met donc au travail et brûle les étapes. Deux années d'études au petit collège de Dax lui suffisent pour être admis à l'université de Toulouse. En 1600, il est ordonné prêtre alors qu'il n'a que dix-neuf ans et demi. En 1604, il obtient le diplôme de bachelier en théologie, qui lui donne le droit d'enseigner au moins une partie de cette science. Le voilà muni de sérieux atouts, pour acquérir la bonne place dont il rêve.

De 1605 à 1608, ce sont les voyages et l'aventure : une période au cours de laquelle il nous est bien difficile de suivre Vincent. On sait qu'il va à Bordeaux et l'on suppose qu'il s'y rend en pensant à un évêché qui serait à prendre. Il va à Marseille, deux fois à Rome, sans doute encore ailleurs.

Toujours est-il qu'il s'est créé des relations. Il a notamment fait connaissance avec le vice-légat d'Avignon. En septembre 1608, il débarque à Paris et trouve un logement au faubourg Saint-Germain. Il obtient une place parmi les aumôniers, à la cour de la reine Marguerite de Valois.

De 1609 à 1617, c'est la dernière étape : la recherche d'une bonne carrière. En février 1610, il écrit à sa mère que ses chances d'avancement se précisent. Au mois de mai de la même année, il fait l'acquisition d'une Abbaye, en Charente-Maritime, appartenant à l'archevêque d'Aix et il se croit devenu riche : le texte du contrat d'achat fait penser à des revenus considérables ; en fait, Vincent se rendra compte très vite que c'est une très mauvaise affaire.

En 1609, Vincent est accusé de vol par un de ses compatriotes landais ; injustement, mais la preuve n'en sera faite que plus tard.

En 1612, Vincent accepte la cure de Clichy que lui propose le Père de Bérulle. Tout en gardant le titre, il la quitte assez vite pour devenir en septembre 1613, précepteur des enfants de la famille des Gondi ; l'une des familles les plus riches et les plus influentes de l'époque. Cette fois, Vincent croit tenir cette fameuse situation qu'il convoite et poursuit depuis déjà tant d'années.

Je fais ici une remarque importante concernant vos origines de Filles de la Charité. Bien sûr, la Providence se sert de tout pour réaliser ses

desseins, et il est évident que la personnalité et la sainteté de Vincent de Paul ont largement profité de toutes ces années : les quatorze premières évidemment, mais aussi celles de la période des études, celles des voyages, celles de la poursuite de la carrière.

Nous sommes en 1617, Vincent de Paul a 36 ans. Il convient, et cela est très important dans l'histoire de vos origines, il convient de remarquer que sur ces 36 années, Vincent a vécu 14 ans parmi les pauvres villageois, et déjà plus de 16 ans dans d'autres milieux sociaux ; le plus souvent, dans des milieux très bourgeois et même aristocratiques.

Dès son entrée au Collège de Dax il loge chez les de Comet, une famille bourgeoise, et l'on soupçonne aisément le choc psychologique reçu par le jeune paysan, arrivé tout droit de Ranquines. Nous possédons deux échos des réactions du jeune Vincent dans sa nouvelle situation. L'un a été évoqué plus tard par lui-même : “ J'avais honte d'aller à la ville avec mon père, parce qu'il était mal habillé et un peu boiteux ” (Coste XII, 432). L'autre a été rapporté par Madame de Lamoignon qui l'avait entendu de la bouche de Monsieur Vincent : “ Je me souviens qu'une fois, au collège où j'étudiais, on vint me dire que mon père, qui était un pauvre paysan, me demandait. Je refusais de lui aller parler ; en quoi je fis un grand péché ”.

Ainsi manifestement, Vincent change de milieu et de mentalité. A Toulouse très certainement, Vincent se retrouve avec des étudiants venant en grande majorité de la bourgeoisie et de l'aristocratie. Arrivé à Paris, il devient aumônier à la cour de la reine Margot, et après seize mois passés à Clichy, il entre dans la famille des Gondi.

J'insiste sur ce contexte social, car Vincent de Paul sera très marqué par cette longue expérience en milieu aisé ; à tel point, que même après sa conversion et pendant quelque douze ou treize ans, sa conception du service des pauvres demeurera influencée, et un peu prisonnière de la mentalité de ces milieux.

De cette longue expérience, Vincent ne retiendra après sa conversion que le meilleur ; l'exemple entre autres, de Madame de Gondi profondément chrétienne et généreuse. Mais tout naturellement, après Folleville et Châtillon, il concevra le service des pauvres comme une ouverture des riches vers les pauvres, comme une charité des plus favorisés vis-à-vis des plus déshérités, comme une bienfaisance. Amener les riches à assister les pauvres, cela a été le premier projet de charité de Vincent de Paul ; un projet manifestement marqué par l'expérience de 1595-1617, par une mentalité acquise dans le milieu qu'il fréquentait.

Et c'est ici, sur ce point précis, que l'on devine déjà le bouleversement que provoqueront Marguerite Naseau et ses compagnes, dans la mentalité

et la spiritualité de Vincent. Pour le moment, la charité de Vincent pousse ses racines dans la période 1595-1617 ; c'est Marguerite, qui amènera Vincent à les prolonger jusqu'au Pouy, à travers ses quatorze premières années.

Nous y reviendrons et nous retrouverons tout à l'heure saint Vincent à Folleville. En attendant, parlons maintenant de Louise de Marillac et de son itinéraire.

NOTE. J'ai remarqué que Vincent de Paul, surtout le Vincent de Paul plus âgé, emploie souvent le verbe "se ressouvenir". Se souvenir, c'est simplement ne pas oublier. Se ressouvenir, c'est beaucoup plus ! C'est évoquer souvent des souvenirs qui reviennent à la mémoire ; des souvenirs que l'on entretient, et que l'on aime rappeler. Or saint Vincent a dit un jour aux premières Filles : " O mes Soeurs, ressouvenons-nous de nos origines, et nous trouverons que nous avons sujet de louer Dieu " (Coste X, 342). Il disait cela à propos des origines familiales personnelles ; mais cela vaut également, et Vincent l'a souvent rappelé, pour les origines de votre Communauté.

Ensemble, au cours de cette retraite, nous allons nous ressouvenir des origines de la compagnie des Filles de la Charité, et nous verrons que nous avons sujet de louer Dieu. En cela nous ne ferons d'ailleurs que suivre la consigne de saint Vincent, donnée aux douze premières le 31 juillet 1634 (Coste IX, 10, 13).

CHAPITRE II

L'ITINERAIRE DE LOUISE DE MARILLAC

En 1617 Louise de Marillac a 26 ans. Elle est mariée depuis quatre ans et elle est mère d'un fils, Michel, de deux ans et demi, qui déjà l'inquiète beaucoup : sa santé est fragile et son développement physique anormalement lent.

Jusqu'alors, la vie de Louise de Marillac n'a pas été facile. Elle est née le 12 août 1591. Son père s'était marié une première fois en 1584, et son épouse était morte vers 1588-1589 sans lui avoir donné d'enfant. Il se remaria en 1595 avec une veuve Antoinette Le Camus, qui a déjà quatre enfants ; de ce mariage naîtra une fille en 1601. La naissance de Louise se situe ainsi entre les deux mariages de son père et il semble bien que par la suite, Louise ne fut jamais à l'aise dans la famille de sa belle-mère, la seconde épouse.

Heureusement, son père nourrissait pour elle une réelle affection : dans son testament, il écrira que Louise lui avait été donnée, pour être sa consolation dans ses épreuves.

Certes, la famille des Marillac était une grande famille. Parmi ses oncles, Louise comptait un garde des Sceaux, troisième personnage du royaume, et un maréchal de France, qui sera d'ailleurs décapité, pour complot contre Richelieu. D'autre part, l'une de ses tantes avait épousé le surintendant des Finances de la reine Marie de Médicis.

Nous sommes bien loin de l'humble famille de Ranquines ! Et cependant très vite, Louise de Marillac va connaître une forme de pauvreté, la plus cruelle peut-être : l'absence d'une vraie famille. Rappelons que plus tard, l'un de ses engagements prioritaires sera celui qu'elle contractera, en faveur des enfants sans famille et abandonnés.

Après le remariage de son père, Louise encore très jeune, est placée au couvent royal de Poissy tenu par des soeurs dominicaines. Curieusement, la prieure est de la famille des Gondi, et une Louise de Marillac y est religieuse ; c'est une grand-tante de Louise, célèbre à l'époque pour sa culture et son art de la versification latine. Le couvent est un pensionnat réservé aux grandes familles, et la formation littéraire, artistique et chrétienne y est de qualité. Louise de Marillac fut elle-même une artiste peintre (Coste I, 79, 86-87) et connaissait le latin (Coste I, 82).

Mais voilà que Louise de Marillac est subitement changée d'établissement ; elle quitte le couvent royal pour une pension beaucoup plus modeste. En 1602, sa famille a connu de graves difficultés financières. Peut-être qu'Antoinette Le Camus et ses enfants ont estimé qu'il fallait commencer par réduire les dépenses, engagées pour l'éducation de Louise. On devine aisément qu'en cette circonstance encore, la fillette de 11 ans s'est sentie à nouveau frustrée et davantage abandonnée.

En 1604 son père, le seul vrai lien familial qui lui reste, meurt. Louise a alors 13 ans. Sans doute, le testament paternel prévoit pour elle des rentes suffisantes pour son entretien. Mais ce n'est pas de rentes que Louise a tellement besoin, en ce moment et à cet âge !

Un oncle, Michel de Marillac, futur garde des Sceaux, semble s'occuper un peu d'elle, mais ses fonctions l'accaparent et il est d'un tempérament pour le moins curieux : aventurier et mystique, mondain et austère. Dans les lettres qu'il envoie à Louise, il y a plus d'exhortations morales que d'affection.

C'est dans ce contexte que germe et se développe chez Louise l'idée d'une vocation religieuse. Parmi les Ordres et Congrégations entre lesquels elle peut choisir, elle s'oriente vers l'un des plus austères : les Capucines qui viennent de s'établir à Paris en 1606. Le Père Honoré de Champigny est l'un des directeurs de ces religieuses ; il est aussi grand ami de Michel de Marillac. Louise en vient à faire devant Dieu une sorte de vœu d'entrer dans cet Ordre ; ce vœu, des années durant, troublera sa conscience. Elle s'ouvre de son projet au Père Honoré de Champigny, qui lui recommande de l'abandonner pour raison de santé.

Il n'est guère possible d'analyser les motivations de la vocation religieuse, de cette jeune fille de 17-18 ans. On peut tout au plus remarquer, que jusqu'à cette date, le monde lui est apparu comme bien injuste et décevant. A part l'affection de son père, et peut-être, son séjour à la pension royale de Poissy, la jeune Louise a eu vraiment peu d'occasions de s'épanouir.

Il a dû lui être terrible de se sentir ainsi de plus en plus étrangère à son milieu familial, et de plus en plus rejetée à un âge si jeune, alors qu'elle n'y était pour rien. Mais elle fut sans doute soutenue par sa foi déjà profonde et exigeante. Comme saint Vincent, elle connaîtra plus tard des difficultés plus ou moins rattachées à la foi ; mais chez elle, ce seront plus des difficultés d'espérance que des difficultés de foi : immoralité de l'âme, vœu non tenu... Bref : sa vocation capucine, peut-être éveillée par le rejet d'un monde ingrat, a pu être aussi l'occasion de la recherche éperdue d'un refuge en Dieu. Quoi qu'il en soit, cette vocation fut apparemment la première décision adulte de Louise, et elle fut hélas un échec, une impasse.

Connaissant les usages en vigueur à cette époque et dans cette classe de la société, nous pouvons supposer que c'est à ce moment-là que la famille prend en mains l'avenir de Louise, fille naturelle de feu Louis de Marillac, comme le rappellent cruellement à maintes reprises les documents officiels. Vraisemblablement l'oncle Michel, bien en cours à l'époque, intervient et cherche un parti pour Louise. C'est Antoine Le Gras, secrétaire des Commandements de la reine Marie de Médicis, qui est retenu.

Le mariage est célébré en l'église Saint-Gervais à Paris, le 5 janvier 1613. Vincent de Paul est alors curé de Clichy et y restera encore neuf mois. Le contrat de mariage est signé en présence de deux Conseillers du Roi et de nombreuses personnalités. Louise de Marillac a 22 ans. Le mari n'étant pas gentilhomme, on l'appellera Mademoiselle Le Gras, le titre de Madame étant réservé aux dames de l'aristocratie.

On ne sait pas grand-chose sur la vie conjugale de Louise de Marillac, sinon que son mari était de santé fragile et qu'il deviendra vite un grand malade (Coste II, 524). Le meilleur indice sans doute, de l'existence d'une profonde et durable affection entre les deux époux, se trouve dans une lettre du 21 décembre 1651 que Louise de Marillac écrivait à Monsieur Vincent (Coste IV, 298). Dans cette lettre, aucun état d'âme, aucun développement : Louise très spontanément, dès les premières lignes, évoque le vingt-sixième anniversaire de la mort d'Antoine Le Gras.

En 1651, Louise de Marillac est depuis dix-huit ans, cofondatrice et Supérieure générale des Filles de la Charité, et pourtant, en ce 21 décembre, anniversaire de la mort de son mari, elle pense encore à Antoine Le Gras. Je trouve cela très beau ; j'y vois le signe d'un excellent équilibre affectif, le signe d'une parfaite fidélité.

Le 19 octobre 1613 apporte à Louise de Marillac une grande joie : la naissance de son fils Michel.

Cette fin d'année 1613 est peut-être la période, où nos deux futurs cofondateurs semblent le plus étrangers l'un à l'autre, et les plus indifférents à leurs futures fondations. Monsieur Vincent croit s'installer dans l'honnête retirade tant désirée. Louise de Marillac a un fils, ce qui semble l'engager naturellement et définitivement dans la voie de la vie familiale. Marguerite Naseau participe à la vie et aux travaux de sa famille.

Aussi, vingt ans avant la fondation de votre Compagnie, nous pouvons situer les futurs responsables de votre existence : un prêtre en voie d'installation dans une honnête situation ; une heureuse maman ; une jeune fille insouciant et joyeuse comme d'autres petites villageoises de Suresnes. Rien, absolument rien, ne semble préparer la naissance de votre Compagnie.

Il faudrait rappeler ici tout ce que saint Vincent a dit à propos de la Providence : “ J’y pensais encore aujourd’hui et je me disais : Est-ce toi qui as songé à faire une Compagnie de filles ? Oh ! nenni. Est-ce Mademoiselle Le Gras ? Aussi peu. C’était Dieu ! ” (Coste IX, 208).

Quand on se reporte à 1613, vingt ans avant votre fondation, on se rend bien compte que ni saint Vincent ni Mademoiselle Le Gras ni la petite Marguerite n’y songeaient... et nous verrons qu’il en était encore de même, dix et même cinq ans, avant 1633. Par contre, la Providence va conduire ces cheminements en apparence si contraires, à se croiser. Pour le moment, en cette fin de 1613, nous nous trouvons face à un heureux parvenu, à une mère elle aussi enfin heureuse, et à une fille de village de 19 ans sans doute très éveillée, mais aussi très insouciante.

Revenons-en donc au cheminement de Louise de Marillac. Le bonheur n’a guère duré pour Mademoiselle Le Gras. Son fils Michel d’abord, s’est révélé fragile et instable. Puis les deuils se sont suivis dans la famille, frappant celles et ceux qui sont les plus proches de Louise. Son oncle Octavien Doni sieur d’Attichy, surintendant des Finances, meurt en 1614 ; sa tante Valence de Marillac, épouse d’Octavien Doni et marraine de Michel, disparût en 1617. Bien que les Le Gras soient les membres les moins fortunés de la famille des Marillac, ce sont eux qui prennent en charge les sept jeunes orphelins, dont certains ignoreront ce qu’est la reconnaissance ; ce qui occasionna pour Louise une cruelle déception.

Passons à 1620. Antoine Le Gras tombe malade et ne réussira jamais à se remettre d’une maladie incurable, qui l’emportera le 21 décembre 1625. Louise se trouve entre un mari gravement malade et un fils de sept ans, dont la croissance s’avère difficile. La famille garde ses distances, les finances causent des soucis. Louise de Marillac a 29 ans !

Peu de documents nous permettent de suivre son évolution. Une première lettre de son oncle mystique, MICHEL, est datée du 6 mars 1620 ; nous y lisons ce qui suit : “ L’âme pauvre se contente de se soumettre à Dieu et non pas de vouloir Lui prescrire la façon, de laquelle Il la conduira. Elle reçoit ce qui vient, use de tout avec humilité, reconnaissance et profit, et demeure toujours pauvre ”.

Tout cela est très beau et très édifiant, mais assez peu inspirateur pour Louise, qui doit veiller sur un époux très malade et un fils très fragile.

Une seconde lettre de l’oncle MICHEL porte la date du 12 août 1621, le jour des trente ans de Louise. Ce sont encore de hautes considérations, où il ne manque qu’un peu de chaleur et d’affection : “ Ne point se peiner pour cela en cette manière mais, s’en reconnaissant pauvre, la demander à Dieu et coopérer fidèlement et avec profit... ” ... les

recommandations se poursuivent en une phrase d'une quinzaine de lignes. Même si l'on tient compte du style pompeux de l'époque et de la réputation mystique de l'oncle Michel, on comprend facilement que Louise se soit alors sentie incomprise et insatisfaite.

Mais la lettre la plus insupportable que Louise reçut au cours de cette période très pénible, fut sans nul doute celle que lui adressa l'un de ses cousins, Monseigneur Pierre CAMUS, évêque de Belley. Cette lettre n'est pas longue ; lisons-la pour nous rendre compte de ce qu'a enduré votre fondatrice. Ce bon évêque moralise, alors que Louise est affairée au chevet de son mari et extrêmement inquiète pour l'avenir de son fils :

Mademoiselle, ma chère soeur, " La vôtre du 1er décembre n'est tombée en mes mains que le 15 janvier. J'y réponds ce 20, n'ayant point eu de commodité plus tôt. Je compatis à la suspension d'esprit où vous êtes par la maladie de votre cher mari. Or sus, voilà votre croix et pourquoi me fâcherai-je de la voir sur l'épaule d'une fille de la Croix ? Pour la bien porter, vous ne manquez ni d'adresse ni de conseil ni de livres ni d'esprit. Dieu veuille aussi que vous ne manquiez pas de courage !

Vous voilà toujours dans les confessions générales, à la venue du jubilé. Oh, combien de fois vous ai-je dit : grâce des confessions générales pour votre coeur ! Ah ! non, le jubilé ne vient point pour cela, mais pour nous réjouir en Dieu... et nous faire dire : Jubilemus Deo, salutari nostro !... "

Voilà la lettre que Louise reçoit fin janvier 1622, alors qu'elle est tiraillée par deux malades, et qu'elle aurait sans doute bien besoin, de compréhension et de soutien : "Jubilemus Deo ! "... "Réjouissons-nous en Dieu !" Le conseil n'est sans doute pas déraisonnable et l'on sait combien souvent Vincent rappellera à Louise de Marillac la nécessité de la gaieté. Mais connaissant la situation difficile de Louise à cette époque, on comprend facilement que cette lettre ne l'ait guère aidée à assumer son présent !

D'autant plus qu'aux souffrances occasionnées par la maladie de son mari et par les difficultés de l'éducation de son fils, s'ajoutait le remords plus ou moins irraisonné de n'avoir pas été fidèle, au voeu qu'elle avait fait d'entrer en religion. Nous avons un écho de ce trouble de conscience, dans une lettre apaisante celle-ci, de Catherine de BEAUMONT une parente, supérieure d'un monastère de la Visitation : " Je compatis grandement à votre douleur, ma bien chère fille ; mais, pourtant,... j'espère que la main qui vous fait la blessure, vous guérira... Faites tout ce que vous pourrez pour la santé de votre cher mari, en laissant l'événement au bon plaisir de Dieu... Dieu soit la joie et le repas de votre coeur... Notre Communauté priera spécialement pour vous et pour tous... "

Dans cette lettre, il y a une allusion à Monsieur Vincent. Nous sommes en 1624 : le moment est proche où les cheminements si différents de Louise Marillac et de Monsieur Vincent vont se rapprocher, puis se rencontrer : mais il nous faut revenir un peu en arrière, puisque nous avons quitté Monsieur Vincent en 1617.

Cependant, à ce niveau de votre préhistoire, je tiens à vous avouer que Louise de Marillac m'apparaît de plus en plus, comme une personnalité impressionnante et même captivante. Jusqu'à cette année, depuis vingt ans, c'est saint Vincent qui a occupé la première place dans mes lectures, dans mes études et je demeure persuadé qu'il a joué un rôle déterminant dans la fondation de votre Compagnie, comme dans quantité d'autres initiatives, pour le service et l'évangélisation des pauvres de son temps. J'ai eu aussi l'évidence de l'extrême importance de l'intervention spontanée, inespérée et déterminante, de Marguerite Naseau et de ses compagnes. ENFIN, essayant de suivre le cheminement de Louise de Marillac, JE M'APERÇOIS qu'elle a accumulé des expériences, qui se révéleront très riches et indispensables pour votre vocation et votre fondation. Expérience de la naissance "naturelle", comme disent les documents ; expérience d'un relatif abandon familial ; expérience d'une vocation religieuse et cloîtrée contredite ; expérience d'une vie de foyer et de la maternité ; expérience du veuvage, et de la difficile éducation d'un enfant. Prenant conscience de tout cela, JE COMPRENDS MIEUX que sainte Louise ait été la collaboratrice idéale de saint Vincent, dans la plupart de ses initiatives en faveur de tous les déshérités de la vie.

Certes, beaucoup plus que sainte Louise, saint Vincent a connu durant quatorze ans, la dureté et l'injustice de la vie des pauvres gens ; mais, beaucoup plus que saint Vincent, sainte Louise a connu certaines souffrances et injustices de la vie : naissance, abandon, maladie, décès... Et je comprends mieux, tout ce que sainte Louise a apporté à saint Vincent, pour l'aider à organiser un meilleur service des pauvres.

Maintenant, allons retrouver Monsieur Vincent en 1617.

CHAPITRE III

CHATILLON-LES-DOBES

Depuis trois ans, Vincent de Paul est précepteur dans la famille des Gondi ; il traverse une longue période de crise et de doute. Sa vie de château... est sans doute trop facile, trop monotone, trop inactive, compte tenu surtout de son tempérament. Plus tard, il le reconnaîtra lui-même : “ ... il est dangereux de se tenir dans l’oisiveté soit du corps soit de l’esprit : car, comme une terre, quelque bonne qu’elle puisse être, si néanmoins elle est laissée quelque temps en friche, produit aussitôt des chardons et des épines, ainsi notre âme ne peut pas se tenir longtemps en repos et en oisiveté, qu’elle ne ressente quelques passions ou tentations qui la portent au mal ”. (Coste XI, 33)

C’est alors que survient l’événement de Gannes-Folleville (24-25 janvier 1617). Vous le connaissez, il est inutile de le rappeler contentons-nous de trois rapides remarques.

1. A lire attentivement les textes, on se rend bien compte que, outre la Providence évidemment, le rôle premier et déterminant dans l’événement est tenu par Madame de Gondi. C’est elle qui réagit la première après la confession du vieillard, c’est elle qui pousse Monsieur Vincent à prêcher le lendemain, c’est elle qui choisit le sujet de la prédication. C’est elle encore qui demande à Monsieur Vincent de continuer l’expérience dans d’autres villages. Manifestement, Vincent de Paul est en crise, et il a grand besoin d’être poussé et excité.

2. Ce que saint Vincent appellera "le premier sermon de la Mission" (Coste XI, 5) a été incontestablement un succès inespéré. Saint Vincent emploie lui-même le mot, ce qui est assez rare, quand il est en jeu personnellement.

Quand on traverse une crise, le succès est toujours une sorte de remède tonifiant. Ce fut certainement le cas pour Vincent, qui en un moment où il s’ennuyait et se languissait, en un moment où il cherchait quel pouvait être le sens de sa vie, rencontre tout à coup le succès pastoral. Nous trouvons là un des supports psychologiques importants, de ce que l’on a appelé : la conversion de Vincent de Paul.

Notons que dans le texte cité plus haut (Coste XI, 5), Vincent met en relation le succès de sa prédication et le thème de la conversion.

3. Cela se passait le 25 janvier 1617, et dans les semaines qui suivirent, Vincent continua et renouvela l'expérience de Folleville. Il prêcha la mission de village en village avec le même succès, et subitement, aux derniers jours de juillet, il s'enfuit de chez les Gondi. Début août, il arrivait à Châtillon-les-Dombes. Cette décision brutale était très significative. Elle manifestait un changement de projet : finie la retirade même honnête : finie, sinon la vie de château, du moins la vie au château... Vincent s'est trouvé tellement à l'aise dans ses missions paroissiales, et tellement heureux au milieu des pauvres villageois, (ainsi qu'il l'avait été à Clichy), qu'il a décidé de finir ses jours comme petit curé de campagne.

C'est de la sorte que Vincent, avec la complicité du Père de Bérulle, se retrouve curé de Buenens, et de Châtillon-les-Dombes son annexe. Nous sommes aux premières heures du mois d'août 1617.

Le 20 août, c'est le grand événement ; grand en ce qui vous concerne. En effet, chaque fois que saint Vincent évoque vos origines, il part toujours de Châtillon. Pourquoi ?

Vous connaissez les faits, par les récits que Monsieur Vincent lui-même en a donnés, surtout en Coste IX, 208 et Coste IX, 243.

Le premier récit est du 22 janvier 1645 et le second du 13 février 1646. Remarquons que la conférence où figure le deuxième récit est impromptue : Vincent de Paul demande le sujet en arrivant !

Il y a bien sûr quelques différences, entre les deux récits : le nombre des malades, la succession des événements, etc... Mais une convergence impressionnante se manifeste sur quatre points essentiels :

1/ La conception. Pour saint Vincent il y a une évidence de base en ce qui concerne le lien entre Châtillon et votre fondation, ainsi que l'intervention de la Providence : “ Ni moi, ni Mademoiselle Le Gras ”,

2/ Le rôle de saint Vincent. Il est ici déterminant. Contrairement à ce qui s'est passé à Gannes-Folleville, c'est lui qui est ici au premier plan. La grâce a fait son chemin depuis six mois, et cette fois, Vincent est au niveau de l'événement :

C'est lui, qui spontanément, décide de répercuter la nouvelle qu'on lui a annoncée avant la messe ;

Il est très conscient d'avoir parlé “ fortement, avec ressentiment, avec affection ”, et ce sermon a dû être très impressionnant puisqu'on

en parle encore quarante-huit ans plus tard, dans la paroisse (Coste XIII, 52). Il est bien clair que tout part de ce sermon. (Ah ! l'éloquence de saint Vincent !).

C'est Vincent qui le premier, a l'idée de prolonger et structurer cette expérience de générosité spontanée : “ Dieu me donna cette pensée : ne pourrait-on pas réunir ces bonnes dames ? (Coste IX, 209)... Je proposai à toutes ces bonnes personnes ” (Coste IX, 244) ; et on se souvient de ce qu'écrivit Abelly : “ Voilà une grande charité, mais elle n'est pas bien réglée : ces pauvres malades auront trop de provisions tout à la fois, dont une partie sera gâtée et perdue, et puis après, ils retomberont en leur première nécessité ”. (Abelly 1, 46).

3/ La spontanéité des laïcs tient une grande place dans l'événement. Certes et on vient de le voir, Vincent réagit aussitôt, mais il faut souligner qu'il réagit, parce qu'une personne vient l'alerter à la sacristie ; dans l'après-midi Dieu donne à Vincent la pensée de réunir ces femmes généreuses, mais il a cette pensée en voyant la réaction immédiate et spontanée qui suit son sermon. (On verra le même processus avec Marguerite Naseau). Manifestement, au soir du 20 août 1617, Vincent est décidé à agir pour deux raisons : la misère et l'abandon de ces pauvres gens... et aussi l'élan de générosité de ses paroissiennes. “ Etaient-ce les hommes qui avaient mis le feu, au coeur de tant de personnes qui se portèrent en foule pour les aller secourir ? ”.

Tout ceci est très intéressant et mérite d'être souligné : nous surprenons Vincent de Paul en quelque sorte, lisant, interprétant un événement, une expérience. Il paraît avoir l'évidence, que Dieu lui révèle tout à la fois : une situation de détresse et, grâce à l'action spontanée, l'élément d'une solution.

4/ La concertation. Vincent ne réfléchit pas seul ! Cela sera toujours un aspect permanent et moderne, de sa personnalité particulièrement riche :

Il y eut d'abord l'appel à l'ensemble de la paroisse par le fameux sermon ;

Il y eut ensuite une assemblée, l'après-dîner ;

Il y eut enfin une concertation le soir, et sans doute les jours suivants, Vincent provoquant et animant une réflexion collective sur l'événement : une véritable révision de vie !

Trois jours plus tard se constitue la première équipe de laïcs vinctiens, la première Confrérie de la Charité, la toute première fondation de Vincent de Paul.

Mercredi 23 août 1617 ! La première Confrérie de la Charité vient d'être fondée, et déjà dans le texte de ce jour (Coste XIV, 124-125) on découvre les éléments essentiels de votre vocation.

On y trouve la finalité, à savoir le service des pauvres... On y trouve le "Corporellement et Spirituellement"... On y trouve surtout la base évangélique de votre spiritualité : " J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger..." (Matthieu XXV, 31).

Il est impressionnant de voir aussi, dès le soir de Châtillon, se dessiner la silhouette de la Fille de la Charité ! L'expérience que Vincent mènera pendant seize ans avec les Confréries, va lui permettre de compléter et d'affiner cette esquisse, surtout avec l'apport considérable de Louise de Marillac et de Marguerite Naseau.

Pour le moment, Louise de Marillac est mariée ; elle élève son fils et se débat au milieu des difficultés spirituelles et matérielles. Quant à Marguerite Naseau, peut-être commence-t-elle à enseigner l'alphabet ? Mais qui imaginerait, que ces personnes sont destinées toutes trois à se rencontrer pour fonder un jour votre Compagnie ?

Certes, Vincent de Paul aura bien raison de dire et de répéter : " Ce n'était pas moi... c'était Dieu ! ”.

CHAPITRE IV

L'HISTOIRE DES CONFRERIES

Nous retrouvons Vincent de Paul au soir du 23 août 1617. C'est un heureux, très heureux curé de campagne. Il n'est à Châtillon que depuis le 1er août, à la tête d'une paroisse que l'on disait l'une des plus difficiles du diocèse, et qui n'avait pas eu de curé résident depuis quarante ans (Coste XIII, 46).

Le voilà déjà secondé par une équipe de laïques généreuses et déterminées, après seulement trois semaines de présence. Il est certain, que Vincent croit bien alors passer le restant de sa vie à Châtillon. Il écrit d'ailleurs une lettre à Monsieur de Gondi pour s'excuser de sa fuite et lui dire sa volonté de rester dans sa nouvelle paroisse. (Voir aussi la lettre de Monsieur de Gondi à Madame de Gondi, dans Abelly, livre I, IX, 39).

Le 23 août 1617 donc, Vincent de Paul rédige de sa main l'acte de fondation de la première Confrérie de la Charité (Coste XIV, 125-126).

Le document commence ainsi : " JESUS, MARIA . Ce jour d'hui vingt-troisième d'août mil six cent dix-sept, les dames sousnommées se sont charitablement associées pour assister les pauvres malades de la présente ville de Châtillon, chacune à leur tour, ayant d'un commun accord résolu entre elles qu'une d'icelles prendra le soin, un jour entier seulement, de tous ceux qu'elles auront avisés par ensemble, avoir besoin de leur aide. En quoi elles se proposent deux fins, à savoir : d'aider le corps et l'âme ; le corps en le nourrissant et en le faisant médeciner, et l'âme en disposant à bien mourir ceux qui tendront à la mort et à bien vivre ceux qui guériront ".

Suit un beau passage sur la Vierge Marie déclarée patronne de l'équipe ; vient ensuite l'invocation de Saint André et de Saint Martin, patrons de la paroisse. Après quoi est dressée la liste des noms des huit équipières ; quelques détails d'organisation sont précisés ; et le document se termine par l'évocation du texte de Saint Matthieu : "Venez, les bénis de mon Père ... " (XXV, 31).

C'est là un texte capital à plus d'un titre. - D'abord, c'est le premier écrit que nous ayons de la plume de Vincent depuis la fameuse lettre du 17 février 1610 à sa mère, si l'on excepte une lettre adressée à un vicaire

général de Sens pour solliciter l'autorisation d'absoudre, sans abuser, des cas réservés. Quel chemin parcouru !

Ce texte est de plus très significatif de l'extraordinaire personnalité de Vincent de Paul, de sa lecture de l'événement, de la promptitude de sa décision, de ses dons d'organisateur et d'animateur. (cf. son insistance : associées, d'un commun accord, résolu entre elles, avisés par ensemble...).

Ce texte est enfin capital pour vous, Filles de la Charité, puisque des points essentiels de la vocation de la Fille de la Charité s'y trouvent déjà précisés.

C'est donc sur ses bases qui fut lancée la première fondation de Vincent de Paul. Après trois mois de fonctionnement et d'expérience, il écrira UN LONG REGLEMENT que l'on trouvera en Coste XIII, 423-435. Vincent le soumettra à l'archevêque de Lyon qui donnera son approbation le 24 novembre 1617 (Coste XIII, 435-437). L'érection officielle de la Confrérie pourra alors se faire le 8 décembre (Coste XIII, 437-438).

Ce premier règlement mériterait une analyse détaillée. Nous nous en tiendrons à quelques remarques générales.

1 °) D'abord - et c'est le plus important pour notre étude sur vos origines - nous retrouvons dans les douze pages de ce document, pratiquement tout l'essentiel de votre vocation, de votre Communauté, de votre esprit.

Il faudrait ici comparer ce règlement, à la présentation du premier règlement des Filles de la Charité, (en Coste IX, 1-13) et à l'explication qu'en donne Monsieur Vincent. Que de points communs ! Et des points je le redis, qui vous sont essentiels : “ s'unir, s'associer pour servir les pauvres corporellement et spirituellement ”. C'est là exactement la fin de la Compagnie telle que la présentera Monsieur Vincent : “ ... c'est pour cela que Dieu vous a mises et associées ensemble, c'est pour cela que Dieu a fait votre Compagnie ” (Coste IX, 119). Une même fin, un même but.

2°) Une même appellation aussi, puisque les Dames de la Confrérie s'appelleront "servantes des pauvres", et déjà Vincent précise et insiste : “ servantes des vraiment pauvres et non de ceux qui ont le moyen de se soulager. ” (C'est-à-dire : de se suffire malgré leur pauvreté).

3°) Un même esprit également, fondé sur le passage évangélique de Matthieu XXV, 31 et suiv., et s'exprimant dans les trois vertus qui deviendront comme les trois composantes de l'esprit des Filles de la Charité : la simplicité, l'humilité et la charité.

4°) Un même souci d'insertion dans l'église locale, par le lien à l'évêque du diocèse, et au curé de la paroisse.

5°) Une même conception enfin de la communauté : une communauté de style collégial, une communauté pour le service des pauvres, une communauté de partage, une communauté de foi où Vincent a même prévu une sorte de révision de vie.

En lisant et analysant ce règlement de la première Confrérie de la Charité, on comprend pourquoi lorsqu'il évoque vos origines, Vincent de Paul remonte toujours à 1617, à Châtillon-les-Dombes sa première fondation. - D'après lui, c'est là que se trouvent vos racines. Et je ne puis achever cette trop rapide évocation, sans vous relire une page parmi les plus significatives ; celle qui dans le règlement de Châtillon, décrit en détail la relation de la servante des pauvres, au pauvre. - La voici :

“ Celle qui sera en jour, ayant pris ce qu'il faudra de la trésorière pour la nourriture des pauvres en son jour, apprêtera le dîner, le portera aux malades ; en les abordant les saluera gaiement et charitablement ; accommodera la tablette sur le lit, mettra une serviette dessus, une gondole et une cuillère et du pain, fera laver les mains aux malades et dira le Bénédicité ; trempera le potage dans une écuelle et mettra la viande dans un plat, accommodant le tout sur ladite tablette ; puis conviera le malade charitablement à manger, pour l'amour de Jésus et de sa sainte Mère, le tout avec amour, comme si elle avait affaire à son fils ou plutôt à Dieu, qui impute fait à lui-même le bien qu'elle fait aux pauvres. Elle lui dira quelque petit mot de Notre-Seigneur, en ce sentiment tâchera de le réjouir s'il est fort désolé ; lui coupera parfois sa viande, lui versera à boire, et l'ayant ainsi mis en train de manger, s'il a quelqu'un auprès de lui, le laissera et en ira trouver un autre pour le traiter en la même sorte, se ressouvenant de commencer toujours par celui qui a quelqu'un avec lui, et de finir par ceux qui sont seuls, afin de pouvoir être auprès d'eux plus longtemps ; puis reviendra le soir avec même appareil et ordre que dessus ”.

Le règlement disait : “ Chacune desdites servantes des pauvres apprêtera leur manger et les servira un jour entier ”. C'est sur ce point précis que butèrent les Confréries parisiennes ; un point que Vincent estimait essentiel : “ Si, maintenant, vous ôtez le soin à chacune de la Charité de faire cuire la viande, jamais plus vous ne le pourrez remettre ; et de la faire cuire ailleurs ... après quelque temps, les dames de la Charité diront qu'il faut faire apporter la marmite aux malades par la femme qui apprêtera ; et, par ce moyen, votre Charité viendra à manquer ” (Coste I, 78).

C'est ce qui arriva à Paris. - Heureusement Marguerite Naseau intervint. Mais n'anticipons pas !

Nous sommes donc en décembre 1617. Les filles de la Charité ne sont pas nées, mais elles sont bel et bien conçues. - Le 8 décembre eut lieu l'érection officielle de la Confrérie, au cours d'une cérémonie dont nous pouvons lire le déroulement en Coste XIII, 437-438 : réunion de toute la paroisse dans la chapelle de l'hôpital de Châtillon-les-Dombes ; présentation du règlement de la Confrérie, appel aux volontaires, liste nominale des bénévoles, élections aux charges. - Le procès-verbal de la réunion est signé entre autres, par V. Depaul curé de Châtillon.

Curé de Châtillon : Or quinze jours plus tard, Vincent de Paul aura quitté sa paroisse et rejoint la famille des Gondi. Ceux-ci en effet, n'avaient pas accepté son départ.

Fin août 1617, Vincent avait écrit à Monsieur de Gondi pour s'expliquer. Nous possédons en Abelly (livre I, IX, 39) un fragment d'une lettre de Monsieur de GONDI à son épouse. Ces lignes en disent long sur leur désarroi : " Je suis au désespoir d'une lettre que m'a écrite Monsieur Vincent et que je vous envoie pour voir s'il n'y aurait point encore quelque remède au malheur de le perdre. Je suis extrêmement étonné de ce qu'il ne vous a rien dit de sa résolution et que vous n'en ayez pas été informée. Je vous prie de faire en sorte par tous les moyens, que nous ne le perdions pas,- car quand bien même son excuse serait véritable, elle ne me semble rien à côté de mon salut et de celui de mes enfants... Je ne lui ai point encore fait de réponse, et j'attendrai de vos nouvelles auparavant. Jugez si l'entremise de ma soeur de Ragny qui n'est pas loin de lui sera à propos,- mais je crois qu'il n'y aura rien de plus puissant que Monsieur de Bérulle : dites-lui que, quand bien Monsieur Vincent n'aurait pas la méthode d'enseigner la jeunesse, qu'il peut avoir un homme sous lui : mais qu'en toutes façons je désire passionnément qu'il revienne en ma maison, où il vivra comme il voudra, et moi un jour en homme de bien, si cet homme-là est avec moi ".

Cette lettre et une autre de Madame de Gondi (Coste I, 21-22) donnent une idée des pressions qui s'exercèrent sur Vincent de Paul, curé de Châtillon, en cette fin d'année 1617. Comme le prévoyait Monsieur de Gondi, c'est le Père de Bérulle qui emporta la décision.

Les adieux du curé à son peuple furent émouvants : On ne peut expliquer les larmes qui furent versées, les cris que l'on entendit lorsqu'on vit que Monsieur Vincent les quittait. (Coste XIII, 53).

Vincent de Paul s'en revenait chez les Gondi, non plus comme précepteur des enfants, mais comme missionnaire de tous les pauvres paysans qui vivaient sur les immenses terres de la famille.

Il recommença à prêcher mission sur mission à travers les villages, et fonda partout des Confréries de la Charité sur le modèle de celle de

Châtillon.- Si donc nous voulons, ne pas perdre de vue vos racines, c'est à toutes ces nouvelles fondations qu'il nous faut maintenant prêter attention.

LES REGLEMENTS DES CONFRERIES

Nous pouvons prendre connaissance en Coste de neuf règlements de Confréries, fondées entre 1618 et 1622 (XIII, 439-521). Il est très intéressant, de pouvoir y suivre l'expérience même de Saint Vincent, l'évolution et la progression de son projet. Ce projet vous le savez aboutira à la fondation de votre Compagnie, même si pour l'instant, Vincent est à dix mille lieues de penser à vous ! Par contre il commence sans doute à penser aux prêtres de la Mission, puisqu'il vient de rencontrer un certain Antoine Portail, qui l'aide occasionnellement dans les missions, et qui sera plus tard le premier Directeur des Filles de la Charité. Nous ne pouvons évidemment pas étudier chacun des neuf règlements, bien qu'il soient autant de jalons de votre préhistoire. Tenons-nous-en ici encore, à quelques remarques d'ordre général.

Deux constatations en apparence contradictoires, mais toutes deux importantes, s'imposent à la lecture de ces règlements :

1. la fidélité à un certain nombre de principes et donc, une certaine Stabilité,
2. une incessante évolution, due à une permanente adaptation.

1. La fidélité et la stabilité se situent au niveau de ce que Vincent de Paul considère comme l'essentiel.

a. D'abord LA FOI : une foi de plus en plus centrée sur Jésus-Christ patron de l'Institution (comme à Châtillon); une foi qui est de plus en plus considérée comme référence ; d'où le souci de la prière, de la pratique sacramentaire et de l'alimentation communautaire de la Foi.

b. Fidélité absolue et de plus en plus exigeante AUX PAUVRES, et insistance de plus en plus catégorique sur les vraiment pauvres. On sent très bien que l'Institution-Confrérie connaît des difficultés, des déviations, des tentations sur ce point. Qu'on relise seulement le règlement de la Charité mixte de Joigny (Coste, XIII, 453 et 516-517).

c. Élément permanent parce que essentiel : la relation vitale Foi/service, Jésus-Christ/Pauvre. - On sent que Vincent de Paul approfondit de plus en plus Matthieu XXV 31, qu'il cite dans chacun des règlements : Jésus-Christ est présent dans le pauvre. Cf., par exemple, cette citation libre, très personnelle, et par conséquent plus significative : “ Venez, possédez le Royaume que mon Père vous a préparé, parce qu'ayant été malade vous m'avez visité et administré toutes mes nécessités ” (Coste XIII, 471). Ou encore : “ L'association de la

Charité est instituée... pour honorer Notre-Seigneur Jésus en la personne des pauvres ” (Coste XIII, 475). Manifestement, pour Vincent le pauvre devient de plus en plus Jésus-Christ, ou si l’on veut, Jésus-Christ est de plus en plus le pauvre. On sent déjà poindre le "quitter Dieu pour Dieu".

d. Quatrième élément permanent : ce que l’on peut appeler la structure communautaire et la forme collégiale ou démocratique de l’institution. Les Assemblées demeurent des temps indispensables, à tel point que la réunion mensuelle devient bimensuelle (Coste XIII, 479). Et il s’agit de plus en plus d’un véritable partage de responsabilité et de révision d’activité : “... les officiers traiteront ensemble des besoins spirituels et temporels des pauvres... faisant chacun d’iceux, rapport de ce qu’il aura fait à raison de son office, et consulteront tous ensemble des moyens d’y pourvoir, à la pluralité des voix, qui seront colligées par ledit sieur prieur curé... sans qu’il soit loisible à pas un après qu’il aura donné sa voix, de disputer contre les autres qui auront été d’avis contraire ” (Coste XIII, 509). Echanges, concertation, votes (à bulletins secrets) et décision à la majorité, le tout pour le service des pauvres : voilà un aspect important de la structure de la Confrérie, qui demeure et s’affine avec l’expérience. - Et il convient une fois encore de souligner, que nous sommes dans la première moitié du 17^e siècle au cours de laquelle, dans la société comme dans l’Eglise, se développe à l’inverse, le concept du pouvoir monarchique absolu.

Ces quatre points : foi de plus en plus centrée sur Jésus-Christ, service de plus en plus exclusif des vraiment pauvres, lien entre Foi et Service, structure communautaire d’échanges et de collégialité, se retrouvent comme des constantes dans les règlements des Confréries. On les retrouvera dans votre Institution : elles sont partie essentielle de vos racines.

2. Donc de 1617 à 1622 fidélité, mais aussi incessante évolution en raison d’une permanente adaptation. Il serait trop long de vouloir signaler ici tous les changements constatés d’un règlement à l’autre (par exemple pour les menus : Coste XIII, 441, 450, 462, 471, 476... - Ce pourrait être intéressant, au moins pour les cuisinières !). De toute façon, en ce qui concerne notre sujet, le plus significatif est de rechercher les motivations des changements et de l’évolution. - Il y en a deux, me semble-t-il, qui gardent en 1982 toute la valeur qu’elles avaient en novembre 1633 :

- A) les pauvres tels qu’ils sont,
- B) l’événement et l’expérience.

A) LES PAUVRES TELS QU’ILS SONT. En lisant en continu tous ces règlements, on ne peut pas ne pas être impressionné par l’élargissement rapide et presque infini, du regard de Vincent de Paul, ainsi que de

son champ de conscience et de responsabilité. Plus tard, il dira aux premières Filles de la Charité que les pauvres sont "nos seigneurs et nos maîtres" ; mais cela dès 1618, il l'a compris. Il vient de fonder une institution ; il l'a minutieusement définie et réglementée, par rapport aux pauvres malades abandonnés du 20 août 1617. Il s'agit d'une structure conçue pour visiter, entourer, soigner les malades pauvres à domicile ; cela restera une priorité, même chez les Filles de la Charité.

En septembre 1618, Vincent de Paul est à Joigny où existe un petit hôpital qu'il visite. - Les pauvres y sont aussi pauvres et abandonnés, que les pauvres à domicile. Qu'importe ! L'institution et sa structure s'adaptent, et la Confrérie de Joigny prendra soin des pauvres à domicile, et de ceux qui sont à l'hôpital.

En mai 1621, Vincent de Paul repasse à Joigny. En trois ans, son regard s'est considérablement élargi. Il a été nommé entre-temps aumônier des galères (8 février 1619); par suite, il a rencontré une nouvelle forme de misère. Il a aussi pris conscience d'autres situations de détresse : les enfants pauvres et bien sûr, non scolarisés ; les pauvres valides, mais sans ressources et sans travail, etc... - En lisant le règlement de mai 1621 (Coste XIII, 446-461), on se rend compte que l'institution "Confrérie" se renouvelle constamment, pour s'adapter à ces nouvelles situations de pauvreté. Renouvellement considérable, presque une révolution puisque la Confrérie devient mixte : les hommes prennent en charge le problème des pauvres valides et l'apprentissage des enfants, tandis que les femmes conservent le soin des malades.

Il faudrait avoir le temps d'analyser et de comparer le règlement de Châtillon et celui de Joigny (mai 1621) pour découvrir un principe, qui malgré les apparences, restera toujours cher à Vincent : l'Institution n'est pas une fin en soi; elle n'est qu'un moyen, un moyen de servir les pauvres. Elle doit donc s'adapter et s'adapter aux vraiment pauvres, tels qu'ils se présentent et tels qu'ils sont. Là se trouve le premier critère de l'évolution incessante de l'Institution "Confrérie". - Un critère essoufflant, car les pauvres sont innombrables et toujours différents.

B) L'ÉVÉNEMENT ET L'EXPÉRIENCE. C'est là le second critère d'évolution de la Confrérie. Vous connaissez la réflexion de Vincent de Paul concernant les règlements : " ... Une bonne maxime ... est de différer autant qu'ils peuvent le règlement qu'ils font, à cause que l'expérience montre que ce qui est faisable au commencement est parfois nuisible dans le progrès, ou sujet à des inconvénients fâcheux ;... " (Coste III, 272).

Vincent de Paul est un homme particulièrement doué, naturellement et spirituellement, pour réfléchir sur l'événement et exploiter l'expérience. C'est ainsi que de règlement en règlement, de 1618 à 1622, on remarque nombre de changements et d'évolutions.

Pour les responsables par exemple, il avait d'abord prévu un mandat d'un an (cf. Coste IX, 8). S'étant rendu compte qu'il fallait plus de temps pour devenir efficace, il prolongea les mandats jusqu'à deux ans.

De même, Vincent s'aperçoit que l'un des risques majeurs se situe au niveau de la persévérance : ainsi, à l'occasion de la Mission, on s'enflamme, on se porte volontaire... et puis on s'essouffle ! Curieusement, Vincent lance dans les Confréries l'usage du Bon propos, engagement renouvelable chaque année (Coste XIII, 485, 489, 518).

Dans le même ordre d'idées, Vincent en vient peu à peu à distinguer dans les Confréries, ceux et celles qu'on pourrait appeler les militants, et les sympathisants. Il appelle les premiers... les piliers, soutenant le corps de l'association (Coste XIII, 447, 451) ; les autres seront les associés, et constituent une sorte de Tiers-Ordre.

On pourrait ainsi donner beaucoup d'autres exemples de la façon dont le maître-animateur-organisateur Vincent, tire parti de l'expérience.

Dernière remarque sur ces règlements des Confréries qui nous ont permis de suivre le développement de vos racines, depuis Châtillon jusqu'à la veille de la rencontre entre Vincent de Paul et Louise de Marillac. Remarque quand même importante : celle de la présence envahissante dans cette étape, de la bonne Madame de Gondi.

Signant le règlement de l'association de la Charité de femmes de Joigny en septembre 1618, F. M. DE SILLY c'est elle : Françoise Marguerite de Silly, DAME DE GONDI (Coste XIII, 444). Signant le règlement de la Confraternité de la Charité mixte de Joigny en mai 1621, P.-E. de Gondi, c'est son mari Philippe-Emmanuel (Coste XIII, 457). Présentant la demande d'approbation de la Confrérie de la Charité de femmes de Montmirail le 1er octobre 1618, c'est Darne Françoise-Marguerite de Silly, Comtesse de Joigny Françoise-Marguerite de Silly est la première à signer le document d'établissement de la Confrérie de Montmirail, le 11 novembre 1618 (Coste XIII, 466). Le 13 novembre 1618 à Montmirail, avec et après V. Depaul, Françoise-Marguerite de Silly signe un document attestant quelques élections et réceptions

(Coste XIII, 466). Le nom de Dame Françoise-Marguerite de Silly, Comtesse de Joigny, figure dans le document d'approbation de la Confrérie de la Charité de femmes de Folleville, Paillart et Sérévillers, délivré le 20 septembre 1620 par Monseigneur François Picard, évêque d'Amiens (Coste XIII, 482). Françoise-Marguerite de Silly signe encore à Montmirail le 6 mai 1622, une demande d'approbation pour la Confrérie de la Charité mixte de Courboin, adressée à Charles de Macqueville évêque de Soissons (Coste XIII, 519). On la rencontre vraiment souvent. Et Monsieur Vincent lui-même fait parfois suivre son nom, de titres qui la rappellent : prêtre et aumônier de Dame Françoise-Marguerite de Silly Comtesse de Joigny ; aumônier réal des galères de France et de Madame la Comtesse de Joigny (Coste XIII, 465, 482).

Comprenons-nous bien : Madame de Gondi est une femme d'une incontestable générosité et d'une foi profonde, quelle que soit par ailleurs son indéniable tendance au scrupule. Vous lui devez beaucoup, vous Filles de la Charité. Et nous Lazaristes, lui devons encore plus.

Souvenez-vous : c'est elle (avec ses scrupules !) qui bouscule Monsieur Vincent le soir de Gannes-Folleville. Sans son intervention passionnée, Vincent aurait-il prêché le lendemain à Folleville? C'est Madame de Gondi qui fait revenir Vincent de Châtillon : sans elle, peut-être aurait-il été un autre curé d'Ans avant la lettre, un extraordinaire curé de campagne, mais pas le fondateur de votre Compagnie.

C'est Madame de Gondi, qui de 1618 à 1625, fera s'ouvrir bien des portes devant Vincent de Paul pour les fondations de ses Confréries, et lui ouvrira aussi sa fortune. C'est encore elle qui fondera, au sens financier du mot, la Congrégation de la Mission, le 17 avril 1625 ; haut et puissant seigneur Messire Philippe-Emmanuel de Gondi, comte de Joigny... et haute et puissante Dame Françoise-Marguerite de Silly, Baronne de Montmirail, signant le contrat de fondation de la Congrégation de la Mission.

Il convenait, en toute justice, de signaler tout cela. Mais ce contexte influe évidemment sur les conceptions et le projet de Monsieur Vincent ; les règlements que nous venons de survoler le prouvent. Vincent, en ce qui concerne le service des pauvres, en reste toujours au projet d'amener les plus favorisés à aider, servir et secourir les plus déshérités. Marguerite Naseau n'est pas encore passée par là !

A la relecture de tous ces règlements, un qualificatif soudain m'a happé. Il se trouve en Coste XIII, à la 5e ligne de la page 441, dans le règlement de la Confrérie de femmes de Joigny de septembre 1618.

Après avoir parlé des dames "servantes des pauvres", le règlement poursuit : " L'on choisira deux pauvres femmes pieuses pour garder les malades réduits à l'extrémité et destitués d'autres secours, lesquelles seront payées des deniers communs de l'association, admises au corps d'icelle, et s'appelleront gardes des pauvres malades ". Le dimanche 16 septembre 1618, se présentèrent pour être gardes des pauvres malades, Madeleine Guesnot et Marie Fouchet, veuve de défunt Jacques Paumier (Coste, XIII, 446).

On choisira deux "pauvres" femmes pieuses... Ce qualificatif en dit long ! Ma remarque n'enlève rien à la valeur de tout ce qui précède mais elle confirme que le projet de Vincent de Paul est encore prisonnier d'un milieu, qu'il fréquente pratiquement depuis quelque 25-27 ans. Qui pourrait le lui reprocher ?

L'histoire très riche des Confréries montre bien ce que les Filles de la Charité doivent à cette expérience ; mais elle laisse aussi deviner tout ce qu'elles devront bientôt, à la providentielle Marguerite Naseau.

CHAPITRE V

VINCENT ET LOUISE SE RENCONTRENT

L'étape suivante de la merveilleuse histoire de vos origines est capitale : c'est la rencontre entre Vincent de Paul et Louise de Marillac et leur cheminement commun, jusqu'à l'intervention inespérée de Marguerite Naseau.

Monsieur Vincent, nous savons où il est et ce qu'il fait. A travers les terres des Gondi, Madame de Gondi n'étant elle-même jamais bien loin, il prêche des missions et fonde des Confréries. Il voyage aussi, surtout depuis qu'il est aumônier général des Galères. En 1621 il est à Mâcon (Coste XIII, 490-504), en 1622 à Marseille (il a été nommé Supérieur de la Visitation et François de Sales meurt le 22 décembre) et en 1623 à Bordeaux puis à Puy (Coste XII, 218). En 1624 il prend possession du Collège des Bons Enfants... la naissance de la Congrégation de la Mission est proche (Coste, XII, 8).

Mais qu'en est-il de Mademoiselle Le Gras ? Nous l'avons quittée en 1623-24 ; son mari est un grand malade et son fils Michel âgé de 10-11 ans, lui cause beaucoup de soucis. Dans sa famille elle a perdu les d'Attichy, ceux sur qui elle comptait le plus ; et sa situation financière n'est pas brillante. Cette accumulation d'épreuves l'amène à s'interroger : ne subit-elle pas une sorte de châtement pour n'avoir pas honoré son voeu d'entrer en religion chez les Capucines ? Vous vous souvenez de la lettre de Mgr Le Camus son cousin, évêque de Belley, une lettre moralisante et... décevante : Jubilemus Deo ... réjouissons-nous en Dieu !

En mai-juin 1623, Louise de MARILLAC fait une expérience spirituelle et mystique qu'elle raconte elle-même. Elle avait le 4 mai fait voeu de viduité, pour le cas où son mari viendrait à décéder. Le 25 mai jour de l'Ascension, elle entre selon son expression, dans un grand abattement d'esprit, et à cette dépression spirituelle, elle croit pouvoir donner trois raisons : toujours ce remords concernant la non-exécution de son voeu d'entrer en religion, le

changement de directeur spirituel qu'il lui faudra accepter, un doute qui affecte sa foi en l'immortalité de l'âme.

“ Ce jour de la Pentecôte, écrira-t-elle plus tard, étant à Saint-Nicolas-des-Champs, durant la sainte Messe, tout en un instant, mon esprit fut éclairci de ses doutes ... ”

Concernant son voeu et son remords, elle comprend qu'elle doit rester auprès de son mari et “ qu'un temps viendra où je serai en état de faire voeu de pauvreté, chasteté, obéissance... avec des personnes qui le feraient également ... et dans un lieu pour secourir le prochain ”. Les religieuses étant tenues à la clôture, elle ne comprenait pas bien ce que cela signifiait pour elle.

Pour le changement de directeur, “ je sus, écrit-elle, que Dieu m'en donnerait un qu'il me fit voir ; alors, ce me semble, je sentis répugnance de l'accepter ... néanmoins j'acquiesçai ”.

Quant au doute sur l'immortalité de l'âme, il disparut. Et Louise d'ajouter : “ J'ai toujours cru avoir reçu cette grâce par le Bienheureux Monseigneur de Genève ”, qui venait de mourir fin 1622.

Dans ce texte, pour la première fois, Louise de Marillac évoque Monsieur Vincent. C'est vraisemblablement en 1624 que Vincent de Paul assumera la direction spirituelle, de sa future et précieuse collaboratrice.

La première lettre que nous possédons de Monsieur Vincent à Louise de Marillac est du 30 octobre 1626. La première lettre que nous avons de Louise de Marillac à Monsieur Vincent est du 5 juin 1627.

Antoine Le Gras est mort le 21 décembre 1625. Une lettre de Louise de MARILLAC au Père Hilarion Reboux à qui elle raconte les derniers moments de son époux montre bien la grande affection qu'elle nourrissait à l'égard de son mari : “ J'étais seule avec lui pour l'assister ... il ne put jamais me rien dire, sinon : Priez pour moi je n'en puis plus ; paroles qui seront à jamais gravées dans mon coeur ”.

Au départ, la relation entre Vincent de Paul et Louise de Marillac paraît difficile et fait songer à la "répugnance" de juin 1623. Il ne semble pas que les difficultés proviennent d'une quelconque incompatibilité, mais plutôt du fait que le directeur spirituel est accaparé par raille autres responsabilités et activités, alors que Louise en est un peu au stade, où en était Madame de Gondi qui aurait aimé pouvoir disposer d'un aumônier personnel, permanent et toujours accessible. Les deux lettres ci-dessous sont à ce sujet, fort significatives.

Vincent est à 28 lieues (112 km) de Paris (Coste I, 25-26), à Loisy-en-Brie où il prêche une mission. Ceci entraîne une absence minimum de quinze à vingt jours. Mais il est parti sans prévenir : “ J’avais peine de vous faire peine ! ”. Il renvoie Louise pour le temps de son absence, à la direction de Notre-Seigneur, et s’excuse à peine de ne pas répondre à toutes les lettres de Louise en raison de ses occupations. A vrai dire, on comprend quelque peu les réticences à peine voilées de Vincent qui vient de fonder la Congrégation de la Mission, qui est aumônier général des Galères, Supérieur de la Visitation et animateur d’un bon nombre de Confréries, trouvant cependant encore le temps de prêcher mission sur mission. Rappelons en passant, que Madame de Gondi est décédée le 23 juin 1625.

La lettre de Louise de MARILLAC est elle aussi, très révélatrice (Coste I, 28-30), les premières lignes surtout : “ J’espère que vous me pardonneriez la liberté que je prends de vous témoigner l’impatience de mon esprit, tant pour le long séjour passé que sur l’appréhension de l’avenir, et de ne savoir le lieu où vous allez, après celui où vous êtes ”. Il est clair que Louise trouve son directeur un peu trop remuant. Elle s’en plaint d’ailleurs, à son cousin l’évêque de Belley et celui-ci lui répond : “ Pardonnez, ma très chère soeur, si je vous dis que vous vous attachez un peu trop à ceux qui vous conduisent, et que vous vous appuyez trop sur eux : voilà Monsieur Vincent qui s’éclipse, et Mademoiselle Le Gras est hors de pile et désorientée ”. Mgr Le CAMUS, cependant, promet de rencontrer Monsieur Vincent.

Peu à peu la correspondance devient régulière, et surtout plus chaleureuse, bien que Vincent soit toujours aussi surchargé : “ Je vous écris environ la minuit, un peu harassé. Pardonnez à mon coeur s’il ne s’épand un peu plus dans cette lettre ”. Et pour la première fois à notre connaissance, Vincent demande à Louise de Marillac un service, un petit service pour la Confrérie de Gentilly. Il s’agit de deux ou trois chemises à envoyer.

J’avoue ressentir une certaine tendresse... pour ces deux ou trois chemises ! C’est le premier lien matériel connu, établi entre Louise de Marillac et les Confréries. Et quand on connaît la suite, quand on sait que c’est sur le chemin des Confréries, que se rencontreront bientôt Vincent de Paul, Louise de Marillac et Marguerite Naseau, on est tenté d’accorder une importance capitale à ces deux ou trois fameuses chemises, d’octobre 1627 (Coste I, 30). La Providence n’a jamais besoin de miracles pour orienter nos vies. Souvent, elle se manifeste très efficacement dans les plus petits événements quotidiens. Je suis persuadé que vos racines, que

nous essayons de suivre centimètre par centimètre, sont passées ce jour-là très près, de ces deux ou trois chemises !

La lecture attentive des lettres suivantes nous révèle que Vincent intéresse de plus en plus Louise de Marillac, aux Confréries et à son travail missionnaire. Louise de son côté participe volontiers, et de plus en plus intimement. Ce faisant, elle semble se libérer progressivement de ses problèmes intérieurs personnels.

Il se produit une évolution remarquable, espérée sans doute et même voulue, par l'excellent directeur-animateur qu'est Vincent. Il sait que c'est en s'ouvrant aux autres, aux pauvres surtout, et en s'engageant vis-à-vis d'eux, que l'on a les meilleures chances d'oublier ses soucis personnels et ses scrupules, et de retrouver l'équilibre et l'épanouissement individuel. Vincent lui-même avait bien expérimenté cela entre 1616 et 1618.

Entre octobre 1627 et mai 1629, nous disposons de quinze lettres de Vincent de Paul à Louise de Marillac et d'une seule lettre de Louise de Marillac à Vincent de Paul. Tous ces textes mériteraient d'être étudiés, puisque nous approchons de plus en plus, des derniers grands événements de votre pré-histoire. Nous nous en tiendrons à trois remarques, avec quelques citations.

1) Vincent de PAUL est toujours très accaparé par ses occupations, mais Louise semble mieux l'accepter : “ Vous serez la bienvenue demain pour la messe de Monsieur de la Salle, car pour moi, je suis obligé de la dire de matin, ce à cause d'une assemblée d'ecclésiastiques... ” (Coste I, 33). “ J'espère de vous voir pendant la fin de ce mois ... ” (Coste I, 39). “ Ce petit nombre de lignes sera pour vous remercier de ce que vous avez pris cette bonne fille chez vous, des douze chemises que vous m'avez envoyées, et pour vous dire que je m'en vas partir, pour m'en retourner dans huit jours ... ” (Coste I, 40). Et, pour sa part, Louise de MARILLAC écrit : “ ... je crains que mes lettres aient été perdues ... Votre absence ne me fut jamais plus sensible, pour les besoins que j'ai eus depuis... ” (Coste I, 36).

2) Mais, si Vincent reste toujours un directeur aussi remuant, une profonde amitié est manifestement en train de se tisser entre lui et Louise de Marillac. “ Que vous dirai-je maintenant de celui que votre coeur chérit tant en Notre-Seigneur ? Il se porte un peu mieux si me semble, mais toujours avec quelque petit sentiment de ses petits frissons ... Or sus, c'est assez parlé à sa fille. Il faut achever en lui disant, que mon coeur aura un bien tendre ressouvenir

du sien, en celui de Notre-Seigneur... ” (Coste I, 63-64). “ Ayez bien soin de votre santé pour l’amour de lui ... je me porte mieux, Dieu merci. Il me reste encore quelque petit sentiment de fièvre ; mais cela va toujours en diminuant et le désir que j’ai, que vous soyez toute sainte, en augmentant. Adieu, ma fille, Dieu vous donne le bon soir ! ” (Coste I, 70). “ Je ne saurais vous exprimer combien mon coeur désire ardemment voir le vôtre, pour savoir comment cela s’est passé en lui... ” (Coste I, 51-52), etc... etc...

Nous voilà bien loin de la répugnance de mai 1623. Si je mentionne ici cette grande amitié qui naît et se développe c’est, vous le devinez, parce que cette amitié a elle aussi, joué un très grand rôle dans vos origines.

3) Dernière remarque sur les échanges de correspondance entre Vincent de Paul et Louise de Marillac de 1626 à 1629 : Vincent engage de plus en plus Louise dans la vie des Confréries. Après les fameuses deux ou trois chemises, il en demande quatre (Coste I, 32), puis douze (Coste I, 39). Il demande à Louise de recevoir deux pauvres filles qui ne peuvent rester dans le village où elles sont (Coste I, 38) ... Et c’est ainsi que Louise, de plus en plus intéressée et engagée, finit par recevoir cette lettre d’Envoi, du 6 mai 1629 : “ ... Allez donc Mademoiselle, allez au nom de Notre-Seigneur. Je prie sa divine bonté qu’elle vous accompagne, qu’elle soit votre soulas (consolation) en votre chemin, votre ombre contre l’ardeur du soleil, votre couvert à la pluie et au froid, votre lit mollet en votre lassitude, votre force en votre travail, et qu’enfin il vous ramène en parfaite santé et pleine de bonnes oeuvres.

Vous communiez le jour de votre départ, pour honorer la charité de Notre-Seigneur, et les voyages qu’il a faits pour cette même et par la même charité, les peines, les contradictions, les lassitudes et les travaux qu’il y a soufferts ; et afin qu’il lui plaise bénir votre voyage, vous donner son esprit, la grâce d’agir en ce même esprit, et de supporter vos peines en la manière qu’il a supporté les siennes... Adieu Mademoiselle ; ressouvenez-vous de nous en vos prières, et ayez sur toutes choses soin de votre santé, que je prie Dieu vous conserver... ” (Coste I, 73-74).

Et voilà Louise de Marillac devenue ... Visitatrice des Confréries, et première collaboratrice de Vincent de Paul. La lettre ci-dessus porte en Coste I, le n° 39. Dans la lettre n° 40 nous trouvons ce qui suit : “ Je vous supplie, Mademoiselle, ... de me mander ... si cette bonne fille de Suresnes qui vous a vue d’autrefois, et qui s’emploie à enseigner des filles, vous est allée voir comme elle me le promet dimanche dernier, étant ici ” (Coste I, 76). Cette lettre est du 19 février 1630.

Il y eut sans doute, entre le cachet bleu du 6 mai 1629 et la lettre du 19 février 1630, un certain nombre de lettres perdues. Mais il y a comme un symbole dans le fait qu'elles se suivent dans la collection de Coste. En tout cas, c'est entre mai 1629 et février 1630 que trois chemins se sont croisés ; ceux de Vincent de Paul, de Louise de Marillac et de Marguerite Naseau.

Tout est en place ou presque, pour la fondation de votre Compagnie. Il n'y manque, on le verra, qu'un incident dans les Confréries parisiennes. Pour l'instant comme le dira Vincent : “ Ni moi ni Mademoiselle ne songions à faire une Compagnie de filles ” ... “ Ce n'est pas moi... c'est Dieu ! ”

CHAPITRE VI

DERNIERES ETAPES AVANT LA FONDATION

Pour suivre les événements au cours des cinq années de 1629 à 1633, nous disposons d'une bonne centaine de lettres de Vincent de Paul à Louise de Marillac ; nous avons aussi une lettre de Louise et vingt-six pages de ses Pensées (Ecrits spirituels, édition 1961) ; nous trouvons un certain nombre de récits dans les Conférences aux Filles de la Charité ; et enfin, nous connaissons quelques détails, malheureusement rares, sur Marguerite Naseau.

Pour avancer dans la clarté, nous continuerons à suivre la chronologie. D'où trois parties d'inégale importance :

I. LES CONFRERIES PARISIENNES.

II. MARGUERITE NASEAU.

III. REACTIONS DE VINCENT DE PAUL ET DE LOUISE DE MARILLAC.

Nous sommes arrivés au terme de l'étape précédente, avec le cachet bleu faisant de Louise de Marillac la Visitatrice des Confréries ; c'était le 6 mai 1629.

Louise commence ses tournées par Montmirail et les environs. Début février 1630 elle est à Saint-Cloud. Je signale ce passage à Saint-Cloud parce qu'il a été l'occasion de la part de Louise d'un témoignage, intéressant non pas tellement sur son activité, mais surtout sur sa personnalité que nous ne connaissons pas suffisamment. Elle écrit : “ Je suis partie le jour de sainte Agathe 5 février, pour aller à Saint-Cloud... A la sainte communion, il me sembla que Notre-Seigneur me donnait pensée de le recevoir comme l'époux de mon âme ... et me sentis plus fortement unie à Dieu ... et eus la pensée de tout quitter pour suivre mon Epoux ... Dieu perlait, ayant le désir de faire dire la messe ce jour-là, à cause que c'est l'anniversaire de mes noces, et m'en retenant pour faire un acte de pauvreté, voulant être toute dépendante de Dieu dans l'action que j'allais faire, sans en rien témoigner à mon confesseur,

qui dit la messe où je communiai ; et entrant à l'autel, il eut la pensée de la dire pour moi par aumône, et de dire celle des épousailles. ” (Coste I, 75). L'action que j'allais faire : c'est évidemment la visite de la Confrérie. On imagine facilement Louise de Marillac allant à la messe avant son départ. Fait significatif et émouvant : elle pense à l'anniversaire de son mariage. Elle aimerait retenir l'intention de la messe, pour le souvenir de cet événement personnel de sa vie. Elle en fait le sacrifice, pour que Dieu bénisse la visite difficile qu'elle va faire. Et voilà que le prêtre prend les devants, et célèbre la messe en utilisant les textes, prévus pour une messe de mariage !

On comprend que cette délicatesse de la Providence l'ait touchée et ce petit fait, comme beaucoup d'autres que l'on pourrait évoquer, modifie à nos yeux l'image que l'on a pu se faire d'elle, trop souvent.

Le 5 février 1630 Louise de Marillac est partie pour sa tournée, sans doute avec joie et courage ; et il lui en fallait ! En effet seize jours plus tard, Vincent de Paul lui écrit à Saint-Cloud : “ Je loue Dieu de ce que vous avez la santé pour soixante personnes, au salut desquelles vous travaillez, mais je vous prie me mander exactement si votre poumon n'est point incommodé de tant parler, ni votre tête, de tant d'embarras et de bruit ” (Coste I, 75). Outre les mille soucis dont nous reparlerons, de la visite d'une Confrérie, Louise avait probablement eu un petit accroc de santé, puisque Vincent lui écrit de nouveau quelques jours plus tard : “ Je loue mille fois Dieu et le bénis de tout mon coeur de ce qu'il vous a redonné la santé, et le prie qu'il la vous conserve et ramène de même. Revenez-vous-en donc Mademoiselle vers la fin de la semaine, et plus tôt même, si l'occasion s'en présente, non pas par eau mais dans une charrette bien fermée ” (Coste I, 77).

Ainsi, Louise de Marillac joue courageusement son rôle de Visitatrice des Confréries ; et celles-ci ne cessent de se multiplier. Saint-Cloud on le sait, est assez proche de Paris. Et les paroisses de Paris veulent entrer à leur tour dans ce réseau de charité, qui fait figure d'un grand événement, dans la vie de l'Eglise des années 1630.

I. LES CONFRERIES PARISIENNES.

C'est la paroisse Saint-Sauveur qui la première, souhaite fonder un Confrérie de la Charité en 1630 (Coste IX, 77) : “ Ma soeur Marguerite Naseau est venue la première pour servir les pauvres malades de la paroisse Saint-Sauveur, en laquelle la

Confrérie de la Charité a été établie en l'année 1630 ” (Conférence de juillet 1642 sur les vertus de Marguerite Naseau).

En Coste XIII, 523-527, nous avons quelques éléments d'un Règlement de la Charité de femmes, de la Paroisse Saint-Sauveur à Paris (1629) et la fin d'un Règlement de la Charité de la Paroisse Saint-Sauveur à Paris (1629). Dans vos racines, cette Confrérie de Saint-Sauveur occupe une place toute particulière, puisque c'est sur cette paroisse que Marguerite Naseau occupa son premier placement.

Vincent de Paul le dit lui-même : “ ... toutes les autres principales paroisses suivirent ” (Coste IX, 244), à commencer par Saint-Nicolas-du-Chardonnet, paroisse de Louise de Marillac : Louise en fut la fondatrice et la première prieure. Le tome XIV de Coste page 543, donne des nombreuses références qui permettent de connaître l'histoire de cette Charité. C'est Louise qui en composa le Règlement (Coste XIII, 527-531) et Vincent l'en félicita : “ Vous êtes une brave femme d'avoir ainsi accommodé le règlement de la Charité, et je le trouve bien ”. (Coste I, 116).

Connaissant maintenant un peu mieux Louise de Marillac, je crois pouvoir discerner dans ce règlement, à dix reprises au moins, son apport très original à un règlement bien accommodé, au dire de Vincent.

Après la fondation de la Confrérie de Saint-Nicolas, vint le tour de la paroisse Saint-Benoît. En cette occasion, Vincent nous a laissé un texte surprenant : “ Nous sommes après à mettre la Charité à Saint-Benoît ; mais je ne sais par quel esprit cela se fait, que chaque paroisse de Paris veut avoir quelque chose de particulier, et ne veulent point avoir rapports avec les autres. C'est quasi leur faire peine que de dire : l'on fait ailleurs comme cela. Ou bien elles veulent faire un salmigondis (mélange de choses disparates) en prenant quelque chose de Saint-Sauveur, quelque autre de Saint-Nicolas notre paroisse, et quelque autre chose de Saint-Eustache ” (Coste I, 100).

Vincent perçoit déjà la difficulté qu'il y a à transposer sur Paris une structure conçue et réalisée pour la campagne. Mais cet esprit de clocher des paroisses parisiennes n'est encore qu'un inconvénient mineur. - Très rapidement, une difficulté bien plus grave se présente.

Vincent avait écrit un jour, à Louise de Marillac : “ Si ces dames n'acceptent pas de cuire elles-mêmes la viande et de porter elles-mêmes le pot, la Charité viendra à manquer ”. Pour Vincent, c'est le contact direct et la relation personnelle entre la servante

des pauvres et le pauvre, qui sont essentiels à l'esprit et au but de la Confrérie. Si cette relation disparaît, par l'intervention d'intermédiaires par exemple, l'Institution sera en danger de mort. Or cela se produisit à Paris. Laissons parler Vincent lui-même.

“ En cette ville de Paris, quelques dames eurent ce même désir d'assister les pauvres de leur paroisse ; mais quand on en vint à l'exécution, elle furent bien empêchées de leur rendre les services vils et bas... ” (Coste IX, 209). “ Comme il y a grand nombre de malades dans Paris ils étaient mal servis, car les dames ne pouvaient s'y assujettir : l'épouse à cause de son mari et de son ménage, la fille à cause de son père et de sa mère. Enfin cela n'allait bien, parce que Dieu voulait qu'il y eût une Compagnie de Filles, qui frit tout exprès pour servir les malades sous ces dames ” (Coste IX, 244). - “ Les dames de Saint-Sauveur eurent la Confrérie de la Charité en leur paroisse ; elles servaient les pauvres elles-mêmes, portaient la marmite, les remèdes et tout le reste ; et comme la plupart étaient de condition et avaient mari et famille, elles étaient souvent incommodées de ce pot, de sorte que cela les rebutait, et elles parlèrent de trouver quelques servantes, qui fissent cela pour elles ”. (Coste IX, 456).

Vincent tout à la fois nous rapporte les faits, et nous donne leur interprétation.

Les faits : ces dames ne veulent pas ou ne peuvent pas s'assujettir au service direct, concret et personnel du pauvre.

L'interprétation : la Providence a voulu ainsi préparer la place de la Compagnie des Filles de la Charité.

Et il est bien vrai que les réticences des Confréries parisiennes ont été le déclic providentiel, qui amènera successivement Louise de Marillac puis Vincent de Paul à imaginer et concevoir la Compagnie des Filles de la Charité, servantes des pauvres malades. Et c'est là que va maintenant intervenir Marguerite Naseau.

II. MARGUERITE NASEAU.

Il n'existe malheureusement que peu d'informations, sur la vie et la personnalité de Marguerite Naseau. Dans les treize tomes de Coste, nous n'avons que dix références :

- tome I, 76, 131, 185, 187 ;
- tome IX, 77, 209, 244, 455, 601
- tome X, 101.

Mais ce peu nous permet cependant, d'une part de nous faire une idée de l'impressionnante personnalité de Marguerite, et d'autre part de retrouver dans les textes, l'écho de la véritable fascination qu'elle exerça sur Monsieur Vincent, et sans doute aussi sur Mademoiselle. Pour constater la réalité de cette fascination, il suffit d'établir une sorte de concordance ou de synopsis de nos dix documents. - On découvre ainsi les aspects de la vie et de la personnalité de Marguerite Naseau qui ont le plus impressionné Vincent de Paul : sa vocation enseignante, sa façon de s'instruire, ses initiatives courageuses et même audacieuses, sa persévérance dans l'adversité, sa disponibilité, sa mort héroïque entre autres.

Ce sont là des points qui reviennent spontanément à la mémoire de Vincent lorsqu'il évoque Marguerite Naseau. Ils nous révèlent sans doute ce que Vincent admirait le plus en elle, et je suis certain qu'il en parlait souvent. Malheureusement un très grand nombre de lettres et de conférences ont disparu et nous devons nous contenter de nos quelques documents.

“ Marguerite Naseau, de Suresnes, est la première soeur qui ait eu le bonheur de montrer le chemin aux autres, tant pour enseigner les jeunes filles que pour assister les pauvres malades, quoiqu'elle n'ait eu quasi d'autre maître ou maîtresse que Dieu. Ce n'était qu'une pauvre vachère sans instruction. Mue par une forte inspiration du ciel, elle eut la pensée d'instruire la jeunesse, acheta un alphabet et, ne pouvant se rendre à l'école pour apprendre, elle allait prier Monsieur le Curé ou le vicaire de lui dire quelles lettres étaient les quatre premières. Une autre fois, elle interrogeait sur les quatre suivantes, et ainsi pour le reste. Après, tout en gardant les vaches, elle étudiait sa leçon. Voyait-elle passer quelqu'un qui avait l'air de savoir lire, elle lui demandait : Monsieur, comment faut-il prononcer ce mot-là ? Ainsi peu à peu elle apprit à lire, puis elle instruisit d'autres filles de son village. Et alors elle résolut de s'en aller de village en village, pour enseigner la jeunesse, avec deux ou trois autres filles qu'elle avait formées. L'une se rendait en un village et l'autre en un autre.

Chose remarquable, elle entreprit cela sans argent et sans autre provision que la Providence divine. Elle jeûna souvent des journées entières, habita des lieux où il n'y avait que des murs. Elle vaquait quelquefois jour et nuit à l'instruction, non seulement des petites filles, mais encore des grandes, et cela sans motif de vanité ou d'intérêt, sans autre dessein que celui de la gloire de Dieu, lequel pourvoyait à ses grands besoins sans qu'elle y pensât.

Elle a elle-même raconté à Mademoiselle Le Gras qu'une fois, après avoir été privée de pain pendant plusieurs jours et sans

avoir mis personne au courant de sa détresse, il lui arriva, au retour de la messe, de trouver de quoi se nourrir pour bien longtemps. Plus elle travaillait à l'instruction de la jeunesse, plus les villageois se moquaient d'elle et la calomniaient. Son zèle n'en devenait que plus ardent. Elle avait un si grand détachement qu'elle donnait tout ce qu'elle avait, prenant même sur ses nécessités. Elle a fait étudier quelques jeunes gens, qui n'en avaient pas le moyen, les nourrissait le plus souvent et les encourageait au service de Dieu, et ces jeunes gens sont maintenant de bons prêtres.

Enfin, dès qu'elle sut qu'il y avait à Paris une Confrérie de la Charité pour les pauvres malades, elle y alla, poussée du désir d'y être employée ; et quoiqu'elle eût grande affection à continuer l'instruction de la jeunesse, elle quitta néanmoins cet exercice de charité pour embrasser l'autre, qu'elle jugeait plus parfait et nécessaire ; et Dieu le voulait ainsi pour qu'elle fût la première Fille de la Charité, servante des pauvres malades de la ville de Paris. Elle y attira d'autres filles, qu'elle avait aidées à se détacher de toutes les vanités et à se mettre dans la dévotion.

Elle avait une grande humilité et soumission. Elle était si peu attachée qu'elle changea volontiers en peu de temps de trois paroisses, d'où elle ne sortait qu'au grand regret d'un chacun.

Dans les paroisses, elle se montra toujours aussi charitable qu'à la campagne, donnant tout ce qu'elle pouvait avoir, quand l'occasion s'en présentait ; elle ne pouvait rien refuser et eût voulu retirer tout le monde chez elle. Il faut noter qu'alors il n'y avait point encore de communauté formée, ni aucune règle qui lui commandât d'agir autrement.

Elle avait une grande patience, ne murmurait jamais. Tout le monde l'aimait pour ce qu'il n'y avait rien qui ne fût aimable en elle.

Sa charité a été si grande qu'elle est morte pour avoir fait coucher avec elle une pauvre fille malade de la peste. Atteinte de ce mal, elle dit adieu à la soeur qui était avec elle, comme si elle eût prévu sa mort, et s'en alla à Saint-Louis, le coeur plein de joie et de conformité à la volonté de Dieu. ” (Conférence de juillet 1642 sur les vertus de Marguerite Naseau, Coste IX, 77-79).

Marguerite élût donc une pauvre fille, du village de Suresnes, et Vincent précise : “ une pauvre vachère sans instruction ”. On comprend que Vincent, “ le fils de laboureur qui a gardé les pourceaux et les vaches ” (Coste IV, 215), aime à souligner ce point commun. Mais ce qui n'est pas commun, et qui apparemment impressionne Vincent, c'est la façon dont Marguerite apprend à

lire ; la façon et on va le voir, la motivation. Je soupçonne Vincent d'avoir esquissé de temps à autre un parallèle, entre sa propre histoire et celle de Marguerite Naseau.

Pour assurer son instruction son père a vendu une paire de boeufs, et il a pu ainsi fréquenter le collège puis l'université.

Marguerite elle, avait appris à lire... “ presque toute seule, car personne ne lui avait montré ” (Coste IX, 245). Sans aucun doute, cela impressionne Vincent, et à chaque évocation de Marguerite Naseau, il revient sur ce point : “ Mue par une forte inspiration du ciel (nous reviendrons sur cette inspiration), elle eut la pensée d'instruire la jeunesse, acheta un alphabet (en Coste IX, 601, Vincent dit : elle s'était procuré un ABC) et, ne pouvant se rendre à l'école pour apprendre, elle allait prier Monsieur le Curé ou le vicaire de lui dire quelles lettres étaient les quatre premières. Une autre fois, elle interrogeait sur les quatre suivantes, et ainsi pour le reste. Après, tout en gardant les vaches, elle étudiait sa leçon. Voyait-elle passer quelqu'un qui avait l'air de savoir lire, elle lui demandait : Monsieur, comment faut-il prononcer ce mot-là ? Ainsi, peu à peu, elle apprit à lire ”.

Ce récit repris équivalamment dans les autres textes, mériterait une analyse minutieuse, parce qu'il nous restitue parfaitement dans tout le contexte des villages du XVIIe siècle, et par le fait même, il nous révèle l'extraordinaire personnalité de Marguerite Naseau (pas conformiste pour deux sous !).

Contentons-nous de quelques remarques.

D'abord, Marguerite ne pouvait se rendre à l'école. Pourquoi donc ? Tout simplement parce que l'école était le privilège d'une autre classe sociale. Souvenez-vous des attitudes de Vincent et de ses réflexes de jeune promu, lorsqu'il se retrouva au petit Collège de Dax. Marguerite Naseau, avec une obstination et un courage qu'on imagine difficilement, va créer une structure et un réseau d'enseignement, qui soient à la portée des pauvres.

Elle achète donc un alphabet ... ou un ABC, et va trouver le Curé ou le vicaire pour se faire nommer les premières lettres. Pourquoi le Curé ou le vicaire ? Tout simplement, parce que dans le village, ils étaient parmi les rares à savoir lire. On comptait alors au niveau national, 75% des hommes et 90% des femmes illettrés. La suite du texte le confirme : “ Voyait-elle passer quelqu'un qui avait l'air de savoir lire... ”. Quelqu'un qui avait l'air de savoir lire : expression savoureuse employée par saint Vincent le 25 décembre 1648 six ans plus tard, dans une conférence sur l'amour de la vocation.

Plus significative encore l'interrogation de Marguerite : " Monsieur, comment faut-il prononcer ce mot-là ? " Spontanément, Vincent emploie le terme Monsieur et non Madame. Rarissimes en effet, étaient les femmes qui savaient lire dans les villages. On comprend mieux dès lors l'importance et l'inédit du projet de Marguerite. On comprendra aussi plus facilement les réactions des villageois, devant cette initiative révolutionnaire et presque indécente.

Il convient maintenant de souligner ce qui est peut-être le plus impressionnant dans cette merveilleuse histoire de la première Fille de la Charité. Pour cela, reprenons le texte ci-dessus et prêtons une attention particulière à la succession des faits, succession que Vincent respecte dans les textes parallèles, ce qui prouve que cela l'avait fortement frappé.

1. " Elle eut la pensée d'instruire la jeunesse, acheta un alphabet et apprit à lire " (Coste IX, 77).

2. " Cette pauvre fille s'était donné à Dieu pour instruire les petits enfants de son village et elle avait appris à lire " (Coste IX, 601).

3. " Une pauvre fille de Suresnes avait dévotion d'instruire les pauvres. Elle avait appris à lire en gardant les vaches " (Coste IX, 601).

Dans ces trois témoignages, Vincent nous affirme que Marguerite Naseau a eu la pensée d'instruire les autres, avant même de savoir lire elle-même ; aussi décida-t-elle d'apprendre à lire.

Pour instruire les autres ... Nous touchons ici à l'un des aspects les plus caractéristiques de l'étonnante personnalité de Marguerite Naseau.

Les meilleures vocations enseignantes, viennent du désir d'enseigner aux autres ce que l'on a appris soi-même ; de partager avec les autres ce que l'on possède. Le cas de Marguerite est bien plus curieux et impressionnant, parce que supérieurement désintéressé. D'abord, elle veut enseigner les autres ; puis elle apprend elle-même à lire pour pouvoir enseigner. Si elle apprend à lire, ce n'est pas pour elle-même, pour sa culture ou pour sa promotion, dans l'accès à une situation ; c'est pour enseigner aux autres. Avouez que ce n'est pas banal comme cheminement, et que Marguerite Naseau nous apparaît bien déjà, comme une Fille de la Charité dont la motivation rejoint ce qui sera l'essentiel de votre vocation : toutes données à Dieu POUR LE SERVICE des pauvres.

Vincent ne s'y trompe pas : " Cette pauvre fille avait été guidée dans cette voie dès son jeune âge " (Coste IX, 602). En quelque façon, Marguerite était déjà alors Fille de la Charité.

Mais continuons à cheminer avec votre fondatrice, providentielle et géniale. Je reprends le grand texte de Coste IX, 77-79.

" Ainsi, peu à peu, elle apprit à lire, puis instruisit d'autres filles de son village ". C'était là sa motivation, son but : apprendre POUR partager. Mais décidément, Marguerite a un tempérament porté à l'initiative et à l'entreprise. En effet Vincent continue : " Et alors elle résolut de s'en aller de village en village pour enseigner la jeunesse, avec deux ou trois autres filles qu'elle avait formées. L'une se rendait en un village et l'autre en un autre ". Voilà Marguerite, devenue la missionnaire de l'alphabétisation et de la promotion des jeunes villageoises. On découvre ici sa nature d'animatrice et son sens de l'organisation. La pauvre petite vachère sans instruction a décidément de la suite dans les idées.

Elle forme des institutrices et organise un réseau d'éducation et d'enseignement. Pour bien saisir la valeur et l'audace de cette initiative, il faudrait évoquer le contexte culturel et social de la vie dans les villages au 17^e siècle, ou tout simplement, relire "Les Femmes savantes" de Molière (1672). D'ailleurs il n'y a qu'à voir les réactions de l'entourage de Marguerite.

Quoiqu'il en soit, on imagine l'étonnement de Vincent qui va "de village en village" pour prêcher la mission et qui rencontre cette fille, qui va elle aussi "de village en village" pour instruire les pauvres. C'est vraiment la rencontre de deux missionnaires, et l'on comprend sans peine que Vincent en ait été si fort impressionné.

Coste (IX, 78) nous réserve encore un autre détail intéressant ; Vincent d'ailleurs le souligne lui-même en connaisseur : " Chose remarquable ! elle entreprit cela sans argent et sans autre provision que la Providence divine ". Vincent est surpris et admiratif. Depuis 1617 il sait ce que coûte la charité ; il se débat pour procurer aux Confréries les ressources nécessaires (cf. Règlements et correspondance) ; il sait que sans la générosité de la famille des Gondi, jamais la Congrégation de la Mission n'aurait été fondée. Et voilà une pauvre vachère de Suresnes qui organise tout un réseau de scolarisation " sans argent et sans autre provision que la Providence ". Rien d'étonnant dans l'expression que Vincent de Paul utilise, pour dire ce qu'il pense de tout cela : "Chose remarquable !"

Plus on va, et plus Marguerite paraît bien être hors du commun ; et ce n'est pas tout !

Vincent explique pourquoi les frais de l'entreprise étaient réduits au strict minimum : “ Elle jeûnait souvent des journées entières, elle habitait des lieux où il n'y avait que des murs. Elle travaillait quelquefois jour et nuit à l'instruction, non seulement des petites filles, mais encore des grandes ... Elle a même raconté à Mademoiselle Le Gras qu'une fois, après avoir été privée de pain pendant plusieurs jours, il lui arriva, au retour de la messe, de trouver de quoi se nourrir pour bien longtemps ”. Ce dernier passage nous permet de mieux comprendre la force de caractère et la véritable vocation enseignante de Marguerite ; une vocation qui était une passion, au double sens du mot.

Vous avez remarqué au passage, la confiance de Marguerite à Louise de Marillac. Il dut y avoir entre elles beaucoup d'échanges ; des entretiens sans doute très importants pour votre fondation. Nous y reviendrons.

En Coste IX, 78, Vincent de Paul continue : “ Plus elle travaillait à l'instruction de la jeunesse, plus les villageois se moquaient d'elle et la calomniaient ”. Sans doute avons-nous l'explication de ces calomnies dans la phrase suivante : “ Elle a fait étudier quelques jeunes gens qui n'en avaient pas les moyens, les nourrissait le plus souvent et les encourageait au service de Dieu ; et ces jeunes gens sont maintenant de bons prêtres ”. Après avoir fondé un réseau de scolarisation et formé de jeunes institutrices, voilà notre bonne Marguerite Naseau, recrutant et formant de futurs bons prêtres. Il n'y a que deux ans que Vincent lui-même se soucie de ce problème, et voici que Marguerite intervient avec efficacité, sur ce même terrain.

Vraiment plus nous allons, et mieux nous comprenons ce que j'ai appelé la fascination exercée par Marguerite sur Vincent de Paul et Louise de Marillac. Comment ne pas se sentir interpellé devant une telle personne, d'autant qu'elle demeure simple, humble et comme inconsciente, de tous les germes de révolutions qu'elle sème sur son passage ? “ Tout le monde l'aimait, dit Vincent, parce qu'il n'y avait rien qui ne fut aimable en elle ” (Coste IX, 79). Tout le monde ? A sa mort, oui ! Mais durant sa vie, elle eut droit aux railleries et aux calomnies. Celles-ci se comprennent, si l'on se reporte à la situation des campagnes au 17^e siècle. Une fille qui apprenait à lire était déjà suspecte. Une fille, qui de plus se mettait à enseigner, surtout d'une façon aussi bien organisée, bousculait les usages et s'attaquait aux monopoles. Enfin, une fille qui faisait

“ étudier quelques jeunes gens et les nourrissait le plus souvent ” devait être un véritable scandale. Rien d’étonnant à ce que quelques rustres de son entourage se soient moqués d’elle et l’aient calomniée. Il n’est certainement pas hors de propos, d’admirer le courage de Marguerite, et de souligner l’étendue de sa passion d’enseignante.

Peut-être est-il bon également, de souligner la différence de sa démarche et de son tempérament, avec ceux de Vincent de Paul et de Louise. En 1630 Vincent a près de 50 ans, et en son temps, cela commence à être un âge avancé. Il est en pleine période d’organisation des Confréries et de la Congrégation de la Mission. Il est aumônier des Galères, Supérieur de la Visitation et vient de lancer l’oeuvre des Ordinands. Bref, c’est un homme qui est surtout soucieux d’organiser calmement et méthodiquement, tout ce qu’il a entrepris.

Louise de Marillac elle, émerge à peine de ses problèmes intérieurs et familiaux. Elle entreprend les visites des Confréries et se heurte à toutes sortes de problèmes et de difficultés, comme par exemple à Villepreux (Coste I, 81-82).

Vincent de Paul aussi bien que Louise semblent traverser une période, où ils paraissent avoir besoin de reprendre souffle. Marguerite Naseau elle est plus jeune : elle fait penser à une jeune militante qui poursuit son option, malgré tous les quolibets. Le moment de la rencontre approche, et on comprend que Vincent et Louise se sentiront interloqués, devant cette expérience et ce tempérament de prophète.

Nous en sommes au 19 février 1630. Vincent de Paul écrit à Louise de Marillac : “ Dites-moi si cette bonne fille de Suresnes, qui vous a vue d’autrefois, et qui s’emploie à enseigner des filles, vous est allée voir comme elle me le promet dimanche dernier, étant ici ” (Coste I, 76). Voilà la première allusion à une rencontre passée, entre Vincent de Paul et Marguerite, et à une rencontre à venir entre cette dernière et Louise de Marillac.

III. REACTIONS DE VINCENT DE PAUL ET DE LOUISE DE MARILLAC

D’après les textes que nous possédons il semble bien, que dans l’ordre chronologique qui est fort important, c’est d’abord Marguerite qui se présente d’elle-même à Vincent de Paul, et celui-ci comme on vient de le voir, la dirige vers Louise de Marillac.

En Coste (IX, 455), Vincent raconte en effet que Marguerite Naseau est venue le trouver alors qu’il prêchait une mission. Elle

lui a dit : “ Monsieur, je me suis apprise à lire de telle façon. J’avais grand désir de l’apprendre à d’autres filles des champs qui ne le savent pas. Serait-ce bien ? ” - “ Oui-da, ma fille, lui dis-je, je le vous conseille ”. Elle s’en alla demeurer à Villepreux, où elle enseigna quelque temps.

En Coste (IX, 601), Vincent précise qu’au cours d’une mission “ elle se confessa à moi et me dit son dessein. Quand nous ... eûmes établi la Charité, elle s’y affectionna tant qu’elle me dit : Je voudrais bien servir les pauvres en cette sorte ”.

C’est donc bien Vincent de Paul, qui le premier, rencontra Marguerite Naseau ; mais c’est elle qui se met délibérément sur le chemin de Vincent. Nous verrons que par la suite, ce sera Marguerite qui aura pratiquement toujours l’initiative, et qui en toute humilité et simplicité, amènera progressivement Louise de Marillac puis Vincent de Paul, à l’idée de votre fondation. Celle dont Vincent dira qu’elle "a montré le chemin aux autres" semble bien avoir aussi montré le chemin à Vincent de Paul et à Mademoiselle Le Gras.

Pour le moment, Marguerite s’est confessée à Monsieur Vincent ; elle lui a parlé de son extraordinaire expérience d’alphabétisation, et si l’on s’en tient aux différents témoignages de Vincent, il est et restera longtemps très impressionné, par cette personnalité et son cheminement. Il alerte aussitôt Louise de Marillac, Visitatrice des Confréries. Il vient précisément, comme à l’occasion de toute mission, de fonder une Confrérie dans la paroisse de la brave Marguerite et celle-ci “ s’y affectionna tant, qu’elle dit : Je voudrais bien servir les pauvres en cette sorte ”.

C’était pour Marguerite, une reconversion douloureuse à réaliser ; elle, l’enseignante passionnée ! Vincent, qui a été témoin de ce drame de conscience, nous en fait part : “ ... quoiqu’elle eut grande affection à continuer l’instruction de la jeunesse, elle quitta néanmoins cet exercice de charité pour embrasser l’autre (le service des pauvres malades) qu’elle jugeait plus parfait et nécessaire ” Et Vincent ajoute : “ et Dieu le voulait ainsi, pour qu’elle fût la première Fille de la Charité, servante des pauvres malades de la ville de Paris ” (Coste IX, 78). On imagine le sacrifice de Marguerite Naseau, tellement engagée dans son action d’alphabétisation avec quelques amies, contre vents et marées. Dans cette reconversion, il y a beaucoup de courage, et bien des leçons pour nos engagements d’aujourd’hui.

C’est donc bien la création d’une Confrérie qui a attiré Marguerite Naseau, et l’on peut mesurer au passage l’importance de ces

confréries de Charité, dans les origines de votre Compagnie. Or, comme depuis un an Louise de Marillac est devenue la responsable des Confréries, Vincent tout naturellement oriente Marguerite Naseau vers Louise. La rencontre Marguerite-Vincent est suivie de la rencontre Louise-Marguerite. Les trois cheminements si différents se recourent enfin, ce qui laisse présager que votre fondation est proche. Il faudra la mort de l'élément principal du trio, pour que naisse la Compagnie des Filles de la Charité : " Si le grain ne meurt... "

Louise de Marillac rencontre donc Marguerite Naseau, qui dans un premier temps, est placée à la Confrérie de la Charité de la paroisse Saint-Sauveur à Paris. C'est là que de grandes difficultés se sont fait jour dans le service des pauvres. " Vers ce temps-là, dit saint Vincent, les dames de la Charité de Saint-Sauveur, parce qu'elles étaient de condition, cherchaient une fille qui voulût bien porter le pot aux malades. Cette pauvre fille (c'était Marguerite) venant voir Mademoiselle Le Gras, on lui demanda ce qu'elle savait, d'où elle était, si elle voulait bien servir les pauvres. Elle accepta volontiers "

" Elle vint donc à Saint-Sauveur. On lui apprit à donner des remèdes et à rendre tous les services nécessaires, et elle réussit fort bien " (Coste IX, 601-602).

Voilà Marguerite Naseau totalement reconvertie, et cela constitue un tournant capital de votre histoire. Son engagement dans la Confrérie de Saint-Sauveur aurait pu n'être qu'une solution individuelle, ponctuelle, et les autres Confréries auraient trouvé leurs formules de dépannage ! Dans ce cas, votre fondation serait devenue problématique. Mais Marguerite a conservé, même reconvertie, toute sa personnalité, son dynamisme et son impact.

En Coste (IX, 456), Vincent de Paul raconte : " Cette bonne fille, entendant parler de ce projet, désira être en cet emploi et y fut reçue par les dames. Celles des autres paroisses en désirèrent autant et me demandèrent d'en avoir, s'il y avait moyen ". A ce point important de votre pré-histoire, tout repose sur la qualité du service de Marguerite Naseau. Elle est engagée à Saint-Sauveur, elle donne pleine satisfaction et les autres Confréries parisiennes demandent d'autres filles du même genre.

Le 29 novembre 1633 approche et comme moi sans doute, vous mesurez tout ce que vous devez à Marguerite Naseau. Elle est actuellement la seule, engagée à la Confrérie de la Charité de la paroisse Saint-Sauveur et les dames des autres paroisses souhaitent avoir leurs Marguerite Naseau. Une fois de plus, celle-ci intervient

de façon déterminante. Comment ? Laissons la parole au témoin, Vincent de Paul : “ Elle y attirera d’autres filles qu’elle avait aidées à se détacher de toutes les vanités et à se mettre dans la dévotion ” (Coste IX, 79). Les mots sont du 17^e siècle mais on comprend le processus.

Marguerite n’a rien perdu de ses dons d’animatrice. Elle avait entraîné à sa suite des jeunes filles, qu’elle avait formées pour son projet de scolarisation des campagnes. La voilà maintenant qui attire ces filles des villages vers les Confréries parisiennes.

Quand il m’arrive de présenter Marguerite Naseau comme votre première fondatrice, avouez que j’ai de sérieuses raisons, d’autant que Monsieur Vincent lui-même a reconnu et avoué : “ elles commencèrent à s’unir et à s’assembler presque imperceptiblement ” (Coste IX, 209).

Imaginons ces pauvres filles de village, propulsées à l’initiative et à la suite de Marguerite Naseau, dans les différentes paroisses du grand Paris. Quoi de plus normal que de souhaiter se rencontrer de temps en temps ? Ces réunions informelles, presque imperceptibles, sont sans doute les premières manifestations de la vie en Communauté, des Filles de la Charité.

On comprend, même si elle est morte avant le 29 novembre 1633 que Vincent de Paul ait déclaré, que Marguerite Naseau avait été et restera à tout jamais, selon sa magnifique formule : “ la première qui ait eu le bonheur, de montrer le chemin aux autres ”.

J’ai beaucoup parlé de Marguerite Naseau ; vous comprenez que ce n’est qu’honnêteté et justice. En 1630-1631, elle occupe indéniablement la première place et joue le tout premier rôle dans l’histoire des origines de votre Compagnie. Vincent de Paul pense surtout aux missions : on le comprend. Louise de Marillac pense aux Confréries et c’est son devoir. Mais personne ne pense aux Filles de la Charité. Marguerite en est une, la première, très impressionnante ... et elle-même ne le sait pas ! Vincent en effet remarque : “ ... la bonne fille qui a commencé, n’y pensait nullement ” (Coste IX, 456).

“ Voilà comme cela s’est fait, sans que personne en eût dessein ; car la bonne fille qui l’a commencé n’y pensait nullement ; de sorte, mes filles, que Dieu vous a rassemblées lui-même d’une manière toute pleine de mystères et si excellente, que personne du monde n’y a jamais rien trouvé à redire. Je cherche encore un homme qui dise : Cela n’est pas bien. Qui doutera donc, que Dieu ne soit l’auteur de votre Compagnie ? ” (Coste IX, 456).

Nous allons suivre maintenant les réactions de Louise de Marillac et de Vincent de Paul, face au témoignage vivant de "Filles de la Charité avant la lettre", que donnent Marguerite Naseau et ses premières recrues, aux yeux de vos deux fondateurs.

Remarquons d'abord une certaine avance de Louise de Marillac sur Vincent de Paul. Elle est Visitatrice des Confréries ; elle est aussi fondatrice et prieure de la Confrérie de la Charité de la paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet (Coste I, 78-81). Comme par hasard, après avoir visité la Confrérie de Saint-Sauveur et constaté le travail réalisé par Marguerite, elle nomme celle-ci à la Confrérie de Saint-Nicolas, c'est-à-dire dans SA Confrérie, dans SA communauté (Coste IX, 245,602).

On sait que Louise de Marillac et Marguerite ont été très proches pendant quelques mois : Louise, Visitatrice des Confréries, et Marguerite qui a recruté des amies, dispersées maintenant dans les différentes Confréries parisiennes, et qui sans doute se rencontrent parfois, presque imperceptiblement comme dit Vincent de Paul, à Saint-Nicolas bien sûr !

Louise de Marillac a donc vu Marguerite Naseau et ses compagnes servir les pauvres. Elle a pu échanger longuement avec elles, et la Visitatrice des Confréries est de plus en plus attirée par ces pauvres filles. Dans le courant de 1631, Vincent écrit en effet à Louise de Marillac : " Je vous remercie de l'argent que vous m'avez envoyé, Mademoiselle, et vous prie de vous mortifier d'entendre demain la messe ici, parce que je la dirai dès les 4 heures, et que vous ne pourriez vous lever à cette heure-là, sans vous mettre en danger de retomber.

Quant au reste, je vous prie une fois pour toutes de n'y point penser, jusques à ce que Notre-Seigneur fasse paraître qu'il le veut, qui donne maintenant les sentiments contraires à cela. L'on désire plusieurs bonnes choses d'un désir qui semble être selon Dieu, et néanmoins il ne l'est pas toujours. Mais Dieu permet cela pour la préparation de l'esprit à être selon ce qu'on désire. Saul cherchait une ânesse ; il trouva un royaume ; saint Louis, la conquête de la terre sainte, et il trouva la conquête de soi-même et de la couronne du ciel. Vous cherchez à devenir la servante de ces pauvres filles, et Dieu veut que vous soyez la sienne, et peut-être de plus de personnes, que vous ne le seriez en cette façon ; et quand vous ne seriez que la sienne, n'est-ce pas assez pour Dieu que votre coeur honore la tranquillité de celui de Notre-Seigneur ? Et il sera propre et en état de le servir. Le royaume de Dieu est la paix au Saint-Esprit, il régnera en vous, si votre coeur est en paix. Soyez-le donc, Mademoiselle, et vous honorerez souverainement le Dieu de paix et de dilection.

Je me recommande à vos prières et vous souhaite le bonsoir avec autant de tendresse de mon coeur, que je suis en l'amour de Notre-Seigneur, votre serviteur ” (Coste I, 113).

Le texte est clair : Louise de Marillac souhaite devenir servante de ces pauvres filles, et sans doute, abandonner la direction des Confréries qui lui occasionne bien du tourment. Mais Vincent de Paul tient à ce qu'elle conserve le soin des Confréries car lui, a assez à faire de par ailleurs. Il est réticent devant le projet de Louise de Marillac. C'est ici que nous surprenons Louise en avance sur Vincent de Paul. Dès 1631, elle pense à votre fondation et en discute probablement avec Marguerite et ses compagnes. Cependant elle suit les consignes de son directeur, et reprend ses tournées auprès des Confréries.

On peut suivre l'activité de plus en plus débordante de Louise de Marillac dans la correspondance de 1631 à 1633 (Coste I, 116-185). On sent une femme libérée et engagée, qui prend toutes ses responsabilités et se révèle une excellente organisatrice. Curieusement, c'est maintenant Vincent qui éprouve quelque mal à suivre sa dirigée : “ Quand viendrez-vous ? Sera-ce cette semaine ? ” (Coste I, 136).

Et nous arrivons à cette lettre de fin 1632-début 1633, une lettre toute chargée d'émotion (Coste I, 185) : “ Je viens d'apprendre tout maintenant, il n'y a qu'une heure, l'accident qui est arrivé à la fille (Note : peut-être Marguerite Naseau atteinte de la peste) que vos gardes des pauvres retiraient, l'opinion que le médecin en a, et comme vous l'avez visitée. Je vous avoue Mademoiselle, que d'abord cela m'a si fort attendri le coeur, que n'était qu'il était nuit, je fusse parti à l'heure même pour vous aller voir. Mais la bonté de Dieu sur ceux qui se donnent à lui dans l'exercice de la Confrérie de la Charité, en laquelle jamais personnes qui en sont, n'ont été frappées de la peste, me fait avoir une très parfaite confiance que vous n'en aurez point de mal ... ”

On imagine bien Vincent de Paul apprenant la nouvelle de la maladie de Marguerite Naseau, et ayant le réflexe de partir aussitôt, afin de rejoindre Louise de Marillac. Cette réaction spontanée en dit long, sur l'estime et l'affection des deux fondateurs pour la Première Fille de la Charité.

Quelques jours plus tard, nouvelle lettre de Vincent, où il multiplie consignes et conseils pour que Marguerite Naseau soit bien soignée (Coste I, 187) : “ Vous pouvez penser, Mademoiselle, si mon coeur ne sent pas la peine du vôtre. De danger pour vous il n'y en a pas, par la grâce de Dieu. Quant à Marguerite, il serait

bon de la faire visiter par le chirurgien de la Santé, au cas que le médecin fasse difficulté d'y aller. Monsieur Cotti s'effraie facilement ; et néanmoins je pense qu'il sera bon de faire faire cela au plus tôt ". Et Vincent suggère à Louise de Marillac d'aller se divertir un peu aux champs, car il craint la contagion.

Marguerite Naseau mourut quelques jours plus tard : " Sa charité a été si grande qu'elle est morte pour avoir fait coucher avec elle une pauvre fille malade de la peste. Atteinte de la peste, elle dit adieu à la soeur qui était avec elle, comme si elle avait prévu sa mort, et elle s'en alla à Saint-Louis, le coeur plein de joie et de conformité à la volonté de Dieu " (Coste IX, 79). La mort de Marguerite fut bien dans le genre, de son extraordinaire personnalité généreuse et presque aventureuse. Le plus bel hommage que lui ait rendu Vincent de Paul se trouve en Coste IX, 601-602.

Au cours du mois de février 1653, vingt ans environ après la mort de Marguerite Naseau, Vincent de Paul donne trois conférences : une le 2, une le 9 et la troisième le 24, pour définir L'ESPRIT DE LA COMPAGNIE, c'est-à-dire l'élément essentiel de votre identité. Ce 24 février 1653, tout spontanément, pour définir votre esprit il évoque Marguerite Naseau, morte il y a vingt ans, presque jour pour jour : " Dieu s'étant adressé à une pauvre fille de village, il veut que la Compagnie soit formée de pauvres filles de village " (Coste IX, 602). Ainsi vingt ans après sa mort, Marguerite Naseau est la référence privilégiée de Vincent de Paul en ce qui concerne les Filles de la Charité. L'esprit de la Compagnie, c'est l'esprit de Marguerite Naseau : simplicité, humilité et charité.

La mort prématurée de Marguerite Naseau aurait pu provoquer une sérieuse remise en cause de votre fondation, car Marguerite était l'animatrice incontestée de l'expérience, menée par ces pauvres filles de village employées dans les Confréries parisiennes ; et Louise de Marillac s'appuyait beaucoup sur elle. Or, il se trouva que la mort même de votre prototype allait accélérer les événements, et ouvrir enfin les yeux de Monsieur Vincent.

Celui-ci en mai 1633, soit trois mois après la mort de Marguerite, écrit à Louise de Marillac " ... pour le regard de l'affaire de votre emploi, je n'ai pas encore le coeur assez éclairci devant Dieu touchant une difficulté qui m'empêche de voir, si c'est la volonté de sa divine Majesté. Je vous supplie Mademoiselle, de lui recommander cette affaire pendant ces jours, auxquels il communique plus abondamment les grâces du Saint-Esprit, le Saint-Esprit même. Insistons donc aux prières et tenez-vous bien gaie " (Coste I, 200). Il écrit encore en septembre 1633 : " Je pense que votre

bon ange a fait ce que vous me mandez, par celle que vous m'écrivîtes. Il y a quatre ou cinq jours qu'il a communiqué avec le mien (Vincent est en retraite) touchant la Charité de vos filles ; car il est vrai qu'il m'en a suggéré souvent le ressouvenir, et que j'ai pensé sérieusement à ce bon oeuvre ; nous en parlerons, Dieu aidant, vendredi ou samedi, si vous ne me mandez plus tôt ” (Coste I, 218).

Vincent fait sa retraite de huit jours et Louise de Marillac, toujours en avance sur lui, lui a écrit qu'elle délèguait son ange gardien... pour lui rappeler le projet, qui lui tient de plus en plus à coeur : une Confrérie de pauvres filles. Vincent reconnaît que l'ange gardien de Louise a parfaitement accompli sa mission, et que depuis quatre ou cinq jours, lui-même Vincent, tourne et retourne le problème ... le problème de votre fondation.

De plus en plus fréquemment, Louise de Marillac et Vincent de Paul se rencontrent et coopèrent sur les chemins ouverts par Marguerite Naseau : Louise est convaincue depuis longtemps, et Vincent se range peu à peu à son avis.

Une autre lettre de Vincent à Louise de Marillac, écrite sans doute en octobre 1633, un mois avant la fondation de la Compagnie : “ ...Il faut voirement (absolument) se voir, avant que d'arrêter (... le projet concernant ...) les filles ; et cela ne se peut que vers la fin de la semaine ; renvoyez-le cependant s'il vous plaît, pour d'ici à douze ou quinze jours, auquel temps vous les avertirez par l'écolier. Il sera bon cependant de leur faire connaître qu'il faut être dans l'esprit d'indifférence. Mais quoi ! il faut les dresser à la connaissance des solides vertus, avant que de les employer.

L'on m'ôte la plume de la main. Voilà un bon abbé qui me demande. Cela me fait finir par le remerciement du soin que vous avez de ma santé, en vous assurant que je l'aurai tel que vous désirez. Bon jour, Mademoiselle. Je suis votre serviteur. V D.

Vous ne me mandez pas l'état de votre santé, qu'on m'a dit un peu altérée. Ayez-en soin, s'il vous plaît ” (Coste I, 219).

Dans cette lettre, Louise de Marillac paraît encore en avance sur Vincent puisqu'elle a déjà réuni les filles, et il lui demande de les renvoyer pour dix ou quinze jours. “ Il faut absolument se voir avant ! ” Nous en sommes aux toutes dernières mises au point. Pour votre fondation, ce n'est plus qu'une question de jours !

Et c'est finalement le 29 novembre 1633 que se tient la réunion à laquelle participent Vincent de Paul, Louise de Marillac et les pauvres filles recrutées par Marguerite. Nous ne possédons

malheureusement pas le compte-rendu de cette réunion, au cours de laquelle la Compagnie des Filles de la Charité vit le jour. Toutefois ; sachant que la plupart des filles qui étaient une douzaine avaient été recrutées par Marguerite Naseau ; connaissant la fascination qu'elle exerçait sur Vincent de Paul et l'admiration que Louise de Marillac lui avait vouée ; on peut supposer sans aucune crainte de se tromper, qu'en ce 29 novembre 1633 Marguerite fut plus d'une fois évoquée, comme " la première qui eût le bonheur de montrer le chemin aux autres ".

Avant d'en venir à la Communauté des douze que nous retrouvons dans les premières pages du tome IX de Coste, il est important d'évaluer et de mesurer le chemin parcouru par Vincent de Paul et Louise de Marillac, grâce à Marguerite Naseau.

De 1595 à 1626, Vincent de Paul n'a pratiquement vécu que dans un contexte bourgeois, sinon aristocratique. Certes, il a connu la vie rude et austère des pauvres, durant ses quatorze premières années à Pouy. Mais ensuite durant 30 ans, il a fréquenté des milieux plutôt aisés, et ceci l'a marqué. Il s'est converti en 1617, et a décidé de consacrer toute sa vie à l'évangélisation et au service des pauvres. Mais son projet de Charité reste très influencé par le milieu social, dans lequel il a vécu le plus souvent depuis quelque trente ans. Ce projet, c'est celui des Confréries : il consistait à amener les plus favorisés de la fortune à servir les plus démunis. Et Vincent en est resté là, jusqu'au jour de sa rencontre avec la pauvre fille de Suresnes.

Quant à Louise de Marillac, quelles qu'aient été les difficultés rencontrées depuis sa naissance à travers son enfance et sa vie familiale, elle était elle aussi, de milieu aisé et favorisé. Aussi était-elle entrée sans difficulté dans le projet de Charité de Vincent de Paul. Visitatrice des Confréries, elle avait retrouvé de-ci de-là, des dames de son milieu. D'autre part, elle semblait parfaitement préparée à ses responsabilités, même si celles-ci devaient être souvent lourdes.

En 1630, Vincent de Paul et Louise de Marillac ne pensaient donc qu'à ce modèle de Charité : amener les riches à se dévouer, à dépenser et à se dépenser pour les pauvres. C'était là un projet de réelle valeur, que Vincent de Paul mettra en application jusqu'à la fin de sa vie.

Mais Marguerite Naseau, par ses initiatives et son témoignage de vie, a amené Louise de Marillac d'abord, puis Vincent de Paul, à une véritable remise en cause de leur projet et de leur mentalité. D'une charité, vécue d'un milieu à milieu, ils sont passés à l'idée

inédite et révolutionnaire, de la charité par le milieu lui-même : des pauvres servant les pauvres. Par la suite, Vincent de Paul ne cessera de s'extasier devant cette forme originale de service : “ ... cette Compagnie des Filles de la Charité est de pauvres filles pour la plupart. Ah ! que cette qualité de pauvres filles est excellente, pauvres en leurs habits, pauvres en leur nourriture. Précisément on vous appelle pauvres Filles de la Charité ; et vous devez tenir ce titre à grand honneur, parce que le Pape même, tient à grand honneur d'être appelé Serviteur des serviteurs de Dieu. Cette qualité de pauvres, vous distingue de celles qui sont riches ” (Coste IX, 592).

C'est là sans doute, le service le plus précieux que Marguerite Naseau ait rendu à Vincent de Paul. Grâce à elle la charité de Vincent s'est libérée de son schéma encore trop traditionnel ; et la notion d'un service des pauvres assuré par des pauvres, va donner à la charité de Vincent sa véritable dimension et toute son efficacité. Tout relent de paternalisme, de condescendance ou de bienfaisance va disparaître : Marguerite Naseau a rectifié, purifié, libéré la charité de Vincent de Paul.

Il est curieux de remarquer, comment après le passage de Marguerite, Vincent de Paul a semblé se rapprocher de plus en plus de ses racines. Certes il n'a pas oublié les années 1595-1630, mais il évoque de plus en plus souvent et spontanément les années passées à Pouy, et tout ce qu'il doit à cette première expérience. Nous en avons un témoignage dans la fameuse Conférence sur l'imitation des filles des champs (Coste IX, 79-94), qui par une coïncidence providentielle vient aussitôt, à la suite de la Conférence sur les vertus de Marguerite Naseau.

CHAPITRE VII

LA COMMUNAUTE DES DOUZE

La première Conférence de Monsieur Vincent aux Filles de la Charité, figurant en tête du tome IX de Coste, est datée du 31 juillet 1634 ; elle a donc été donnée huit mois après la fondation de la Compagnie. Cette conférence avait été précédée d'au moins deux autres : “ Le dernier jour de juillet 1634, M. Vincent, dans une troisième et dernière conférence, donna les règles et l'instruction pour les pratiquer, à la petite congrégation des Filles de la Charité. S'ensuit ce qui a été recueilli ” (Coste IX, 1).

Cette conférence du 31 juillet est très importante : d'abord parce qu'elle est la première que nous ayons ; ensuite et surtout, parce que M. Vincent y présente et commente le tout premier règlement de la Compagnie ; le règlement le plus proche de l'intention première. A cette date, M. Vincent et Louise de Marillac n'ont qu'un souci : régler la vie, de façon à l'adapter le mieux possible à l'intention qu'ils avaient, lors de la fondation.

Par la suite il y aura d'autres règlements, et des Constitutions qui s'efforceront de demeurer fidèles à l'intuition des origines. Mais, comme pour la Congrégation de la Mission passée du Collège des Bons Enfants à Saint-Lazare (cf. Coste XII, 8), il faudra tenir compte du nombre, de la dispersion, des principes juridiques et canoniques, de la volonté des évêques, des réclamations des Curés ... bref de mille choses, parfois inattendues.

En ce 31 juillet 1634, nous ne sommes qu'à huit mois de septembre 1633 ; encore bien près, de la fraîcheur de l'initiative de la fondation. Il est impressionnant de voir comment M. Vincent et Louise de Marillac conçoivent l'instrument d'un meilleur service des pauvres ... en toute liberté, sans trop se soucier des prescriptions juridiques ni des contraintes d'aucune sorte. Jamais sans doute, le règlement n'aura été aussi proche de la vie ; jamais il n'aura été aussi uniquement conçu, en fonction de la finalité de la Compagnie : le service des pauvres.

C'est en cela que ce premier règlement est très riche et très intéressant. Remarquons cependant que Monsieur Vincent et Louise

de Marillac ne sont pas novices en la matière. Ils ont déjà eu à concevoir et rédiger bien des règlements pour les Confréries de la Charité. Pour Monsieur Vincent, cela remonte au 23 août 1617 (Coste XIV, 124-125), et pour Louise de Marillac, au moins à la fondation de la Confrérie de Saint-Nicolas-du-Chardonnet (Coste I, 116). D'ailleurs, une étude comparative nous permettait de remarquer rapidement de nombreuses convergences entre les règlements des Confréries et le premier règlement des Filles de la Charité. Mais, pour bien entrer dans la structure collective qui fut pour vous la toute première, souvenons-nous de ce qu'était la situation concrète, que nous rappelle Monsieur Vincent :

“ ...comme la plupart (des dames de Saint-Sauveur) étaient de condition et avaient mari et famille, elles étaient souvent incommodées de ce pot, de sorte que cela les rebutait, et elles parlèrent de trouver quelques servantes qui fissent cela pour elles ” (Coste IX, 456). C'est alors la volontaire Marguerite Naseau qui intervient. Sa façon de vivre et surtout de servir les pauvres a un tel impact, que "les autres paroisses en désirèrent autant" (Coste IX, 456).

Aussi à la demande des Confréries parisiennes, de Vincent de Paul et de Louise de Marillac, Marguerite Naseau “ y attire d'autres filles qu'elle avait aidées à se détacher de toutes les vanités et à se mettre dans la dévotion ” (Coste IX, 79) : Marguerite sans le savoir, faisait fonction de maîtresse des novices !

A ce point de votre histoire, Marguerite Naseau et ses quelques recrues sont dispersées dans les Confréries parisiennes et, dit Vincent de Paul, “ elles commencèrent à s'unir et à s'assembler presque imperceptiblement ” (Coste IX, 209). Trois points sont ici à souligner, avant d'en passer à l'analyse de la conférence du 31 juillet 1634.

1/ Jusqu'à ce jour, tout s'est passé dans le contexte des Confréries de la Charité, surtout parisiennes. Les Confréries ont été les cellules-mères, les structures-mères, et elles représenteront votre situation réelle et juridique pendant quatorze ans, jusqu'au 30 mai 1947. (Coste IX, 323) : “ ... jusques à présent vous n'avez point été un corps séparé du corps des dames de la Confrérie de la Charité ; et maintenant mes filles, Dieu veut que vous soyez un corps particulier, qui sans être séparé pourtant de celui des dames, ne laisse pas d'avoir ses exercices et fonctions particulières ”.

En lisant la conférence du 31 juillet 1634, il ne faut pas oublier cette situation : les Filles de la Charité sont servantes des pauvres dans le contexte des Confréries, et sous la direction des responsables des Confréries.

2/ Elles sont donc "servantes des pauvres" dans la structure des Confréries ; cependant, grâce surtout à la personnalité de Marguerite Naseau et à l'intuition de Louise de Marillac, elles sont déjà autres. Depuis quelque temps comme le dit Vincent, elles commençaient "à s'unir et à s'assembler presque imperceptiblement" (Coste IX, 209). C'est là un point capital dans le déroulement de vos origines : l'initiative (de qui ?) a précédé la structure. Et l'on sait que Vincent de Paul aime beaucoup ce genre de processus providentiel, qui donne une certaine avance à la vie sur le droit, sous la forme d'événements qui parlent, provoquent, et s'imposent. On les appelle "les signes des temps" (cf. Coste III, 272 ; VII, 148-149 ; XII, 5-7 ; XIII, 694).

Ainsi, les premières Filles de la Charité autour de Louise de Marillac, ont l'habitude sur Paris de se retrouver, pour échanger sur leur vie, leurs expériences, leurs difficultés et leurs projets.

3/ On l'a bien senti, et la suite nous donnera raison, dans toute cette expérience spontanément communautaire, après l'action déterminante de Marguerite qui a recruté les premières compagnes, c'est Louise de Marillac qui prend le relais et devient l'animatrice de ce groupe informel.

Si nous revenons rapidement sur l'histoire de vos origines, nous voyons Vincent de Paul toujours branché sur son expérience de 1595-1630 : un service des pauvres pris en charge par les catégories sociales les plus favorisées. N'oubliez pas les réticences qu'il a manifestées jusqu'en mai 1633, six mois avant la fondation de la Compagnie. (Coste I, 200). Par contre Louise de Marillac, prenant la succession de Marguerite Naseau, anime depuis quelques mois une communauté de pauvres filles, dispersées dans les Confréries de la grande ville de Paris.

Ceci est à retenir : c'est Louise de Marillac, fille naturelle, issue de l'une des familles les plus influentes du Royaume, qui se solidarise la première avec des pauvres villageois. Ce n'est pas le "pauvre porcher et fils de laboureur" qui les anime le premier, mais une fille de grande famille ! Curieuse idée de la Providence, que Vincent comprendra plus tard (Coste IX, 90).

Vous le voyez, les origines de la Compagnie ont été véritablement inattendues, inespérées, et Vincent avait bien raison de redire sans cesse que "personne n'y pensait", et donc que c'était l'oeuvre de Dieu.

Oeuvre de Dieu ; oui certes, mais par le chemin d'interventions providentielles : Marguerite Naseau, puis Louise de Marillac qui prend le relais, et enfin Vincent de Paul au cours de sa retraite de

septembre 1633 ; cela, grâce aux échanges durant quatre ou cinq jours entre les deux anges gardiens de Vincent et de Louise ! (Coste I, 218).

Voici donc le 29 novembre 1633. Nous avons fort peu de détails sur ce jour mémorable et sur la façon, dont ces quelques filles habituées à se rencontrer, ont décidé de devenir une Communauté. Nous ne trouvons la première trace de l'événement que huit mois plus tard : le 31 juillet 1634. Mais il est relativement facile à partir de notre conférence, de reconstituer les premières heures de cette Communauté.

A la conférence du 31 juillet 1634, c'est Louise de Marillac qui est la secrétaire ... un exploit ! (cf. Coste XII, 445-450). Dès les premières lignes, on peut apprécier sa compétence, inestimable pour un historien : “ Le dernier jour de juillet 1634, M. Vincent dans une troisième et dernière conférence, donna les règles et l'instruction pour les pratiquer, à la petite congrégation des Filles de la Charité ”.

“ ... troisième et dernière conférence ... ”. On sait que la deuxième s'est tenue la veille le 30 juillet, et que M. Vincent y a évoqué la période, du 29 novembre 1633 au 30 juillet 1634 : “ ... je vous disais, le jour précédent que je vous parle, qu'il y a quelque temps que vous êtes assemblées, pour vivre dans un commun dessein, et que néanmoins vous n'aviez point encore eu de règlement pour votre manière de vie ” (Coste IX, 1). Il semble bien que cette fin du mois de juillet 1634 a été le premier temps fort de la vie de la Compagnie. Comme à Châtillon (d'août à novembre 1617) et comme en toutes autres occasions, Vincent de Paul a voulu que l'expérience précédât l'élaboration d'un règlement, le règlement ne devant être écrit que bien plus tard (Coste IX, II 3, 137, 213). Et Vincent de se justifier en bon chrétien ... et en gascon ! “ ... en cela la divine Providence vous a conduites comme il a conduit son peuple, qui depuis la création, a été plus de mille ans sans loi ; Notre-Seigneur en a fait de même en la primitive Eglise ; car tant qu'il a été sur terre, il n'y a point eu de loi nouvelle écrite, et ce sont ses apôtres, qui après lui, ont recueilli ses enseignements et ses ordonnances ” (Coste IX, 1).

Le 14 juin 1643, en introduction au compte rendu de la Conférence destinée à l'explication du règlement, le secrétaire (ou la secrétaire, puisque l'original est de l'écriture de Louise DE MARILLAC) écrira : “ ... M. Vincent notre très honoré Père, nous fit la charité de nous entretenir sur le règlement et la manière de vie des Filles de la Charité. Notre très honoré Père n'avait pu encore se résoudre à le rédiger par écrit ; en quoi nous avons

sujet de reconnaître que la divine Providence s'est réservé la conduite de cette oeuvre, qu'elle avance et recule comme il lui plaît ” (Coste IX, 113).

Un peu plus tard, réfléchissant sur le sujet de la conférence du 22 janvier 1645, Louise de MARILLAC écrit : “ Il y a longtemps que la Compagnie désire et demande, que la manière de vie soit rédigée en forme de règlement, afin que par la lecture d'icelui, nous soyons encouragées à le pratiquer. Dieu qui nous fait aujourd'hui cette grâce, nous demande plus d'exactitude et plus de fidélité que jamais ” (Coste IX, 213).

Enfin, en 1645, est rédigé le premier règlement destiné à être présenté à l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondi, pour obtenir l'approbation de la Compagnie (Coste XIII, 551-556). C'est au même archevêque de Paris que fut présentée en août ou septembre 1645, une supplique dans laquelle Vincent expose en détail l'action de la Compagnie naissante, et demande à Jean-François de Gondi “ d'ériger en confrérie cette compagnie de filles et veuves et de leur bailler pour règlement les articles suivants, selon lesquels elles ont vécu jusqu'à maintenant, et se proposent de vivre à l'avenir, sous le nom de filles et veuves servantes des pauvres de la Charité ” (Coste II, 552).

Je rappelle en passant que les Règles de la Congrégation de la Mission, ne mirent pas moins de temps à mûrir : elles ne furent données aux Missionnaires qu'en 1658, et l'introduction du petit ouvrage remis à chacun, commençait par ces mots latins : "En tandem "..., ce qui signifie : "Voici enfin "... !

Peut-être avez-vous remarqué l'expression employée par Louise de MARILLAC : “ la petite congrégation des Filles de la Charité ” ? Vraiment, Louise est très en avance sur M. Vincent, et il est étonnant de trouver cette appellation prophétique dans un texte de juillet 1634. En effet pour M. Vincent, et ce sera sa position jusqu'en 1647, les premières Filles n'étaient qu'un groupe de “ servantes des Confréries parisiennes ”. Pour Louise de Marillac, elles étaient déjà une petite congrégation de Filles de la Charité ! Je crois vous avoir prévenues que Louise de Marillac ne serait pas toujours la collaboratrice qui suit respectueusement, mais que souvent, elle prendrait de vitesse son Directeur; en voilà encore un exemple, et il y en aura beaucoup d'autres !

Mais revenons à notre Conférence du 31 juillet 1634 et écoutons Monsieur Vincent : “ La Providence vous a toutes douze ici assemblées ”. - Voilà donc la petite Communauté, et dans le cours

de cette conférence on peut identifier quelques-unes des douze premières de la Compagnie :

- . Marie Joly est de Saint-Sauveur, ainsi qu'une autre soeur, peut-être Nicole ;
- . Michelle et Barbe sont à Saint-Nicolas ;
- . Marguerite et ses soeurs sont à Saint-Paul ;
- . une soeur (Jeanne Lepeintre) est seule à Saint-Benoît ;

les autres (trois sans doute, dont Jacqueline et Madeleine) sont à l'Hôtel-Dieu, sous la conduite de Mademoiselle Le Gras. Divers recoupements permettent d'avoir quelques précisions sur ces douze premières du 31 juillet 1634, ou du moins, sur huit d'entre elles. Commençons par les plus connues.

MARIE JOLY. A la conférence sur les vertus de Barbe Angiboust, elle affirme : “ J'ai été dès le commencement de l'établissement de la Compagnie ” (Coste X, 647). C'était une excellente servante des pauvres et une forte personnalité. Elle fut envoyée à Sedan en 1641, dans une région en guerre pour y soigner les blessés. Elle y resta jusqu'en 1655, éloignée par la nécessité, de la Communauté et de ses usages. - Lors de son retour à la Maison-Mère, elle s'enfuit puis revient, et son cas est étudié au Conseil (Coste XIII, 725-730) : “ Notre très honoré Père dit : Voyons les raisons qui semblent nous obliger à faire comme le père du prodigue de l'Evangile, puisque Dieu nous en donne le moyen. La première est que c'est une personne qui s'est égarée de son bon chemin, et il y a charité de redresser les dévoyés. Deuxièmement elle est pénitente et il semble qu'il lui faille pardonner, puisqu'elle a regret de sa faute. Troisièmement il y a longtemps qu'elle est de la Compagnie et a beaucoup travaillé pour les pauvres. Lorsque le siège fut à Sedan, elle eut beaucoup de peine. Quatrièmement il est à craindre que plusieurs de nos soeurs ne soient attristées si on ne la reçoit pas ”. Inutile de rapporter les raisons "contre" qui furent honnêtement présentées au Conseil ; les raisons "pour" avaient déjà gagné la partie !

BARBE ANGIBOUST. Elle entra dans la Compagnie le 1er juillet 1634 à l'âge de 29 ans. Elle fut supérieure à Saint-Germain-en-Laye en 1638, puis à Richelieu, puis à Saint-Denis en 1645 ; elle fut à Fontainebleau (1646), à Brienne (1652) dans l'Aube, à Bernay (1655) dans l'Eure, et dans l'Eure-et-Loir à Châteaudun (1657) où elle mourut le 27 décembre 1658 à l'âge de 53 ans. C'était une fille remarquable (Coste X, 637-653 et 674-679), une vraie Fille de la Charité.

C'est ELLE qui eut cette réflexion extraordinaire à l'adresse de la duchesse d'Aiguillon : " Madame, je suis sortie d'auprès mon père pour servir les pauvres, et vous êtes une grande dame, puissante et riche. Si vous étiez pauvre Madame, je vous servirais volontiers ". (Coste X, 644; I, 330). Cette dernière réaction ne manqua pas d'interpeller et d'éclairer Vincent de Paul, en une circonstance où il semblait avoir accepté ou toléré une certaine déviation. Il s'en ouvrit à Louise de Marillac : " Que vous en semble, Mademoiselle ? Etes-vous point ravie de voir la force de l'esprit de Dieu dans ces deux pauvres filles et le mépris qu'il leur fait faire du monde et de ses grandeurs ? Vous ne sauriez croire le courage que cela m'a donné pour la Charité, ni le désir que j'ai, que vous reveniez bientôt et en bonne santé, pour y travailler à bon escient... " (Coste I, 331).

JEANNE LEPEINTRE. Une servante de Madame Goussault. Elle fut maîtresse d'école à Saint-Germain-en-Laye (1642), supérieure de Nantes (1647) puis de Châteaudun (1655) et de l'hôpital de la Salpêtrière (1657). " Une fort bonne fille ", dit Monsieur Vincent; mais elle avait un caractère difficile et prenait souvent des initiatives intempestives. Sa correspondance avec saint Vincent est intéressante (Coste II, 192 ; III, 613 ; IV, 163, 279 ; V, 6 ; VI, 39). Malheureusement, vers la fin de sa vie, elle perdit la raison.

JACQUELINE ... C'était un tempérament entier. Peut-être avait-elle un peu mérité le soufflet qu'elle reçut un jour de 1638 de la part de Jeanne, la Fille de Charité de la Paroisse Saint-Laurent ? Pour elle aussi, le Conseil de la Compagnie eut à délibérer à propos de son renvoi : " Maintenant, mes filles, il se présente une affaire en laquelle il est nécessaire d'avoir vos avis : c'est pour cette pauvre Jacqueline, que vous avez céans. C'est un esprit mal fait, qui cause beaucoup de petits désordres pour lesquels il serait bien nécessaire qu'elle ne fût plus dans la Compagnie. Elle fait beaucoup de plaintes, qui peuvent causer du trouble dans les esprits faibles qui ne la connaissent pas encore. Et comme elle ne goûte rien de ce qui se pratique, elle fait où elle se trouve des contes ridicules, qui peuvent beaucoup nuire. Si on s'oppose à quelque chose de ce qu'elle veut, elle est insupportable et n'est point capable de correction,- et ce qui est plus encore, c'est qu'il me semble, que n'y étant qu'à regret comme il paraît, elle n'y puisse faire son salut, et qu'elle le fera mieux, quand elle sera en son particulier. Enfin mes filles, elle n'a point le sens commun " (Coste XIII, 592-593). Quel réquisitoire apparemment peu vincentien ! Il ne pouvait être conclu que par une plaidoirie supérieurement vincentienne : " Vous avez à regarder d'autre part, que c'est une

filles qui ont rendu beaucoup de services aux pauvres et qui sont des plus anciennes (nous sommes en 1646), et même comme je pense, quasi des premières qui ont commencé à les servir dans la Compagnie. Pour cela, il semble qu'il vaudrait mieux la garder ” (Coste XIII, 593). En effet on ne met jamais à la porte les vieux serviteurs et les vieilles servantes, même si l'âge ne les a pas améliorés ! Un long débat aboutit finalement à une décision douce, et Jacqueline ne fut pas exclue.

NICOLE ... On ne sait que peu de choses sur elle ; elle paraît ne pas avoir été facile. Monsieur Vincent écrivait vers 1636 à Louise de Marillac : “ Je voudrais bien, Mademoiselle, que vous puissiez persuader à cette pauvre Nicole d'aller demeurer à Saint-Benoît ou ailleurs. Si elle y acquiesce il faudrait en écrire à Mademoiselle Viole pour l'agréer. Je trouvai hier la fille de cette paroisse Saint-Benoît qui en demande une autre. Oh ! que vous feriez un bon oeuvre, si vous pouviez faire cela ! Mais, d'y procéder d'autorité, il n'est pas expédient si me semble ; cela ferait de mauvais effets. De lui parler, je ne saurais ” (Coste I, 366). Fin 1638, les échos étaient plus favorables : “ Puisque vous estimez que Nicole se sera corrigée, à la bonne heure, essayez-en encore ... ” (Coste I, 546).

MARGUERITE ... En octobre 1638, Monsieur Vincent écrit à Louise de Marillac : “ Je suis bien aise que vous ayez retenu soeur Marguerite, et de ce que vous lui faites faire une retraite ” (Coste I, 512). C'est la seule information que nous ayons sur Marguerite.

MADELEINE ... “ J'ai vu cette bonne fille Madeleine. Je pense qu'il y aura un peu à travailler à elle, que ses passions sont un peu fortes. Mais quoi ! quand elles ont la force de se surmonter, elles font après des merveilles. Vous la recevrez donc, s'il vous plaît ... Quant à cette bonne fille d'Argenteuil qui est mélancolique, je pense que vous avez raison de faire difficulté de la recevoir ; car c'est un étrange esprit que celui de la mélancolie. Il me semble que vous en avez assez pour quelque temps, et que vous les devez fort exercer à lire et à travailler de l'aiguille, afin qu'elles puissent travailler à la campagne ” (Coste I, 238). C'est vers 1634 que Monsieur Vincent écrivait cette lettre à Louise de Marillac.

MICHELLE ... Aucune information sur elle, sauf qu'elle fut ce jour-là nommée Supérieure de Barbe, à Saint-Nicolas. Nous pouvons maintenant imaginer les douze filles, rassemblées autour de Monsieur Vincent et de Louise de Marillac le 31 juillet 1634,

dans la maison de Louise à Paris rue de Versailles, vis-à-vis de l'Epée-Royale. (Approximativement au 21 de la rue Monge actuelle).

Il faudrait lire et commenter paragraphe par paragraphe cette conférence, en nous souvenant que nous ne sommes qu'aux premiers jours de la Compagnie, et en évoquant les prolongements, les évolutions, réalisés du vivant même de Monsieur Vincent. Sur tel ou tel point, il est impressionnant de surprendre Vincent dans ses projets (parfois inexprimés), ses espérances et ses ambitions pour la Compagnie.

Je vous ai fait remarquer qu'en ce 31 juillet 1634, comme souvent par la suite, Louise de Marillac était en avance sur Monsieur Vincent dans l'organisation de la Communauté. Mais au cours de cette fameuse conférence, en deux ou trois passages prophétiques, il semblera bien lui aussi, être devenu conscient de vivre le début d'une grande histoire, la vôtre, celle des Filles de la Charité.

Pour essayer de ne pas être trop long, (mais je ne garantis rien !), je vais m'efforcer de résumer ces treize pages, capitales pour vous, en trois points :

A. L'ORDRE DU JOUR,

B. L'ORGANISATION DE LA COMMUNAUTE,

C. LA MYSTIQUE DU GROUPE (la partie prophétique).

A : L'ORDRE DU JOUR, “ Voyons donc, mes chères filles, de quelle manière vous devrez passer les vingt-quatre heures qui font la journée, comme les journées font les mois et les mois les années, lesquelles vous conduiront à l'éternité ”. Belle tirade philosophico-astronomique qui a dû sonner clair sur les lèvres de M. Vincent !

L'ordre du jour part du lever de 5 heures, pour arriver à 22 heures, et se détaille comme suit :

- offrande de la journée dès le lever...
- oraison et messe ...
- service des pauvres ; examens de conscience avant les repas...
- grand silence entre 22 heures et l'oraison.

Pour clore la journée et amener le sommeil... un somnifère spirituel ! : “ Endormez-vous avec une bonne pensée. Ce vous sera

un moyen facile de vous souvenir de Dieu à votre réveil ” (Coste IX, 7).

Sur cet ordre du jour très simple, on peut faire quelques remarques et observations.

1 - Fonctionnalité de l'ordre du jour. Tout est prévu pour le service, et en fonction du service. Pour s'en rendre compte, il faudrait comparer cet ordre du jour avec celui des religieuses de l'époque. Dans toutes les communautés et congrégations, le rythme des journées était celui de la prière des Heures, les activités étant nécessairement et volontairement morcelées. Dans l'ordre du jour des Filles de la Charité, entre l'eucharistie matinale et la prière du soir, n'était prévu que l'examen de conscience de midi (et la cloche !). Les Filles étaient servantes des pauvres et c'est en fonction de cela, de cela d'abord, qu'était conçu leur règlement. C'est là une remarque capitale et qui demeure un critère pour la Fille de la Charité de tous les temps ; pour vos Constitutions d'aujourd'hui et de demain.

2 - Priorité dans l'ordre du jour. Dès le 31 juillet 1634, M. Vincent considère la possibilité d'une concurrence ou d'un conflit entre le minimum vital spirituel, et les exigences du service : il tranche nettement en faveur du service des pauvres : “ Sachez que, quand vous quitterez l'oraison et la sainte messe pour le service des pauvres, vous n'y perdrez rien, puisque c'est aller à Dieu que servir les pauvres ; et vous devez regarder Dieu en leurs personnes ” (Coste IX, 5). Nous reviendrons sur ce paragraphe, l'un des plus riches et des plus significatifs, sur votre vocation et votre identité.

3 - Relativité de l'ordre du jour. Monsieur Vincent apporte une précision importante concernant l'heure du lever : “ Votre lever sera donc à cinq heures, tant que les affaires de la Charité pourront permettre que vous vous couchiez à dix, car il vous faut conserver pour le service des pauvres et donner à votre corps ses justes nécessités ” (Coste IX, 2). Il y a beaucoup plus qu'un conseil d'hygiène et de bonne santé. C'est toute une conception du règlement qui est en jeu, et M. Vincent révèle clairement sa position.

Le règlement n'est pas un absolu, il n'est pas une fin en soi : c'est un MOYEN pour le service des pauvres. Et, si ce service exige un travail après 22 heures, il est normal pour M. Vincent de se lever après 5 heures ... car le corps a ses nécessités. Certes, il est facile de trouver des textes dans lesquels Saint Vincent insiste sur la régularité, la ponctualité, l'uniformité. Il lui est arrivé à Saint Lazare

d'aller tirer du lit un confrère paresseux (Coste XI, 238). Mais il serait absolument erroné de faire de Monsieur Vincent une sorte de fanatique du Règlement.

D'abord on l'a vu, il répugnait à écrire des règlements et à codifier (Coste III, 272 ; VII, 148-149 ; XII, 5-7 ; XIII, 694...). D'autre part, il ne cesse de bien délimiter, et presque parfois de relativiser leur application : autant que l'emploi du temps le permettra, autant qu'on le pourra ... ? étant bien entendu que la seule excuse valable est le service des pauvres, et non la fantaisie ou la paresse.

Même prudence et modération dans la déclaration suivante : “ Une bonne maxime est de différer autant qu'on le peut la rédaction du règlement, parce que l'expérience montre que ce qui est faisable au commencement est parfois nuisible par la suite ” (Coste III, 272).

4 - Place de l'Oraison dans l'ordre du jour. Pour Monsieur Vincent, l'oraison est indiscutablement un temps très fort de la journée d'une Fille de la Charité : un “ centre de la dévotion ”. De plus, Vincent ajoute des considérations particulièrement significatives : “ Soyez soigneuses de rendre compte de votre oraison le plus tôt que vous pourrez ... Vous ne sauriez croire combien cela vous sera utile. Dites-vous les unes aux autres tout simplement, les pensées que Dieu vous aura données, et surtout retenez bien les résolutions que vous y avez prises ” (Coste IX, 4).

Il faut savoir qu'au 17^e siècle, l'oraison était la prière personnelle et intime par excellence, une sorte d'esthétique spirituelle et mystique. Vincent de Paul lui, la présente, comme un partage et un partage spontané. On sait que par la suite et à plusieurs reprises, Vincent revendiquera d'avoir été dans l'Eglise, l'inventeur de cette pratique de piété, ainsi envisagée. Certaines parmi vous, et moi avec elles, nous souvenons sans doute de la manière plus formaliste que spontanée, dont se pratiquait il y a encore vingt ou trente ans cet exercice dénommé : Répétition d'Oraison. Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, il est bon de saisir sur le vif la pensée de M. Vincent. D'après ce qu'il dit ci-dessus en Coste IX, 4, il s'agit bien d'un partage spontané de la prière, absolument indépendant de l'horaire : “ le plus tôt que vous pourrez ” et à l'écart de tout formalisme.

Certes, les communautés devenant plus nombreuses, lui-même organisera la pratique, et la situera de façon plus précise dans l'ordre du jour et de la semaine. Mais il conservera toujours le goût et une certaine nostalgie, pour le partage spontané de l'oraison. (Coste IX, 220, 422 ; X, 74, 279 ; XIII, 666). Pour lui, et contraire-

ment aux opinions de son temps, les martres de l'oraison seront les simples, les petits et les humbles (Coste IX, 422), comme l'avait affirmé le Seigneur : " Chez nous, nous avons une autre chose qui nous aide bien : la répétition d'oraison. Je vous assure que je ne puis dire le fruit que cela fait. Il n'est pas croyable que Dieu m'aura tenu à sec à l'oraison. Mon espérance est que j'apprendrai de quelque bon frère quelques lumières qu'il aura eues, et dont je ferai mon profit. J'attends cela de la bonté de Dieu et elle ne manque jamais " (Coste XIII, 666). Et encore : " Nous faisons la répétition d'oraison non pas tous les jours, mais tous les deux ou trois jours, comme la Providence le permet. Or, par la grâce de Dieu, les prêtres y font bien, les clercs font bien aussi, qui plus qui moins ; mais pour nos pauvres frères, se vérifie la promesse que Dieu a faite de se découvrir aux petits et aux humbles " (Coste IX, 422).

Ces quatre remarques sur l'ordre du jour ont permis de souligner la façon dont M. Vincent abordait la question du règlement ; le premier règlement des Filles de la Charité, le plus proche des origines de la Compagnie et de l'idée que Vincent se faisait, des Filles de la Charité.

Le règlement est important et M. Vincent insiste sur sa valeur et sa signification (Coste IX, 9-10), mais il n'est qu'un moyen à mettre en oeuvre, pour un meilleur service des pauvres.

C'est un moyen qui tient compte de la vie concrète. Souvenons-nous du lever du 5 heures que Vincent introduit dans l'ordre du jour " autant que le service des pauvres le permettra " ; souvenons-nous du pauvre, qui se présente au moment de la messe ou de l'oraison.

C'est un moyen qui entretient la vie du groupe, par le partage de la prière.

Cette relation entre règlement et vie, le règlement étant conçu et vécu pour la vie, est certainement une idée-maîtresse de l'institution de la Compagnie, selon la fameuse conférence du 31 juillet 1634.

B : L'ORGANISATION DE LA COMMUNAUTE. Venons à ce que les dernières Constitutions appellent : le GOUVERNEMENT.

Tout en comprenant le poids et la nécessité de l'histoire (on ne gouverne pas 30 ou 40 000 Filles de la Charité du monde entier, comme on dirige une douzaine de pauvres villageoises des environs

ruraux de Paris !), je suis impressionné par la spontanéité, la fraîcheur et la naïveté (calculée ?) de Vincent de Paul, dans la façon dont il a envisagé et établi le gouvernement de la Compagnie.

Un paragraphe de Coste IX, 8 détermine quelles personnes seront les Supérieures majeures de la Communauté : “ Honorez les dames de la Charité et tenez-vous toujours près d’elles, avec beaucoup de respect ... ”. Cela était tout à fait normal puisque les douze premières Filles de la Charité du 31 juillet 1634 étaient professionnellement "servantes des Confréries". Mais tout spontanément, et cela est très significatif, Vincent de Paul ajoute : “ ... honorez aussi (le même terme que pour les dames) les malades, et regardez-le comme vos maîtres ”.

Lisez, relisez ce texte, comparez les mots (que Louise de Marillac a pesés) et je suis sûr que vous reconnaîtrez sans difficulté, que d’après Monsieur Vincent, dès votre premier règlement, vos Supérieurs majeurs, vos Supérieurs les plus élevés dans la hiérarchie, vos maîtres ce furent les Pauvres ; et ils le restent encore aujourd’hui. C’est très logiquement que Vincent conclura, qu’il convient de les accueillir quand ils se présentent, ou d’aller vers eux quand ils appellent, toute affaire cessante, y compris l’Eucharistie ou l’Oraison.

Les pauvres sont donc les vrais Supérieurs majeurs de la Compagnie des Filles de la Charité. Mais il faut aussi une autorité pour l’ensemble, et une autorité locale.

Pour l’ensemble, rien n’est affirmé solennellement, du fait sans doute de la personnalité de la secrétaire, qui n’était autre que Louise de Marillac. Mais il est évident que ce sera Mademoiselle Le Gras, autour de qui on se réunira une fois par mois. Elle sera “ celle qui a charge généralement de toutes ” (Coste IX, 12).

En ce qui concerne l’autorité locale, la distribution des responsabilités a été vraiment délicieuse et significative (Coste IX, 8). Elle s’est faite suivant le principe suivant : “ Il est nécessaire, que parmi vous autres, il y en ait toujours une qui tienne lieu de supérieure. Ce sera tantôt l’une, tantôt l’autre ” (Coste IX, 8). Je savoure tout particulièrement ces deux lignes, qui pour la toute première fois définissent l’autorité, dans la Compagnie des Filles de la Charité.

Pesons chacun des mots : “ Il est nécessaire, que parmi vous autres, il y en ait toujours une ... ” Il est nécessaire ... c’est comme une fatalité que Vincent de Paul s’empresse de relativiser : “ Il est nécessaire ... qu’il y en ait toujours une qui tienne lieu de

supérieure ” “ ... qui tiennent lieu... ” : encore une jolie formule !

Pour Vincent de Paul, les Supérieurs ne sont ni capitaines, ni commandants, encore moins adjudants ; ce sont des personnes "tenant lieu", des lieu-tenants, et comme tels ils sont inévitables.

Monsieur Vincent aura d'autres occasions de parler des supérieurs, des supérieurs et de la supériorité. Ainsi dans une conférence de 1644 sur les Charges et les Offices, il confiera opportunément aux Missionnaires de la Congrégation de la Mission : “ ... je le disais à un supérieur, qui me parlait de quelques-uns qu'il destinait à quelques charges : Hélas ! lui disais-je, vous les perdez, ce sont des âmes bien unies à Dieu ; et déchoir de leur perfection, c'est tout perdre. Mais quoi ! c'est un mal nécessaire. Mais ce qui est bien pis, c'est que j'ai entendu dire à un des plus saints hommes que j'ai connus (c'est Monsieur le cardinal de Bérulle), et ce que j'ai expérimenté il y a longtemps ; et quasi chez la plupart cela arrive ainsi ; c'est que cet état de priorité et de direction est si malin, qu'il laisse de soi et de sa nature une malignité, une tache vilaine et maudite ; oui mes frères, une malignité qui infecte l'âme et toutes les facultés d'un homme, en sorte que hors de la charge, il a toutes les peines du monde à soumettre son jugement, il trouve à redire à tout. C'est une pitié ! ” (Coste XI, 139).

Revenons au règlement et à la détermination de la supérieure locale : “ Ce sera tantôt l'un tantôt l'autre ”. Pour mesurer la portée, l'originalité et le courage de la pensée de Vincent de Paul concernant l'autorité dans la Communauté, replaçons-nous dans le contexte historique, c'est-à-dire en une époque et dans un pays où le pouvoir personnel, héréditaire, absolu, devient de plus en plus valeur importante, prédominante et imposante, dans tous les sens du terme. Nous sommes à quelques années à peine de la naissance de Louis XIV, le Roi-Soleil qui se lèvera en 1638.

C'est à ce moment-là, que pour sa jeune communauté, Vincent de Paul pense à des personnes qui "tiennent lieu" de supérieures, tantôt l'une tantôt l'autre ; et il précise que le roulement sera mensuel : une fois l'une, une fois l'autre et d'un mois à l'autre. Avouons que dans le contexte du royaume de France et de l'Eglise de l'époque, cette approche de l'autorité paraît originale, sans doute usée et certainement provocatrice ! Il s'agit bien, comme Vatican II la définira 330 ans plus tard d'une autorité-service, et non plus d'une autorité-préséance, dignité, domination ou primauté.

Et nous en arrivons à la succulente répartition des patentes, la première série de nominations de supérieures dans la Compagnie des Filles de la Charité : “ Doncques, ma soeur Marie (Joly) de Saint-Sauveur, vous serez tout le mois supérieure de votre soeur ;

Michelle, de Barbe à Saint-Nicolas (dans la maison où se trouve Louise de Marillac) ; Marguerite, de ses soeurs à Saint-Paul ; et vous ma soeur de Saint-Benoît, votre bon ange sera votre conduite ” (Coste IX, 8). Ceci est sublime de foi et d’humour, mais Vincent ne précise pas, si dans ce cas l’alternance sera respectée, entre l’ange gardien qui occupera la charge pendant un mois, et Jeanne Lepeintre la soeur de Saint-Benoît qui pourrait la recevoir le mois suivant. “ Pour l’Hôtel-Dieu, ce sera Mademoiselle Le Gras ”. Et voilà la Compagnie en état d’être gouvernée !

Cette page 8 du tome IX de Coste avec le passage de la Conférence du 31 juillet 1634, et la mise sur pied du gouvernement de la communauté des douze, a de quoi nous laisser rêveurs : nous atteignons là les toutes premières racines de l’organisation communautaire de la Compagnie. Quelle spontanéité, quelle fraîcheur, quel humour gascon qui sait se prendre au sérieux sans chavirer dans le tragique ! Cette page me paraît être la grille de révision de vie la plus fidele, la plus décapante, la plus oxygénée pour les supérieures et supérieures vincentiens : cela pour aujourd’hui et ... jusqu’à la fin des temps :

- il est nécessaire qu’il y en ait toujours une, qui tienne lieu de supérieure ;
- ce sera tantôt l’une, tantôt l’autre ;
- en obéissant, les Filles de la Charité apprendront la sainte humilité et, en commandant par obéissance, elles enseigneront les autres utilement ;
- doncques, ma soeur Marie de Saint-Sauveur, vous serez tout le mois supérieure de votre soeur Nicole ...
- et vous, ma soeur de Saint-Benoît, votre bon ange sera votre conduite ...

Comment voulez-vous qu’après avoir médité sur ces points et s’être interrogé, un(e) Supérieur(e) se sente encore supérieur aux autres alors qu’il(elle) n’est tout au plus, qu’un(e) tenant lieu, un(e) lieutenant ?

C : LA MYSTIQUE DU GROUPE. Ce sera notre dernier point. Vous soupçonnez qu’il y aurait ici une longue analyse à faire. Dans chaque paragraphe en effet, il y a une évocation de Dieu, une référence à la foi, une motivation spirituelle. Il y a également plusieurs mentions de la Vierge Marie, et il est indispensable de souligner cette dimension mariale dans la toute

première définition de votre vocation. Nous ne pouvons malheureusement pas développer ici tous ces aspects. Je m'en tiendrai à un passage extraordinaire qui me paraît présenter parfaitement, toute la richesse et la particularité de votre vocation et de votre spiritualité.

“ Mes filles, sachez que, quand vous quitterez l’oraison et la sainte messe pour le service des pauvres, vous n’y perdrez rien, puisque c’est aller à Dieu que servir les pauvres ; et vous devez regarder Dieu en leurs personnes. Soyez doncques bien soigneuses de tout ce qui leur est nécessaire et veillez particulièrement à l’aide que vous leur pouvez donner pour leur salut : qu’ils ne meurent pas sans les sacrements. Vous n’êtes pas seulement pour leur corps, mais pour les aider à se sauver. Surtout, exhortez-les à faire des confessions générales, supportez leurs petites humeurs, encouragez-les à bien souffrir pour l’amour de Dieu, ne vous courroucez jamais contre eux et ne leur dites point de paroles rudes ; ils ont assez à faire, de souffrir leur mal. Pensez que vous êtes leur ange gardien visible, leur père et mère, et ne les contredites qu’en ce qui leur est contraire ; car en cela c’est une cruauté de leur accorder ce qu’ils demandent. Pleurez avec eux ; Dieu vous a constituées pour être leur consolation ” (Coste IX, 5-6).

Il est impressionnant de trouver un tel passage, dans la première conférence qui nous soit parvenue de Vincent de Paul aux premières Filles de la Charité. Quitte à vous étonner, je vous dirai qu’à mon avis, il n’a écrit rien de meilleur sur le sujet, même pas le texte de Coste IX, 252 : “ ... servant les pauvres, on sert Jésus-Christ. O mes filles, que cela est vrai ! ... ”. Evidemment, c’est affaire d’appréciation personnelle ; mais quelle richesse dans les lignes ci-dessus ! Elles sont la meilleure preuve, que huit mois après la naissance de la Compagnie, Vincent de Paul avait une idée très claire de la mystique de la Communauté. Peut-être a-t-il eu quelque retard concernant le projet de fondation ; mais dans le premier règlement, et surtout dans le paragraphe cité plus haut, il montre bien qu’il a définitivement précisé la vocation, la spiritualité et l’identité de la Fille de la Charité.

“ Mes filles, sachez que quand vous quitterez l’oraison et la sainte messe pour le service des pauvres ... ”. Le chef-d’oeuvre paraît arriver comme une parenthèse au coeur de la conférence, et cela est d’autant plus frappant. Monsieur Vincent vient de parler dans l’ordre du jour de l’oraison et de la messe, qu’il présente l’une et l’autre, comme le centre de la dévotion. Soudain, il ressent le besoin de préciser la hiérarchie des valeurs, pour une Fille de la Charité.

Voyant ces douze servantes des pauvres, simples et disponibles, il est tenté de déplacer le centre de leur dévotion, ou plus exactement, de l'approfondir en le situant en "Jésus-Christ dans la personne des pauvres". Les expressions employées (qui ont dû impressionner la secrétaire) sont d'une force unique qui relève probablement de leur spontanéité : " Quand vous quitterez l'oraison et la sainte messe pour le service des pauvres, vous n'y perdrez rien ". Quelle audace, presque hérétique, surtout à cette époque, où l'Eucharistie face au protestantisme, était à juste titre proclamée comme le centre de la foi et de la dévotion : "Vous n'y perdrez rien". Cela ne remet nullement en cause, la place de l'Eucharistie dans la foi et la vie de Vincent de Paul tout au contraire ; et lui-même l'explique aussitôt.

" Vous n'y perdrez rien, puisque c'est aller à Dieu que servir les pauvres ". Il n'y a pratiquement pas de choix à faire entre deux réalités ou valeurs ; il y a une continuité logique. Aller de la messe au pauvre, c'est en quelque sorte accompagner le Dieu de l'Eucharistie jusque chez le pauvre. Il y aurait une méditation à écrire sur cette phrase : " Vous n'y perdrez rien, puisque ... "

Autre perle de ce passage : " Vous devez regarder Dieu en leurs personnes ". Regarder ... l'expression est forte en Coste IX, 252, Vincent dit : " Vous y trouverez Dieu ". Ici : " Vous devez regarder ". Le regard ! Il ne s'agit même plus d'une recherche, au terme de laquelle on trouve ; il s'agit d'une évidence. Pour être juste avec Coste IX, 252, je rappelle qu'il y a la fameuse exclamation : " aussi vrai que nous sommes ici "

Regarder Dieu en la personne des pauvres ! Quand on approfondit cette phrase, on comprend ce passage un peu déroutant de l'Eucharistie au pauvre, sans trop se poser de questions. Un théologien peut avoir des doutes, se questionner, introduire des nuances. Vincent de Paul y va tout bonnement et simplement, parce que lui-même sait regarder Dieu en la personne des pauvres.

On pourrait se croire en pleine mystique : d'accord ! Mais il est tout aussi vrai que les vrais mystiques ne planent pas au-dessus des réalités. Aussi, Vincent enchaîne aussitôt avec les attitudes de service les plus concrètes : " Soyez doncques bien soigneuses de tout ce qui leur est nécessaire ". Regarder Dieu, d'accord ; mais sans jamais quitter le pauvre des yeux, sous prétexte de dévotion ou de contemplation. Il s'agit d'un regard de foi sans doute, mais qui passe par des yeux de servante, de professionnelle du service, consciencieuse et méticuleuse : " Si vous regardez Dieu dans les pauvres, vous devez être bien soigneuses de tout ce qui leur est nécessaire "

Vient ensuite la précision tellement identifiante pour une Fille de la Charité : “ Vous n’êtes pas seulement pour leur corps, mais pour les aider à se sauver ”. Décidément, dans ces quelques lignes, rien d’essentiel n’est oublié ; et pourtant, nous n’en sommes que huit mois après la fondation de la Compagnie. Ici Vincent de Paul souligne, pour toute Fille de la Charité, la responsabilité indissociable qui lui incombe, et à l’égard du service et à l’égard de l’évangélisation, c’est-à-dire le service corporel et le service spirituel.

Monsieur Vincent insiste sur ce qu’il appelle : l’aide à donner pour leur salut ... Il emploie l’adverbe : particulièrement. “ Veillez particulièrement à l’aide que vous leur pouvez donner pour leur salut : qu’ils ne meurent pas sans les sacrements. Vous n’êtes pas seulement pour leur corps mais pour les aider à se sauver. Surtout exhortez-les à faire des confessions générales ”. Cette aide spirituelle, aussitôt axée sur les sacrements et la confession, peut paraître aujourd’hui quelque peu hâtive et tant soit peu indiscreète. Il faut se souvenir que nous sommes en période de Chrétienté, et que l’immense majorité des gens, quelle que soit leur pratique, revendiquent le titre des chrétiens. Quoiqu’il en soit, Vincent de Paul insiste sur le rôle d’évangélisatrice qui revient à chaque Fille de la Charité ; puis sans transition et dans la même phrase, il passe spontanément à la relation de personne à personne : “ Supportez leurs petites humeurs, encouragez-les à bien souffrir pour l’amour de Dieu, ne vous courroucez jamais contre eux et ne leur dites point de paroles rudes ; ils ont assez à faire de souffrir leur mal ”.

Peut-être qu’un passé récent m’aide à mieux ressentir tout ce que Vincent de Paul met dans cette phrase. Là aussi je pense, se trouve un élément essentiel de la spiritualité et de l’identité de la Fille de la Charité. Quels que soient les progrès de la médecine et des structures sociales, la Fille de la Charité qui doit participer pleinement à ces progrès, sera toujours celle qui supporte les petites humeurs, encourage, ne se courrouce jamais ! Bref : celle qui a le souci prioritaire et permanent, de la relation de personne à personne, sachant que toujours, le pauvre “ a déjà assez à faire de souffrir son mal ”.

Vraiment, ces lignes sont parmi les plus riches et les plus denses de tout ce que Vincent de Paul a pu dire ou écrire au sujet de la Fille de la Charité. C’était le 31 juillet 1634, huit mois après la fondation de la Compagnie, devant les douze premières Filles de la Charité et devant Mademoiselle qui les accueillait. Monsieur

Vincent termina : “ Pensez que vous êtes leur ange gardien visible, leur père et mère, et ne les contredites qu’en ce qui leur est contraire ; car en cela, c’est une cruauté de leur accorder ce qu’ils demandent. Pleurez avec eux ; Dieu vous a constituées pour être leur consolation ! ”

Voilà ce qui fut la mystique des douze premières Filles de la Charité, et ce qui pourra rester le texte de référence fondamental, pour toutes les Filles de la Charité de tous les temps et de tous les lieux. Vincent en était certainement conscient, lui qui pensait à vous, Filles de la Charité d’aujourd’hui, en clôturant sa conférence : “ Mes filles, toutes nos résolutions ne sont rien sans la grâce. C’est pourquoi il nous faut bien demander à Dieu qu’il nous fortifie, et travailler courageusement. Donnez-vous pour cela à Dieu, à la sainte Vierge et invoquez saint Louis et les autres saints, qui ont été si heureux de servir Dieu en votre exercice.

Or sus mes filles, voyez quelle miséricorde Dieu vous fait de vous choisir les premières pour cet établissement. Quand Salomon voulut bâtir le temple de Dieu, il mit en fondement des pierres précieuses pour témoigner que ce qu’il voulait faire était très excellent. La bonté de Dieu veuille vous faire la grâce que vous, qui êtes le fondement de cette Compagnie, soyez éminentes en vertu ! Car en étant peu vertueuses, vous feriez tort à toutes celles qui vous suivront, s’il plaît à Dieu donner bénédiction à ce commencement. Comme les arbres ne portent fruits que selon leur graine, il y a apparence que celles qui viendront après vous, ne prétendront pas à plus grandes vertus, que celles que vous avez pratiquées ”.

Toutes les filles ont alors déclaré vouloir se soumettre aux avis entendus, et pratiquer le règlement donné.

Chacune se mit à genoux et M. Vincent ajouta : “ Que la bonté de Dieu veuille imprimer de telle sorte en vos coeurs, ce que moi misérable pécheur, je viens de vous dire de sa part ; que vous vous en puissiez bien souvenir pour le pratiquer, et que vous soyez vraiment FILLES DE LA CHARITE. Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Amen. ”

L'EXPERIENCE SPIRITUELLE
DE SAINT VINCENT DE PAUL

SOMMAIRE

I -	LA FAMILLE (1581-1595)	p. 76
II -	LA CARRIERE ! (1595-1610)	p. 79
III -	LA NUIT... (1610-1617)	p. 84
IV -	L'ANNEE-LUMIERE (1617)	p. 88
V -	LA LIGNE DROITE (1618-1660)	p. 95

L'EXPERIENCE SPIRITUELLE DE SAINT VINCENT

La spiritualité vincentienne n'est en aucune façon, une grammaire de sainteté à étudier et à appliquer. C'est une vie, une expérience à laquelle il nous faut communier, afin de favoriser le travail de la grâce dans une vie humaine.

C'est l'expérience spirituelle de Vincent de Paul que nous allons essayer de suivre pas à pas, pour en saisir les grandes orientations, les points d'appui et les temps forts.

On peut considérer que cet itinéraire se développa en cinq étapes, comme on vient de le voir au sommaire. Ces périodes parfois se chevauchent, car il n'est pas facile de découper une vie au couteau ! Néanmoins, nous verrons que dans l'ensemble, la répartition de ces étapes est assez juste.

I - 1581-1595 : LA FAMILLE

De nos jours, on se rend mieux compte de la place que tient la famille, dans le cheminement spirituel des saints. Souvent autrefois, on paraissait croire que certains ou certaines venaient au monde, affublés d'une sorte de sainteté-miracle, et que la grâce les accompagnait depuis l'instant de leur naissance, jusqu'à leur entrée, inévitablement triomphale, dans le ciel ! Il n'en fut certainement pas ainsi pour Vincent de Paul, et on peut dire que de ses quinze premières années, il a retiré :

- l'expérience d'une profonde affection familiale,
- l'expérience de la mentalité rurale et paysanne,
- l'expérience de la pauvreté et du travail manuel.

Trois expériences déterminantes, pour l'orientation de la vie de celui qui en fut le bénéficiaire.

EXPERIENCE FAMILIALE. Au début de la conférence sur les vertus des filles des champs, saint Vincent s'exprime ainsi : " Je vous parlerai plus volontiers des bonnes villageoises, à cause de la connaissance que j'en ai par expérience et par nature, étant fils d'un pauvre laboureur, et ayant vécu à la campagne jusqu'à

l'âge de 15 ans ” (Coste IX, 81). Vincent de Paul disait cela le 25 janvier 1643, il allait entrer dans sa soixante-troisième année.

Ce rappel nous permet de croire, que Vincent de Paul a plus d'une fois entretenu en lui le souvenir de sa mère et de ses deux soeurs Marie et Claudine.

Des filles des champs, Vincent disait : “ elles ne se glorifient point de ce qu'elles ont, ne parlent point de leur parenté ... leur parler est tout simple et véritable ... elles se contentent de leur vivre et vêtir ... elles se contentent de pain et de potage, quoiqu'elles travaillent incessamment et en ouvrages pénibles ... Elles ne savent pas ce que c'est que d'être cajolées ... Reviennent-elles de leur travail à la maison pour prendre un maigre repas, lassées et fatiguées, toutes mouillées et crottées, à peine y sont-elles, si le temps est propre au travail ou si leur père et mère leur commandent de retourner, aussitôt elles s'en retournent, sans s'arrêter à leur lassitude ... et sans regarder comme elles sont agencées ... ” (Coste IX, 79-94).

Ces quelques traits sont d'un ton, d'une précision que ne trompent pas, et on voit bien le rapport entre l'esprit des Filles de la Charité, et cette période de la vie de Vincent de Paul de 1581 à 1595. Vous avez été imaginées et conçues, d'après le type des jeunes landaises du village de Pouy, et peut-être sur le modèle de la mère et des soeurs de Vincent.

Il est certain que Vincent de Paul a connu une vie de famille affectueuse et unie. Par la suite, il manifesterait toujours une très grande affection pour sa mère, ses frères, ses soeurs, ses neveux. Très souvent il emploierait, pour parler de la Communauté et des relations dans la vie de communauté, un vocabulaire emprunté à la vie de famille, et peut-être plus spécialement, à sa propre expérience de vie familiale : “ Comment va votre famille ?... Saluez toute votre petite famille ... La famille de céans se porte bien ... ”. De même, dans les premiers règlements des Confréries ou des Filles de la Charité : “ Elles s'entre-chériront comme des soeurs... ”. A l'égard des pauvres, les Filles de la Charité seront incitées à se comporter "comme leur mère" ; etc... Là encore, nous découvrons un rapport entre la spiritualité vincentienne et la période 1581-1595. Consciemment ou non, resurgissent dans la spiritualité communautaire de saint Vincent, les souvenirs de ce qu'il a vécu à Ranquines.

EXPERIENCE DE LA MENTALITE RURALE ET PAYSANNE. Vincent de Paul est resté au fond de lui-même un paysan, bien qu'il ait vécu en ville durant plus de cinquante ans.

Sa démarche, sa psychologie, ce qu'on appelait sa lenteur, sa façon de se comporter devant les grands ou devant l'argent, les exemples qui très naturellement surgissent de ses conférences ou lettres, son sens de la Providence ... tout cela est profondément marqué par ses origines paysannes ; origines dont il lui est arrivé d'avoir honte dans les débuts, puisqu'il accepte en les utilisant, d'abord pour s'humilier, et parfois même pour se vanter !

Tout naturellement, ce caractère rural et paysan a marqué également la spiritualité de Vincent de Paul et celle de ses disciples, surtout par son côté évangélique. Pensant à Jésus-Christ, Vincent de Paul voyait certainement en lui un rural et il dut y avoir une véritable connivence entre Vincent de Paul et l'Évangile. Comment se manifesta en Vincent cette connivence ? Peut-être par son sens du geste et du concret, par sa méfiance des théories qui tournent court, par son goût de la simplicité, par son humilité si réaliste aux racines bien rurales, par son approche des choses et des personnes, simple, concrète et directe.

EXPERIENCE DE LA PAUVRETE ET DU TRAVAIL MANUEL. Celle-ci aussi fut une expérience de base aux retentissements profonds et durables. Il n'était que "fils de pauvre laboureur" ; un laboureur qui devait compter sur son travail, pour vivre et faire vivre sa famille. Il n'y avait pas d'école pour les pauvres, et filles ou garçons dès leur plus jeune âge, étaient engagés dans le travail de la petite ferme.

Vincent a gardé les troupeaux sur les bords de l'Adour. Il a connu la vie des enfants pauvres, la vie d'une famille, ployant sous les taxes et les redevances de toute sorte.

Son premier réflexe à quinze ans sera de se sauver, de se libérer, de chercher à faire fortune et d'obtenir une situation pour se sortir, et sortir sa famille de la difficulté. Il ne sait pas que Dieu le destine aux pauvres, et d'abord aux pauvres des campagnes ; cette expérience familiale de 1581-1595 le prépare à vivre plus pleinement cette vocation. Paradoxalement, ce seront de pauvres paysans, qui lui révéleront à Folleville et à Châtillon le sens qu'il doit donner à sa vie.

Nous trouverons sur les lèvres de Vincent, vivant en ville depuis quarante ans, l'expression de sa nostalgie pour la terre paysanne de son enfance : " Il faut que je vous le dise tout simplement, que cela me donne de nouveaux et si grands désirs, de pouvoir parmi mes infirmités, aller finir ma vie auprès d'un buisson en travaillant dans quelque village : il semble que je serais

bien heureux, s'il plaisait à Dieu me faire cette grâce ” (Coste V, 203-204, Lettre à un missionnaire le 17 octobre 1654).

Cette première étape a été marquante et même déterminante dans l'itinéraire spirituel de Vincent de Paul. Nous sommes en 1595 : Vincent, à 14 ans, vit toujours dans sa famille à la ferme de Pouy, peut-être encore illettré.

II - 1595-1610 : LA CARRIERE

ABELLY nous raconte le premier tournant important de la vie du jeune Vincent : “ Son père reconnut bien, que cet enfant pouvait faire quelque chose de meilleur que de mener paître les bestiaux. Ce fut pourquoi il prit la résolution de le mettre aux études ; à quoi il se porta encore plus volontiers par la connaissance d'un certain prieur de son voisinage (4 kilomètres ?), lequel, étant d'une famille pas plus fortunée que la sienne, avait néanmoins fait profiter de son bénéfice ses frères. Ainsi ce brave homme avait pensé que son fils Vincent ayant fait des études, pourrait un jour obtenir quelque bénéfice, et en servant l'Eglise, soulager aussi sa famille et faire du bien à ses autres enfants ” (Abelly, livre I, 1, page 8, édition 1664).

Le même ABELLY précise plus loin, qu'avant sa mort en 1598, le père de Vincent avait stipulé par testament, qu'il “ voulait et entendait que son fils Vincent, continuât à être assisté et entretenu pour ses études ” (Abelly, livre I, 1, page 12).

La chose semblait claire, surtout au regard des usages alors en vigueur dans ce milieu social et régional : il s'agissait bel et bien d'une sorte d'investissement, et d'un contrat familial. On pariait sur le plus doué, et on ferait tout le possible pour sa réussite. Il lui appartiendra par la suite, de rendre le centuple à sa famille, après fortune faite.

C'est là à mon avis, la motivation principale qui va éclairer et expliquer le comportement et l'itinéraire de Vincent au cours des années à venir. Vincent lui-même par deux fois, confirme cette approche :

1. dans sa lettre du 17 février 1610 à sa mère.
2. dans le récit de son dernier voyage au pays en 1623.

A bien lire ces deux documents, on s'aperçoit que ce qui domine dans les préoccupations de Vincent, c'est ce contrat familial, même après 1617.

Dans la lettre du 17 février 1610, il n'est guère question que d'affaires, d'avancement, de retour au pays : " pour employer le reste de mes jours auprès de vous " (Coste I, 18-20).

Quant au récit du dernier voyage au pays, ce qui semble avoir le plus troublé Vincent, c'est bien le sentiment d'avoir trahi le contrat : " Le jour que je partis, j'eus tant de douleur de quitter mes pauvres parents que je ne fis que pleurer tout le long du chemin, et quasi pleurer sans cesse. A ces larmes, (voilà le contrat !) succéda la pensée de les aider et de les mettre en meilleur état ; de donner à tel ceci, à telle cela. Mon esprit attendri partageait ainsi ce que j'avais, et ce que je n'avais pas ... Je fus trois mois dans cette passion importune, d'avancer mes frères et soeurs ; c'était le poids continuel de mon pauvre esprit " (Coste XII, 219).

Ce qu'Abelly nous dit de la décision du père en 1595 et ce que Vincent écrit à sa mère en 1610 laisse entrevoir une continuité, dans laquelle le départ de Vincent pour le collège trouve parfaitement sa place. En 1595, Vincent entre donc à Dax chez les Cordeliers. Rapidement il s'y révèle assez bon élève pour qu'on lui fasse confiance : il se voit chargé d'un préceptorat auprès des jeunes enfants de M. de Comet, qui dès lors, l'accueille chez lui. Quelle promotion ! Peut-être cela ne fut-il pas étranger à la réaction qu'il manifesta, lorsqu'un jour on vint lui annoncer au Collège que son père était venu lui rendre visite : il refusa de se déplacer pour aller le voir, par honte (il l'avouera lui-même plus tard) de l'apparence rustique de son père.

En 1596 conseillé par ses éducateurs, par M. de Comet avocat à Dax et son bienfaiteur, il se rendit à Bidache pour recevoir la tonsure symbole de l'entrée dans l'état ecclésiastique, et les ordres mineurs, premières étapes dans l'ascension vers le sacerdoce.

En 1595-1597, deux choses nous apparaissent clairement :

1. il y a eu un véritable contrat familial, c'est-à-dire un sacrifice de la famille confirmé par le testament du père, pour que Vincent puisse faire des études afin d'aider par la suite ses frères et soeurs ;

2. dès ses deux premières années d'études à Dax, Vincent ressent fortement le décalage, entre son ancienne et sa nouvelle situation ; peut-être même éprouve-t-il aussi un certain enivrement, de ce qui lui parût être un début de promotion.

C'est sans doute en 1597 que Vincent entre à l'université de Toulouse, puisqu'en 1604 après sept années d'études, il sera fait bachelier. Même si les Facultés n'étaient pas alors ce qu'elles sont

de nos jours, on remarque d'une part les bonnes aptitudes de notre étudiant qui dépassent la moyenne, et d'autre part son ambition. Passer par l'université permettait alors de viser nettement plus haut qu'une petite paroisse de campagne (cf. la molle insistance de Vincent pour entrer en possession de la petite paroisse de Tilh, et par contre, son empressement à se rendre en 1604 à Bordeaux, où il aurait quelque chance de se voir attribuer un évêché dans la région).

Entre-temps Vincent progresse d'une marche plutôt rapide, sur la voie qu'il a choisie : tonsure et ordres mineurs le 20 décembre 1596 à Bidache, alors qu'il n'a que quinze ans et demi ; sous-diaconat à Tarbes le 19 septembre 1598, à 17 ans ; diaconat à Tarbes encore le 19 décembre 1598 ; prêtrise à Château-l'Evêque à 19 ans et demi, le 23 septembre 1600.

Apparemment Vincent est pressé. - Cela est gênant pour certains, comme Abelly et ceux qui l'ont suivi, lesquels n'hésitent pas à avancer la date de sa naissance pour la fixer à l'année 1576, ce qui faisait accéder Vincent de Paul au sacerdoce à l'âge... de 24 ans : âge minimum, récemment fixé par le Concile de Trente !

Du séjour en Faculté à Toulouse, nous ne savons que peu de choses : la vie estudiantine à cette époque, et dans cette ville chaude, était plutôt mouvementée. - On sait aussi, que pour pouvoir payer les frais de ses études, il prit la responsabilité d'une petite pension où il recevait de jeunes élèves, d'abord à Buzet-sur-Tarn, puis à Toulouse.

Vincent de Paul obtient le titre de bachelier en théologie en 1605. - C'est alors que surviennent de graves ennuis financiers qui l'amènent à se rendre à Marseille. Les années obscures deviennent très obscures ! - Nous ne possédons de cette période, que deux lettres (Coste I, 1-17) à Monsieur de Comet, pour éclairer d'une lueur curieuse, trois années qui paraissent s'être déroulées en pointillés. (cf. Saint Vincent et la Charité, coll. Maîtres spirituels, A. Dodin, pages 144-148).

Deux lettres seulement ! Cela ne nous autorise pas à aller bien loin dans nos déductions. Cependant en l'état actuel de la documentation, il me semble que nous restons proches de la réalité si nous imaginons un Vincent, avant tout soucieux de sa promotion, et de l'accomplissement de son contrat. - C'est d'ailleurs ce même Vincent, que nous retrouvons dans la lettre du 17 février 1610. Que s'est-il passé entre ces dates ? Rien en tout cas, qui ait modifié le projet et les perspectives de Vincent de Paul.

D'après les documents officiels, c'est en fin février que nous retrouvons Vincent de Paul à Paris. Il est conseiller et aumônier de la reine Marguerite, duchesse de Valois (Coste XIII, 8). Il loge me de Seine, dans le quartier de Saint-Germain-des-Prés, face au palais de la reine, On dirait que l'époque de la réussite espérée, est arrivée. - Elle est du moins à portée de la main, comme le laissait entrevoir le mot de Vincent à sa mère et à sa famille. Relisons le début de cette lettre : " J'espère tant en la grâce de Dieu qu'il bénira mon labeur et qu'il me donnera bientôt le moyen (financier, peut-être ?) de faire une honnête retraite, pour employer le reste de mes jours auprès de vous " (Coste I, 18).

La lettre est donc du 17 février 1610. Trois mois plus tard, jour pour jour, Vincent signe un acte qui le rend propriétaire de l'abbaye de Saint-Léonard-de-Chaumes, Ordre de Cîteaux, diocèse de Saintes (Coste XIII, 8-13). Mauvaise affaire en réalité, mais Vincent ne le savait pas encore. Les vicissitudes et les incertitudes se succèdent. - La première moitié de l'année 1610 s'inscrit sous le signe du contrat familial. Vincent est intimement persuadé, qui bientôt ce sera l'heure du retour au pays, où il emploiera le reste de ses jours auprès des siens.

C'est vers cette époque que se produit une première déchirure, qui paraît mettre en pièces tout le projet ; un drame que Vincent devenu vieux évoquera avec cette étonnante vivacité de mémoire, qui caractérise parfois les personnes âgées ; Vincent avait 75 ans lorsqu'il racontait : " Il y a une personne dans la Compagnie (c'était lui-même) qui, étant accusée d'avoir volé son compagnon, et ayant été publiée pour telle dans la maison, quoique la chose ne fit pas vraie, ne voulut pourtant jamais s'en justifier, et pensa en elle-même, se voyant ainsi faussement accusée : Te justifieras-tu ? Voilà une chose dont tu es accusée, qui n'est pas véritable. Oh ! non, dit-elle, en s'élevant à Dieu, il faut que je souffre cela patiemment. Et elle le fit ainsi. Qu'arriva-t-il ensuite ? Messieurs, voici ce qui arriva. Six mois après (d'après Abelly, Vincent aurait dit : six ans), celui qui avait volé étant à cent lieues d'ici, reconnut sa faute, en écrivit et demanda pardon. Voyez-vous, Dieu veut quelquefois éprouver des personnes et pour cela, il permet que semblables rencontres arrivent. " (Coste XI, 337).

Comme pour le récit du dernier voyage au pays, le vieux Monsieur Vincent moralise l'événement. Il raconte, en vue d'illustrer une leçon, et ainsi il oriente ou détourne la portée du drame.

Nous nous trouvons face à deux niveaux de lecture possible. Le plus intéressant pour nous, n'est pas de retrouver le Vincent

narrateur septuagénaire mais de rejoindre Vincent, accusé à 29 ans, et tout différent.

Abelly a sa propre version du fait : Vincent partageait une chambre à Paris avec un des ses compatriotes, juge à Sore (Landes). - Alors que Vincent malade, était alité dans la maison, un garçon de courses passant là, s'empara sans doute de la bourse du juge. Vincent fut aussitôt soupçonné (il était donc soupçonnable ?) et ABELLY poursuit, en un style très vivant : “ L'autre (le juge) crie, tempête,... l'oblige à quitter le logis,- il le diffame par tout comme un méchant, un voleur, et va porter ses plaintes à toutes les personnes qui le connaissaient et avaient relation avec lui... l'accusant de vol. - Même, il demanda un monitoire ”, (Abelly, Livre I, chapitre 5, page 22),

Ce monitoire était une accusation publique, lue en chaire à toutes les messes et trois dimanches de suite dans la paroisse du prévenu. Imaginons alors un prêtre, aumônier de la reine, soumis à une telle humiliation. Imaginons Vincent de Paul qui croyait être entré dans une phase heureuse de son existence, et qui envisageait pour bientôt le retour au pays. Il a tissé des relations influentes, il a réalisé de bonnes affaires (entre autres, l'acquisition de l'abbaye de Saint-Léonard)... Et le voilà soudainement discrédité auprès de tous ses amis et connaissances, et dénoncé en chaire ! “ Voyez-vous, Dieu veut quelquefois éprouver des personnes ”, telle fut l'interprétation de l'événement donnée par Vincent, quarante-six ans plus tard : épreuve envoyée par Dieu, et qui avait sans doute comporté une bonne dose d'amertume. - Le désastreux monitoire obligea sans nul doute Vincent, à changer de quartier et de paroisse.

Dans l'itinéraire humain de Vincent, en une petite quinzaine d'années, un jeune paysan pratiquement illettré et livré à lui-même, a ainsi escaladé l'échelle sociale, s'est créé des relations, s'est trouvé une situation apparemment stable, s'est attiré une fortune qui fructifiera, du moins le pense-t-il.

Comme le fils aventurier qui était parti et qui a fait fortune, il n'a plus qu'à rentrer au domicile pour y percevoir ses rentes à dates fixes, aider sa famille qui avait accepté les risques du départ, vivre lui-même l'honnête retirade, qui à vrai dire, aurait pu se faire plus longuement attendre. Il n'a que 29 ans !

Vincent a voulu réussir, et humainement, on peut dire qu'il a réussi, Malgré quelques avatars, il a fait carrière !

Dans l'itinéraire spirituel de Vincent de Paul, cette période 1595-1610 a été importante, parce que ce succès humain lui a

donné conscience de toutes ses possibilités. - Ce succès lui a fait connaître aussi le monde, les grands de l'Eglise, de la société, et les noms de la culture ; tout comme de 1605 à 1607 et de 1608 à 1610 il avait peut-être fait connaissance avec la pègre.

Cela venait s'ajouter en lui, à la connaissance qu'il avait déjà des pauvres et des ruraux : quelle expérience ! Et quel champ de conscience qui le prédispose humainement, au pluralisme et à l'universalisme de son optique et de ses options !

Plus l'ascension a été rapide, le succès proche, plus la nuit sera sombre, puis la lumière éclatante et décisive. Ainsi en fut-il pour le peuple d'Israël de la captivité en Egypte et de la Pâque ; de l'exil de Babylone et de la délivrance des pauvres de Yahweh.

L'enchaînement entre les deuxième, troisième et quatrième étapes, constitue une dialectique de la conversion particulièrement dynamique. Essayons d'imaginer en raccourci le passage de la première à la troisième, à travers la seconde ; en celle-ci (1595-1610) se trouve enracinée toute une part du dynamisme et de l'universalisme, dont Vincent de Paul ne cessera de faire preuve.

III - 1610-1617 : LA NUIT

Nous savons que la nuit, fut une part de l'expérience de nombreux mystiques et de grands saints, et qu'elle est à différents degrés, celle de la plupart des humains. L'âge adulte conduit chacun à la perception, puis à l'acceptation de ses limites. Et c'est souvent au niveau de la perception que se situe la nuit ; cette impression d'échec, résultant d'un décalage entre les aspirations et les possibilités, entre les projets et la réalité.

Pour Vincent de Paul, cela semble avoir déjà commencé en 1608-1609 avec la vie pauvre au faubourg Saint-Germain, et surtout l'affaire du vol, dont nous avons fait état plus haut. A la suite de ce drame humain, les portes se sont fermées devant lui, les gascons se sont éloignés de lui ; il s'est retrouvé seul dans Paris. C'est sans doute alors, qu'il a cherché à se rapprocher du Père de Bérulle.

On a parlé de son éphémère vocation Oratorienne : en effet fin 1611, Vincent entre à l'oratoire, alors que Bérulle rassemblait ses premiers disciples. ABELLY apporte une précision sur cette vocation : Vincent entra chez les Oratoriens " non pas pour être agrégé à leur sainte Compagnie, ayant lui-même déclaré depuis, qu'il n'avait jamais eu cette intention ... mais (simplement) pour se mettre un peu à l'abri " (Abelly, Livre I chapitre V, page 24).

Quelles qu'aient été les motivations de Vincent de Paul, on comprend sans peine son besoin de se sentir un peu à l'abri ; tout comme on comprend aussi que sa vocation ne fut qu'éphémère, si l'on sait que Bérulle était capable d'écrire quarante chapitres sur la vie de Jésus dans le sein de sa Mère, et si l'on lit ensuite ce que dit Vincent sur l'amour de Dieu ! (Coste XI, 40-41) " Aïmons Dieu, mes frères, aimons Dieu, mais que ce soit aux dépens de nos bras, que ce soit à la sueur de nos visages ". On comprend que l'expérience bérullienne de Vincent de Paul n'ait pas été poursuivie, et qu'elle ait même fait place à une certaine tension, qui exista par la suite entre les deux hommes (Coste II, 417).

Il serait intéressant d'aborder ici les rapports qui s'établirent plus tard entre Monsieur Vincent et ce que l'on a appelé l'Ecole française de spiritualité. Elève de cette Ecole, Vincent le fut certes ... mauvais élève peut-être, en tous cas très personnel, et sans doute génial, ne serait-ce qu'en s'efforçant de traduire dans les faits et au service des pauvres, les hautes considérations, développées sur ce qu'on appellerait aujourd'hui le Christocentrisme. Dans le domaine de la Foi et surtout de la Religion, L'ECOLE FRANÇAISE a eu le grand mérite de ramener le Christ au centre de tout. VINCENT lui, a ramené ce centre parmi les hommes, et jusque dans la personne du pauvre : " Vous servez Jésus-Christ en la personne des pauvres, et cela est aussi vrai que nous sommes ici " (Coste IX, 252). Mais passons !

En novembre 1611, Vincent de Paul était donc "à l'abri" chez les Oratoriens, et sans doute y respirait-il assez mal ... Aussi, lorsque le curé de Clichy, François Bourgoing, décida de rentrer à l'Oratoire, Vincent ne se fit pas prier pour en sortir, et prendre à Clichy, la place du curé. (Le grand saint du grand siècle, Coste I, 73).

Ici encore, ce ne fut qu'une expérience passagère de seize mois ; une expérience pourtant, qui fut parmi les plus marquantes, et les plus profitables de ces années noires ou grises.

Vincent est prêtre depuis douze ans et il n'a encore jamais été impliqué dans une situation pastorale ; l'internat de Buzet n'avait d'autre but que de lui faciliter ses fins de mois. Or, d'un point de vue psychologique, en période de marasme ou de doute, rien n'est aussi efficace et salutaire qu'une réussite. Précisément, les seize mois de Clichy furent de l'avis même de Vincent (ce qui était alors important pour lui !), un véritable succès. Les échos qu'il nous en a livrés sont enthousiastes, et d'autant plus remarquables dans cette étape.

Ce fut un vrai coup de foudre : “ J’ai été curé des champs (pauvre curé !). J’avais un si bon peuple et si obéissant à faire ce que je lui demandais que, lorsque je leur dis qu’il fallait venir à confesse les premiers dimanches du mois, ils n’y manquaient pas. Ils y venaient et se confessaient, et je voyais de jour en jour le profit que faisaient ces âmes. Cela me donnait tant de consolation, et j’en étais si content, que je me disais à moi-même : Mon Dieu, que tu es heureux d’avoir un si bon peuple ? Et j’ajoutais : Je pense que le Pape n’est pas si heureux qu’un curé au milieu d’un peuple qui a si bon coeur. Et un jour Monseigneur le cardinal de Retz me demandait : Eh bien ! Monsieur, comment êtes-vous ? Je lui dis : Monseigneur, je suis si content que je ne le vous puis dire. Pourquoi ? C’est que j’ai un si bon peuple, si obéissant à tout ce que je lui dis, que je pense en moi-même, que ni le Saint-Père ni vous Monseigneur, n’êtes si heureux que moi ” (Coste IX, 646).

"Au milieu d’un peuple" ... Vincent se retrouve heureux et chez lui.

Mais pour autant, il n’abandonne pas tout à fait le souci de sa carrière, et tout en conservant le bénéfice de la cure de Clichy, il accepte une nouvelle proposition qui lui est transmise par le Père de Bérulle : un préceptorat dans la famille des Gondi, l’une des plus grandes familles du royaume. Il s’y rend. A vrai dire, c’est sans joie réelle qu’il se retrouve chez les grands, d’autant que sans tarder, il se voit exposé aux assauts spirituels, d’une dirigée très très scrupuleuse : Madame de Gondi.

A partir de 1614, suit une très longue période de tentation contre la foi, au cours de laquelle il s’adonne à la lecture de la règle de perfection de Benoît de Canfield. Il a le temps de ne point précipiter cette lecture, car en 1615 il est pris d’une grave maladie, qui lui laissera aux jambes des séquelles, dont il souffrira tout le reste de sa vie. Ce fut sans doute à cause de cet état de santé déficient, que devenu trésorier et chanoine du chapitre d’Ecouis au diocèse de Rouen, grâce à M. de Gondi collateur de ce bénéfice, il délégua un procureur pour en prendre possession à sa place le 27 mai. Il est probable que Vincent de Paul ne resta pas longtemps chanoine d’Ecouis. Le 29 octobre 1616 il abandonna l’abbaye de Saint-Léonard-de-Chaumes, qu’il possédait depuis cinq ans. Les bénéfices qu’il avait ardemment recherchés lui pesaient davantage, au fur et à mesure qu’il comprenait mieux l’importance des devoirs bénéficiers et la nécessité de la résidence. Il garda Clichy, assez proche pour qu’il pût encore s’occuper de ses ouailles.

Dès 1615, Vincent de Paul tenta d’orienter les pensées et les activités de sa dirigée vers les pauvres, et il essaya semble-t-il sur

elle une thérapeutique, qu'il utilisa ultérieurement avec l'avantage que l'on sait, pour lui-même, pour Louise de Marillac et pour les dames des Confréries.

Même en ne faisant que la survoler, cette période de 1610 à 1617 parût s'être déroulée en dents de scie (ce qui représente la courbe habituelle des périodes de crise) et dans un climat plutôt sombre.

En ce qui concerne les ministères, s'il n'a pas touché à tout, Vincent s'est au moins soucié de beaucoup de choses : l'honnête retraite et le retour au pays d'abord, puis l'aumônerie à la cour de la reine Margot, le séjour à l'Oratoire, la cure de Clichy, le préceptorat chez les Gondi ; comme s'il ne savait que faire de sa vie !

Sur le plan moral, il semble s'être montré plutôt inconséquent : en se débarrassant par exemple d'un legs important, alors que par ailleurs, il cumulait les bénéfices. (Clichy, Saint-Léonard, Ecouis, sans parler encore du préceptorat qui devait être d'un bon rapport).

Dans le domaine de la foi, il a connu de grandes joies à Clichy, mais il a eu ensuite à affronter pendant de longs mois, d'atroces tentations contre la foi.

Au plan de la santé, il a connu la maladie et a souffert particulièrement de violentes douleurs aux jambes ; alors qu'il n'avait que 34 ans, il a dû à certaines heures, se sentir bien diminué.

On est donc loin de la période précédente : le cadet de Gascogne intrépide et aventureux a été poussé de côté, par un homme angoissé, désemparé, doutant de lui et même de Dieu ! Ne sachant où aller ni que faire : c'est la nuit.

Et cependant, dans son itinéraire, cela a été une période riche : outre le dénuement-échec dans lequel vont s'enraciner sa foi et sa confiance en Dieu, Vincent a vécu trois expériences-acquisitions déterminantes.

La reprise du contact avec les pauvres. Aumônier de la reine, il était chargé avant tout de transmettre des aumônes ; aux pauvres évidemment. La reine faisait régulièrement distribuer de l'argent aux malheureux de l'hôpital de la Charité, où les malades étaient dans une situation déplorable, ce qui a certainement bouleversé Vincent, quand on sait la prédilection qu'il témoigna plus tard aux "pauvres malades". Le don de 15 000 livres qu'il reçut, ne lui permit sans doute pas de soulager beaucoup de misères, et cela lui fit peut-être découvrir, l'étendue du désastre de la pauvreté.

La révélation de Clichy fut la seule véritable joie de ces sept années, la seule vraie lumière dans la nuit, la première expérience pastorale du prêtre Vincent de Paul : un prêtre n'est jamais aussi heureux qu'au milieu d'un peuple. Cette expérience fut aussi celle de la rencontre du laïcat. Corroborée par l'expérience ultérieure de Châtillon et par les souvenirs familiaux, cette double expérience non seulement amènera la naissance des Confréries et des Darnes de la Charité, mais elle sera aussi le fondement de la conception séculière, des Filles de la Charité.

L'expérience de la direction spirituelle de Madame de Gondi, une âme torturée, scrupuleuse, captative, marqua aussi très profondément cette période. C'est l'ouverture aux pauvres qui permettra à Madame de Gondi de retrouver son équilibre moral et spirituel.

NUIT donc et cependant, période déterminante et très féconde.

L'itinéraire de Vincent de Paul se stabilise ; il apparaît beaucoup plus droit et assuré qu'on ne pourrait le croire, et qu'il ne le croit lui-même !

IV - 1617 : L'ANNEE-LUMIERE

Tout au long de la période précédente, nous avons senti un Vincent de Paul hésitant, de plus en plus désespéré, vidé de tout ce qu'il avait acquis au cours de sa deuxième étape. Il s'en souviendra certainement en septembre 1655 quand il s'adressera aux Missionnaires : "... croyez-moi, Messieurs et mes frères, croyez-moi, c'est une maxime infailible de Jésus-Christ, que je vous ai sauvent annoncée de sa part, que d'abord qu'un coeur est vide de soi-même, Dieu le remplit ; c'est Dieu qui demeure et agit là-dedans ; et c'est le désir de la confusion qui nous vide de nous-mêmes, c'est l'humilité, la sainte humilité ; et alors ce ne sera pas nous qui agirons, mais Dieu en nous ; et tout ira bien " (Coste XI, 312).

Vincent vient de vivre cela en profondeur ; il est merveilleusement préparé, et disposé à accueillir l'action de Dieu ; ensuite tout ira bien !

Pour l'aider à se sortir d'elle-même, Vincent a suggéré à Madame de Gondi de faire la visite de ses innombrables villages, et il l'accompagne souvent. Le 25 janvier 1617, dans l'un de ces villages, un vieillard est à l'extrémité ; on appelle Vincent qui reçoit sa confession et le vieillard clame sa joie : sans cette confession, il se jugeait damné ! Rien ne vaut le récit de Vincent :

" C'était au mois de janvier 1617 que cela arriva ; et le jour de la Conversion de saint Paul qui est le 25, cette dame me pria de

faire une prédication en l'église de Folleville, pour exhorter les habitants à la confession générale ; ce que je fis. Je leur en représentai l'importance et l'utilité, puis je leur enseignai la manière de la bien faire ; et Dieu eut tant d'égard à la confiance et à la bonne foi de cette dame (car le grand nombre et l'énormité de mes péchés eussent empêché le fruit de cette action) qu'il donna la bénédiction à mon discours ; et ces bonnes gens furent si touchés de Dieu qu'ils venaient tous, pour faire leur confession générale. Je continuai de les instruire et de les disposer aux sacrements et commençai de les entendre. Mais la presse fut si grande que ne pouvant plus y suffire avec un autre prêtre qui m'aidait, Madame envoya prier les Révérends Pères jésuites d'Amiens de venir au secours ; elle en écrivit au Révérend Père recteur qui y vint lui-même, et n'ayant pas eu le loisir d'y arrêter que fort peu de temps, il envoya pour y travailler en sa place, le Révérend Père Fourché de sa même Compagnie, lequel nous aida à confesser, prêcher et catéchiser, et trouva par la miséricorde de Dieu, de quoi s'occuper.

Nous fûmes ensuite aux autres villages qui appartenaient à Madame en ces quartiers-là, et nous fîmes comme au premier. Il y eut grand concours, et Dieu donna partout sa bénédiction. Voilà le premier sermon de la Mission et le succès que Dieu lui donna, le jour de la Conversion de saint Paul ; ce que Dieu ne fit pas sans dessein, en un tel jour ” (Coste XI, 4-5),

Événement providentiel que celui de Folleville ... et aux conséquences étonnantes : c'est Madame de GONDI, la scrupuleuse, qui amplifie l'événement et bouscule Vincent de Paul : “ Ah ! Monsieur, qu'est-ce que cela ? ... Qu'est-ce que nous venons d'entendre ? Il en est sans doute ainsi de la plupart de ces pauvres gens. Ah ! si cet homme, qui passait pour un homme de bien, était en état de damnation, que sera-ce des autres qui vivent plus mal ? Ah ! Monsieur Vincent, que d'âmes se perdent ! Quel remède à cela ? ” (Coste XI, 4). Comme nous l'avons appris par le récit de Vincent, c'est encore Madame de Gondí qui pousse Vincent en chaire : “ ... cette dame me pria de faire une prédication ... ”. La suite du récit souligne à plusieurs reprises, le rôle de Madame de Gondí : “ ... et Dieu eut tant d'égard à la confiance et à la bonne foi de cette dame ... Madame envoya prier les Révérends Pères jésuites ... nous fûmes ensuite aux autres villages qui appartenaient à Madame ... ”. Et Vincent conclut : “ Voilà le premier sermon de la mission ... ”.

Tels furent les faits. Si dans l'itinéraire spirituel de Vincent de Paul ils ne représentent pas le pas décisif, ils constituèrent cependant

un pas très important. Désormais Vincent ne sera plus jamais exactement, comme il était avant le 25 janvier 1617.

Plusieurs remarques s'imposent.

A bien lire le texte et ceux qui lui sont parallèles, tout en les rapprochant des récits du futur événement de Châtillon, on a la nette impression que ce n'est qu'un premier pas.

Le rôle principal semble tenu par Madame de Gondi ; c'est elle qui réagit ; qui oriente vers le remède ; qui réclame la prédication et en propose le thème ; c'est elle encore qui décide de continuer prédication et confessions dans les autres villages.

Vincent, de son côté, apparaît surpris et presque timide devant l'événement. Très certainement, il n'a aucune idée des répercussions proches et lointaines de cette confession. C'est souvent ainsi que se déroule le miraculeux mystère d'une conversion, et il ne se trompera pas, en appelant à plusieurs titres Madame de Gondi, la fondatrice de la Mission.

C'est dans le domaine spirituel que Vincent de Paul a rencontré d'abord le dénuement et l'abandon des pauvres de la campagne. C'est là une remarque essentielle pour qui veut cheminer avec saint Vincent.

Le vieillard mourant risquait la damnation ; pour quelle raison ? Faute de prêtres ! Or cette expérience se présente à un moment où Vincent hésite, et se demande ce qu'il va faire de sa vie. Il en est à sa dix-septième année de sacerdoce et il n'a guère passé qu'un peu plus d'un an "au milieu d'un peuple" ; pendant ce temps, les pauvres se damnent.

C'est là sans doute la réflexion qui hantera la pensée de Vincent de Paul tout au long de cette année 1617 : alors que jusqu'à ce jour il n'a vécu en fait, qu'à la Cour ou dans une grande famille en attendant de profiter d'une heureuse retraite, les pauvres sont abandonnés et se perdent spirituellement. Souvent par la suite, nous retrouverons l'écho de cette angoisse qui le tortura en 1617, et qui fut certainement l'une des causes de sa fuite à Châtillon-les-Dombes.

Dans le contrat de fondation de la Congrégation de la Mission, il s'exprimera ainsi : " Ayant plu à sa divine bonté, pourvoir par sa miséricorde infinie, aux nécessités spirituelles de ceux qui habitent dans les villes de ce royaume, par quantité de docteurs et religieux qui les prêchent, catéchisent, excitent et conservent en l'esprit de dévotion, il ne reste que le pauvre peuple de la campagne, qui seul demeure comme abandonné. " (Coste XIII, 197-198).

Au Pape Urbain VIII il écrit le 1er août 1628 : “ ... les habitants des villes étaient suffisamment pourvus de tout secours spirituel, par les docteurs distingués et les religieux de bonne vie, établis en icelles ; alors que les pauvres gens des champs, privés de ces mêmes secours si abondants dans les villes, restent dans l’ignorance et la pauvreté, ignorant jusque dans leur vieillesse les mystères de la foi nécessaires au salut ; et malheureusement meurent souvent dans les péchés de leur jeunesse, pour avoir eu honte de les découvrir à des curés ou à des vicaires qui leur sont connus et familiers... ” (Coste I, 57-58).

En 1631, il écrit à François du Coudray, Prêtre de la Congrégation de la Mission, à Rome : “ Vous devez faire entendre que le pauvre peuple se damne, faute de savoir les choses nécessaires à salut et faute de se confesser. Que si Sa Sainteté savait cette nécessité, elle n’aurait point de repos qu’elle n’eût fait son possible pour y mettre ordre ... ” (Coste I, 115).

Ce sont là autant d’échos de l’angoisse qui étreignait le coeur de Vincent en 1617, et de la révision de vie à laquelle il se livra, face à cet abandon spirituel des pauvres.

Plus encore que la confession du pauvre vieillard, il semble que ce soit la réponse massive des villageois à sa prédication, qui ait bouleversé Vincent de Paul. A la demande de Madame de Gondi, il prêche le mercredi 25 janvier 1617 et “ Dieu ... donna la bénédiction à mon discours ; la presse fut si grande ... ” (Coste XI, 4). Les pauvres étaient abandonnés ; mais qu’un prêtre se mette à leur disposition, et les voilà qui arrivent en masse !

Cette réponse extraordinaire ne fait qu’accentuer l’événement et la hantise de Vincent : non seulement les pauvres sont abandonnés, mais ils attendent, ils appellent, ils implorant. Le succès du "premier sermon de la Mission" devient ainsi un élément important de la réflexion de Vincent de Paul : non seulement il a dévoilé l’évidence d’un besoin et d’un appel, mais a été aussi la preuve de l’efficacité d’une réponse.

Durant six mois, de janvier à juillet, tout en se renouvelant “ dans les autres villages, appartenant à Madame en ces quartiers ”, l’expérience fait son chemin ... et l’angoisse la suit.

Vincent ne peut plus continuer à vivre comme il l’a fait jusqu’ici ; il ne peut plus envisager une honnête retraite : il doit se donner totalement aux pauvres. Et c’est peut-être le souvenir du séjour heureux et réussi de Clichy, qui l’oriente inconsciemment vers l’expérience de Châtillon.

Vincent a de nouveau recours au Père de Bérulle pour découvrir un poste qui lui convienne. La cure de Châtillon-les-Dombes est libre. Vincent s'y installe le 1er août. Vingt jours plus tard, de façon tout à fait inattendue, est mis en place le deuxième volet de l'expérience spirituelle de Vincent de Paul, celui qui le conduira à accomplir le pas décisif.

20 août 1617 : ce qui se passe ce jour-là est raconté dans le détail par Vincent de Paul lui-même (Coste IX, 242-244) : “ ... étant auprès de Lyon en une petite ville où la Providence m'avait appelé pour être curé, un dimanche comme je m'habillais pour dire la sainte messe, on me vint dire qu'en une maison écartée des autres à un quart de lieue de là, tout le monde était malade, sans qu'il restât une seule personne pour assister les autres, et toutes dans une nécessité qui ne se pouvait dire. Cela me toucha sensiblement le coeur. Je ne manquai pas de les recommander au prône avec affection, et Dieu touchant le coeur de ceux qui m'écoutaient, fit qu'ils se trouvèrent tous émus de compassion pour ces pauvres affligés.

L'après-dînée il se fit assemblée chez une bonne demoiselle de la ville, pour voir quel secours on leur pourrait donner, et chacun se trouva disposé à les aller voir et consoler de ses paroles et aider de son pouvoir. Après les vêpres, je pris un honnête homme, bourgeois de la ville, et nous mêmes de compagnie en chemin d'y aller. Nous rencontrâmes sur le chemin des dames qui nous devançaient, et un peu plus en avant, d'autres qui revenaient. Comme c'était en été et durant les grandes chaleurs, ces bonnes dames s'asseyaient le long des chemins pour se reposer et rafraîchir. Enfin ... il y en avait tant, que vous eussiez dit des processions.

Quand je fus arrivé je visitai les malades, et allai quérir le Saint Sacrement pour ceux qui étaient les plus pressés, non pas à la paroisse du lieu car ce n'était pas une paroisse, mais cela dépendait d'un chapitre dont j'étais le prieur. Après donc les avoir confessés et communiés, il fut question de voir comme on pourrait secourir leur nécessité. Je proposai à toutes ces bonnes personnes que la charité avait animées à se transporter là, de se cotiser chacune une journée, pour faire le pot, non seulement pour ceux-là, mais pour ceux qui viendraient après ; et c'est le premier lieu où la Charité a été établie ”.

Pour saisir tout le sens de cette seconde étape de 1617, ou plus exactement de ce second volet, de l'expérience décisive de 1617, il faut lire ce récit, en parallèle avec celui de l'événement de Folleville.

Si Folleville a été la révélation de la pauvreté spirituelle, Châtillon-les-Dombes a été la révélation de la pauvreté matérielle.

Vincent de Paul a d'abord perçu l'abandon spirituel des pauvres. Sa perception en a été soulignée, orchestrée et majorée par Madame de Gondy. Le remède, lui aussi suggéré par Madame de Gondy, a été le sermon sur la confession générale, d'où venait naître la Mission.

Six mois se passent, comme si le Seigneur voulait progressivement révéler la totalité du mystère du Pauvre. C'est alors le dénuement et l'abandon matériels qui s'imposent à Vincent : " dans une nécessité qui ne se pouvait dire ".

Cet aspect capital amènera Vincent à une synthèse spirituelle et pastorale qui lui sera propre et spécifique, et qu'il exprimera par la suite avec les deux adverbes : " spirituellement et corporellement ".

Cette synthèse se réalise quasi spontanément, En la circonstance, Vincent est parfaitement prêt et réagit sur-le-champ, puisque dès le 23 août il écrit, dans le premier règlement de la Confrérie de Châtillon (Coste XIV, 126 en note) : " ... Elles se proposent deux fins, à savoir d'aider le corps et l'âme ; le corps en le nourrissant et en le faisant médiciner, et l'âme en disposant à bien mourir ceux qui tiendront à la mort, et à bien vivre ceux qui guériront ".

Cette synthèse instantanée est la preuve que Vincent a vécu l'événement du 20 août, en parallèle et complémentarité avec celui du 25 janvier.

La réponse massive à l'appel de Vincent dans sa prédication, est ici aussi déterminante, Une fois encore, il fait l'expérience de son charisme mobilisateur, et de " ce feu qui est au coeur des braves gens " : " Etaient-ce les hommes qui avaient mis le feu au coeur de tant de personnes qui se portèrent en foule pour les aller secourir ? " (Coste IX, 244).

Depuis 1610, Vincent était plutôt hésitant et angoissé. Après une ascension spectaculaire, il semblait aller d'essai en essai et d'échec en échec. Et voilà que coup sur coup, il fait connaissance avec le succès, sous la forme de deux réussites qui concernent les pauvres. Ceux-ci sont abandonnés spirituellement et corporellement, mais il y a assez de feu au coeur des gens pour y remédier, et lui Vincent vient de donner la preuve, qu'il était capable de tirer parti de ce feu.

Ainsi l'itinéraire spirituel de Vincent de Paul entre dans a phase décisive, et définitivement, le situe par rapport aux pauvres

et dans l'Eglise. Après une longue nuit, c'est la lumière. Vincent sait maintenant quelle est sa vocation.

On peut être certain que tout un travail fécond et profond de réflexion, soutenu par la grâce, s'est accompli en Vincent de Paul entre janvier et août 1617. En effet, son comportement face à l'événement est tout autre à Châtillon. A Folleville c'est Madame de Gondi qui avait réagi, suggéré, organisé ; et Vincent avait suivi. A Châtillon, c'est lui qui annonce aux paroissiens le triste état de la pauvre famille ; c'est lui qui provoque la réunion des dames, c'est lui qui met sur pied la première Charité et qui élabore son règlement.

Alors que depuis 1610 Vincent paraissait plutôt passif, entre janvier et août 1617 il a enfin pris en main sa vie et sa mission : la lumière a brillé.

Certes, sous la pression de la famille de Gondi et du Père de Bérulle, il quittera Châtillon vers le 20 décembre et se retrouvera dans la capitale le 23, pour retourner chez les Gondi. Il donnera sa démission de la cure de Châtillon le 31 janvier 1618, en faveur de Louis Girard son vicaire, qui lui succédera. Mais ce ne sera plus jamais le Vincent des années sombres : désormais, dans la certitude joyeuse de la lumière, il se donnera aux pauvres. Précepteur quelque peu ambitieux en janvier 1617, il se retrouvera en fin d'année véritablement prêtre et missionnaire.

Les huit années qui suivront seront consacrées presque uniquement aux missions et aux Confréries, jusqu'au jour où il se détachera définitivement des Gondi, à l'occasion du contrat de fondation de la Congrégation de la Mission. A vrai dire, les termes de ce contrat risquaient d'enchaîner Vincent au service de la famille : “ ... lesdits seigneur et dame entendent que ledit sieur Paul fasse sa résidence continuelle et actuelle dans leur maison, pour continuer à eux et à leur dite famille l'assistance spirituelle qu'il leur a rendue, depuis longues années en ça ; ... ” (Coste XIII, 199).

En mourant le 23 juin 1625, Madame de GONDI laissait à Vincent par testament une somme importante, et stipulait que “ pour l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, Monsieur de Paul ne quittera jamais notre maison, même après la mort de M. de Gondi ”.

Mais l'appel de la Mission sera le plus fort, et fin 1625, avec le consentement exprès de Monsieur de Gondi, Vincent s'installera aux Bons-Enfants avec sa communauté naissante. La Mission étant ainsi devenue autonome, Vincent pourra dès lors s'y consacrer entièrement.

Nous pourrions essayer de suivre l'itinéraire spirituel de Vincent de Paul jusqu'en 1660 ; mais s'il y eut encore après 1617 évolution et progrès, ce fut dans l'exact prolongement de ce qui s'était passé en 1617.

V - 1618-1660 : LA LIGNE DROITE

On a la nette impression qu'en août 1617, l'essentiel est réalisé, et que toute la suite se mettra en place, dans la logique et la dynamique de 1617. De Gannes-Folleville naissent la Mission et la Congrégation de la Mission. De Châtillon naissent les Confréries, les Dames et les Filles de la Charité. Du "corporellement et spirituellement" naîtront les secours et aides de toutes sortes, l'oeuvre des Enfants trouvés, les hôpitaux, etc... C'est de là aussi, que naîtront les Conférences du mardi, le Conseil de conscience, les séminaires, afin que toutes les pauvretés soient secourues : " non seulement pour ceux-là, mais pour tous ceux qui viendraient après " (Coste IX, 244).

1617 aura vraiment été l'année-lumière, l'année lumineuse, qui a éclairé Vincent de Paul jusqu'en 1660, et qui doit continuer d'éclairer à jamais, tous ceux qui veulent suivre le chemin ouvert par saint Vincent.

Reste un point qui me servira de conclusion ou de synthèse. Chaque fois que Vincent évoque les événements de Folleville ou de Châtillon, il rappelle que ce furent réellement des signes de Dieu : " Hélas ! Messieurs et mes frères, jamais personne n'avait pensé à cela, l'on ne savait ce que c'était que missions, nous n'y pensions point et ne savions ce que c'était, et c'est en cela que l'on reconnaît que c'est une oeuvre de Dieu ; car là où les hommes n'ont point de part, c'est Dieu qui le fait, et cela vient immédiatement de lui ; puis ensuite, il se sert des hommes pour l'exécution de son oeuvre " (Coste XI, 169).

" Il se peut dire en vérité que c'est Dieu qui a fait votre Compagnie. J'y pensais encore aujourd'hui et je me disais : Est-ce toi qui as songé à faire une compagnie de Filles ? Oh ! nenni. Est-ce Mademoiselle Le Gras ? Aussi peu. Je n'y ai jamais pensé. Je peux vous le dire en vérité. Et qui donc aurait eu la pensée de former en l'Eglise de Dieu une Compagnie de femmes et filles de la Charité en habit séculier ? Cela n'aurait pas paru possible. Oui bien ai-je pensé à celles des paroisses. Encore vous puis-je dire, que c'était Dieu et non pas moi " (Coste IX, 208). Pour appuyer sa première affirmation, Vincent raconte l'histoire de Gannes-Folleville ; pour illustrer la seconde, il raconte l'événement de Châtillon.

Mettre ces affirmations au compte de l'humilité n'a guère de sens. Il faut aller plus profond : il s'agit bel et bien de l'attitude d'une foi, qui est certitude de l'intervention de Dieu dans nos vies. Rien pour Vincent ne pouvait servir de point d'appui plus solide à cette foi, que ce qu'il venait de vivre en 1617.

Ce ne fut pas Bérulle qui lui apporta la lumière ; ce ne fut pas davantage la lecture de Benoît de Canfield, ni celle de l'Imitation de Jésus-Christ ; ce ne furent ni les docteurs ni les livres. Ce furent, voulus par Dieu, deux événements, deux expériences, deux rencontres avec les pauvres. Dieu révéla sa volonté à Vincent de Paul, dans et par les pauvres. Les pauvres furent le chemin sur lequel Dieu avait choisi de rencontrer Vincent ; son itinéraire spirituel en fut marqué jusqu'à la fin de sa vie.

L'identification de Jésus-Christ avec le pauvre, n'est pas une simple résultante de la lecture du passage évangélique de Matthieu (XXV, 31) qui figure dans le texte du règlement de Châtillon. Cette identification a été pour Vincent le résultat d'une expérience personnelle et déterminante : Dieu lui a parlé par la bouche et la vie des pauvres.

Nous nous trouvons ici au coeur de l'expérience spirituelle de Vincent de Paul : “ Jésus-Christ est dans la personne des pauvres et c'est aussi vrai que vous êtes ici ” ... “ Servant les pauvres, on sert Jésus-Christ ... O mes filles, que c'est obligeant. Vous servez Jésus-Christ en la personne des pauvres. Et cela est aussi vrai que nous sommes ici. ” (Coste IX, 252).

Cette dernière affirmation est trop souvent télescopée ; s'enracinant dans l'expérience spirituelle et mystique de 1617, elle est l'une des plus fortes, qu'ait prononcées saint Vincent. En évoquant tout le passé, la recherche angoissée d'un sens à donner à sa vie, la nuit ... Vincent a finalement eut l'évidence (aussi vrai que nous sommes ici) que Jésus-Christ s'est manifesté à lui dans le pauvre de Gannes-Folleville et les pauvres de Châtillon.

Sa spiritualité a été une spiritualité de l'événement, puisant son inspiration et sa vigueur dans les signes du temps ; c'est ainsi qu'elle put être le ressort constamment tendu, de sa vie spirituelle et missionnaire, de sa prudence dans l'attente des signes de Dieu, de sa soumission à la volonté de Dieu, de son sens de la Providence, etc...

Dieu, Vincent en a fait l'expérience, parle par les événements. Pour lui, il a parlé par et dans la rencontre du Pauvre. Telle fut sa foi ... telle fut son expérience ... Ne nous invite-t-il pas, à notre tour, à la renouveler ?